



# Bulletin Officiel

N°7111 Mardi 14 mai 2024

www.cmf.tn

29<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

ENDA TAMWEEL – AGO - 3

ENDA TAMWEEL – AGE - 4

### PROJET DE RESOLUTIONS AGO

ENDA TAMWEEL 5

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

LES CIMENTS DE BIZERTE 9

### COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE –SFBT- 11

SOCIETE SOMOCER 12

### LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 13

SICAV BNA 16

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

ENDA TAMWEEL 2024-1 19

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 25

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 30/04/2024)

**ANNEXE II**

**INFORMATIONS POST AGO**

- WIFAK INTERNATIONAL BANK
- UNION DE FACTORING - UNIFACTOR –
- BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE – ATTIJARI BANK -

**ANNEXE III**

**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31DECEMBRE 2023**

- SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS - SIMPAR (CONSOLIDES)
- FCP HAYETT PLENITUDE
- FCP KOUNOUZ
- FCP HAYETT VITALITE

**SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 MARS 2024**

- SICAV RENDEMENT
- ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**ENDA TAMWEEL**

Siège social : Rue de l'Assistance, Cité El Khadra-1003 Tunis

Messieurs et Mesdames les actionnaires de la société anonyme Enda Tamweel ainsi que ses commissaires aux comptes sont invité(e)s par le conseil d'administration du 17 avril 2024 à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 22 mai 2024 à 9h (heure de Tunisie) au siège social d'Enda Tamweel à la Rue de l'Assistance, Cité El Khadra 1003 Tunis- Tunisie, à l'effet de délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des rapports de gestion individuel et consolidé relatifs à l'exercice clos au 31/12/2023
2. Approbation des comptes individuels et consolidés au titre de l'exercice clos au 31/12/2023
3. Approbation des conventions règlementées au titre de l'exercice clos au 31/12/2023
4. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice clos au 31/12/2023
5. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2023
6. Fixation de la somme des jetons de présence au titre de l'exercice clos au 31/12/2023
7. Démission d'administrateurs et ratification de cooptation d'un administrateur
8. Renouvellement des mandats de l'ensemble des administrateurs et désignation d'un nouvel administrateur
9. Autorisation d'émission obligataire par appel public à l'épargne et/ou privée
10. Pouvoirs pour formalités

Les actionnaires sont habilités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions du Code des sociétés commerciales et des statuts de la société Enda Tamweel. Cette participation requiert la présentation d'une pièce justificative d'identité ou la désignation d'un mandataire parmi les actionnaires, muni d'une procuration dûment signée et déposée au siège de la société (service juridique) au moins trois jours avant la tenue de la réunion.

Tous les documents afférents à cette réunion seront mis dans les délais réglementaires à la disposition des actionnaires au siège social de la Société et sur la plateforme électronique dédiée à cet effet.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**ENDA TAMWEEL**

Siège social : Rue de l'Assistance, Cité El Khadra-1003 Tunis

Messieurs et Mesdames les actionnaires de la société anonyme Enda Tamweel sont invité(e)s par le conseil d'administration du 17 avril 2024 à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mercredi 22 mai 2024 à 10h (heure de Tunisie) au siège social d'Enda Tamweel à la Rue de l'Assistance, Cité El Khadra 1003 Tunis- Tunisie, à l'effet de délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de la proposition de révision de certains articles des statuts
2. Modification des articles statuts concernés par la révision
3. Adoption des statuts mis à jour
4. Pouvoirs pour formalités

Les actionnaires sont habilités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire conformément aux dispositions du Code des sociétés commerciales et des statuts de la société Enda Tamweel. Cette participation requiert la présentation d'une pièce justificative d'identité ou la désignation d'un mandataire parmi les actionnaires, muni d'une procuration dûment signée et déposée au siège de la société (service juridique) au moins trois jours avant la tenue de la réunion.

Tous les documents afférents à cette réunion seront mis dans les délais réglementaires à la disposition des actionnaires au siège social de la Société et sur la plateforme électronique dédiée à cet effet.

2024 – AS – 0618

**AVIS DE SOCIETES**

**PROJET DES RESOLUTIONS AGO**

**ENDA TAMWEEL**

Siège social : Rue de l'Assistance, Cité El Khadra-1003 Tunis

Projet de résolutions de la Société ENDA TAMWEEL- qui sera soumis à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 22 Mai 2024 :

Première résolution : Approbation des rapports de gestion individuel et consolidé relatifs à l'exercice clos au 31/12/2023 :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports (individuel et consolidé du Conseil d'administration) sur la gestion 2023, approuve lesdits rapports dans leur intégralité.

Cette résolution mise au vote est adoptée à .....

Deuxième résolution : Approbation des comptes individuels et consolidés au titre de l'exercice clos au 31/12/2023 :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir examiné les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 et entendu lecture des rapports des Commissaires aux comptes y afférents sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les états financiers individuels et consolidés de cet exercice dans leur intégralité.

Cette résolution mise au vote est adoptée à .....

Troisième résolution: Approbation des conventions règlementées au titre de l'exercice clos au 31/12/2023 L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports des Commissaires aux comptes ayant trait à l'exercice clos au 31 décembre 2023, approuve les conventions règlementées régies par les dispositions de l'article 200 du Code des sociétés commerciales (tel que modifié par les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement) et celles de l'article 475 du même Code, telles qu'elles sont présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Cette résolution mise au vote est adoptée à .....

Quatrième résolution : Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice clos au 31/12/2023

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31/12/ 2023.

Cette résolution mise au vote est adoptée à .....

Cinquième résolution : Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2023

L'Assemblée générale constate que le résultat de l'exercice clos au 31/12/2023 dégage un bénéfice de Cinquante-huit millions, soixante-un mille et neuf cent soixante - quinze dinars (58 061 975 TND) et décide, sur proposition du Conseil d'administration en date du 17 avril 2024, l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2023 comme suit :

Rubriques	Montants en TND
Résultat de l'exercice	58 061 975
Résultats reportés	164 422 564
Résultats distribuables	222 484 539
Dotations Fonds social	3 600 000
Dividendes à distribuer	17 418 593
Résultat reporté après affectation	201 465 947

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires un dividende de 18,134 dinars par action correspondant au montant total de dividendes de 17 418 593 dinars qui sera réparti en fonction du nombre d'actions détenues par chaque actionnaire.

La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu à compter du 29 mai 2024.

Cette résolution mise au vote est adoptée à .....

Sixième résolution: Fixation de la somme des jetons de présence au titre de l'exercice clos au 31/12/2023

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme brute de quatre cent vingt-six mille et cinq cent soixante-deux dinars et 500 millimes (426,562,500 TND) à titre de jetons de présence pour l'exercice clos au 31/12/2023.

L'Assemblée Générale Ordinaire charge le Conseil d'Administration de la répartition de cette somme entre ses membres.

Cette résolution mise au vote est adoptée à .....

Septième résolution : Démission d'administrateurs et ratification de cooptation d'un administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Michael Philip Cracknell de son poste d'administrateur et de la cooptation par le Conseil d'administration de Monsieur Khelil Lajimien remplacement de Monsieur Michael Philip Cracknell en date du 17 avril 2024, ratifie conformément aux statuts et à l'article 195 du Code des sociétés commerciales, la cooptation de Monsieur Khelil Lajimi (de nationalité tunisienne, titulaire de la carte d'identité nationale N°00325520 émise à Tunis le 25/09/2020), en qualité d'administrateur et ce jusqu'à la fin du mandat de Monsieur Cracknell, soit à la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend également acte de la démission de Madame Fadoua Boudiba de son poste d'administrateur en date du 28 septembre 2023.

Cette résolution mise au vote est adoptée à .....

Huitième résolution : Renouvellement des mandats de l'ensemble des administrateurs et désignation d'un nouvel administrateur:

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant l'arrivée à terme des mandats de l'ensemble des administrateurs listés ci-dessous, à la date de la présente Assemblée, décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de trois (3) ans, soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026 :

Administrateurs	Mandat pour les exercices suivants :
M. Slaheddine Ladjimi	2024-2025-2026
Mme Marie Noëlle Brisson (Administrateur indépendant)	2024-2025-2026
M. Noomane Fehri (Administrateur indépendant)	2024-2025-2026
Mme Selma Cherif	2024-2025-2026
M. Slah Kooli	2024-2025-2026
M. Karim Felli	2024-2025-2026
Enda inter-arabe Représentée par Mme Essma Ben Hamida)	2024-2025-2026
PROPARCO (La société de Promotion et de Participation Pour La Coopération Économique S.A) Représentée par Mme Laurence Bottin)	2024-2025-2026
SANAD Fund for MSME (représentée par M. Khelil Geagea)	2024-2025-2026
BIO (La société Belge d'Investissement pour les Pays en Développement S.A) Représentée par Mme Laurence May	2024-2025-2026
M. Khelil Lajimi	2024-2025-2026

L'Assemblée générale Ordinaire décide de désigner un nouvel administrateur :

- La société Maghreb Vie S.A (représentée par son Directeur général, Monsieur Habib Ben Hassine), en qualité d'administrateur pour une durée de trois (3) années soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026.

Suite aux démissions, aux nouvelles nominations et au renouvellement des mandats précités, le Conseil d'administration d'Enda Tamweel est composé des membres suivants au titre des exercices 2024, 2025 et 2026, soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026 :

1. M. Slaheddine Ladjimi
2. Mme Marie Noëlle Brisson (Administrateur indépendant)
3. M. Noomane Fehri (Administrateur indépendant)
4. Mme Selma Cherif
5. M. Slah Kooli
6. M. Karim Felli
7. Enda inter-arabe (représentée par Mme Essma Ben Hamida)
8. PROPARCO (La société de Promotion et de Participation Pour La Coopération Économique S.A)(représentée par Mme Laurence Bottin)
9. SANAD Fund for MSME (représentée par M. Khelil Geagea)

10. BIO (La société Belge d'Investissement pour les Pays en Développement S.A) (représentée par Mme Laurence May)
11. La Société Maghreb Vie S.A (représentée par M. Habib Ben Hassine)
12. M. Khelil Lajimi

Les administrateurs, présents ou représentés, remercient les actionnaires de leur confiance et déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être confiées.

Chaque administrateur doit, dans un délai d'un mois à compter de sa prise de fonction, aviser le représentant légal de la Société, de sa désignation au poste de gérant, administrateur, Président directeur général, Directeur général ou de membre de directoire ou de conseil de surveillance d'une autre société, et ce conformément aux dispositions de l'article 192 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à .....

Neuvième Résolution : Autorisation d'émission obligataire par appel public à l'épargne et/ou privée

L'Assemblée Générale ordinaire autorise l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires par appel public à l'épargne et/ou privé pour un montant global maximum de quatre-cent cinquante millions de dinars (450 000 000), dans un délai ne dépassant pas le 31 décembre 2027 et délègue en vertu de l'article 331 du Code des sociétés commerciales au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale ordinaire autorise le Conseil d'administration à déléguer à la Direction générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et les conditions de l'emprunt.

Dixième Résolution : Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt, de publicité et d'inscription au Registre National des Entreprises.

Cette résolution mise au vote est adoptée à .....

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****SOCIETE** : Les Ciments de Bizerte

Siège social : Baie de Sebra Bp 53 – 7000 Bizerte

La société les Ciments de Bizerte publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> Trimestre 2024**Indicateurs :**

	1 <sup>er</sup> trimestr e2024*	1 <sup>er</sup> trimestr e2023*	VAR %	du 01/01/202 3 au 31/12/2023 *
<b>PRODUCTION</b>				
Clinker en tonnes	-	108 900	-100%	276 600
Ciment en tonnes	50 588	109 288	-53.71%	387 163
Chaux en tonnes	964	1 629	-40.82%	5 053
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>				
Ventes locales et revenus du quai en dinars	12 262 048	25 857 730	- 52.57%	93 912 634
Exportation équivalent en dinars	-	-	0%	527 596
<b>Total H.T.V.A.</b>	<b>12 262 048</b>	<b>25 857 730</b>	<b>- 52.57%</b>	94 440 230
<b>INVESTISSEMENTS</b>				
En dinars HTVA	-	451 514	- 100%	639 378
<b>ENDETTEMENTS EN DINARS</b>				
Principal	96 982 535	87 282 131	+ 11.11%	99 211 956
Intérêts	26 823 314	18 964 144	+ 41.44%	28 250 100
<b>Total</b>	<b>123 805 849</b>	<b>106 246 275</b>	<b>+ 16.52%</b>	127 462 056
Crédits de Gestion en dinars	27 574 454	50 848 525	- 45.77%	25 326 020

**\*NB** : Les données sus-indiquer ne sont pas encore auditées par les commissaires aux comptes.**Commentaires :****1. FAIT MARQUANT :**

Durant ce premier trimestre la société a connu des difficultés financières qui ont conduit à la suspension totale de la production du clinker (activité principale) et à garder seulement l'activité de broyage et l'exploitation du son quai.

**2. PRODUCTION ET CHIFFRE D'AFFAIRES :**

La production du clinker a été suspendu durant tout le 1<sup>er</sup> Trimestre 2024 .Cette suspension est du a l'absence de matière de coke de pétrole le seul combustible pour le fonctionnement du four et ce suite aux difficultés financière connu par la société qui l'ont empêché d'importer cette matière.

La production du ciment de la société LES CIMENTS DE BIZERTE jusqu'au 31/03/2024 a été de 50 588 tonnes, cette production a diminué de -58 700 tonnes par rapport à la même période de l'année 2023 qui était de 109 288 tonnes soit une régression de - 53.71%.

La production de la chaux jusqu'au 31/03/2024 a connu une diminution de – 40.82 % soit une diminution de 665 tonnes par rapport à la production de la même période de l'année 2023. Cette baisse est due au manque de la demande de la chaux constatée sur le marché nationale et au niveau du secteur.

Il est à signaler que la production des ciments et de la chaux sont en fonction de la demande et que les quantités produites ont été réalisées sur cette base .La production du ciment et de la chaux est en corrélation directe avec les quantités vendues.

Le chiffre d'affaires local de la Société Les Ciments de Bizerte jusqu'au 31/03/2024 a diminué de 13 595 682DT soit – 52.57 % par rapport à la même période 2023 passant de 25 857 730DT à 12 262 048DT en 2024.cette diminution est du principalement a l'arrêt total de la production du clinker durant tout ce trimestre est ce suite aux difficultés financière qui ont empêchés la société a importer le coke de pétrole le seul combustible pour le fonctionnement du four .

Aussi Le chiffre d'affaires total de la Société Les Ciments de Bizerte jusqu'au 31/03/2024 a connu la même diminution suite a l'absence totale des exportations.

Il est à signaler aussi que Le chiffre d'affaires total de tout le secteur national des différents produits (Ciment, Clinker, chaux) a connu une diminution de - 16 %.

Durant le premier trimestre de l'année 2024, l'activité de déchargement des navires de coke de pétrole a généré des revenus en hors taxe de 359 975DT, suite aux déchargements de huit (02) navires d'une quantité global de 29 998 tonnes.

### 3. L'ENDETTEMENT :

Malgré les difficultés financière, la société continu à honorer ses engagements envers ses fournisseurs. Aussi la société a pu également payer 3 656 207DT de ses crédits à moyen terme qui ont diminué pour passer de 127 462 056DT au 31/12/2023 à 123 805 849DT au 31/03/2024 .Les crédits de gestion ont diminué de 25 326 020DT(2023) à 27 574 454DT(2024) et ce pour le préfinancement des stocks. Ils seront honorés à leurs échéances quoiqu'il reste envisageable de les renouveler pour une période supplémentaire.

### 4. PERSPECTIVES :

Les perspectives du deuxième trimestre 2024 se présentent comme suit :

- La reprise de la production de clinker et de ciment pour satisfaire la demande.
- Maitriser les couts de production et de distribution.
- Améliorer sa part sur le marché local.
- Maintenir un climat social serein ou règne la confiance et le sentiment d'appartenance.
- Continuité des activités de déchargement du pet coke pour tout le secteur.

**AVIS DES SOCIÉTÉS (\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE**

Siège social : 5, Boulevard Maître Mohamed El Béji Caïd Essebsi  
Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS

La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie informe ses actionnaires que le Conseil de la concurrence vient de rendre sa décision, en premier ressort, dans l'affaire de l'autosaisine enrôlée depuis 2017.

Par cette décision, le Conseil de la concurrence inflige au Groupe S.F.B.T. une amende de 19.985.869,000 (dix neuf millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-neuf dinars).

Dès notification légale de cette décision par le Conseil de la concurrence, la société va interjeter appel qui est une voie de recours suspensive.

---

(\*)Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

---

2024 – AS – 0621

## بلاغ الشركات

### شركة سوموسار

المقر الاجتماعي : طريق صفاقس 5033 منزل حياة- المنستير

عملا بفحوى القرار القضائي بتعيين المؤتمن العدلي السيد الصادق العريف على رأس شركة سوموسار، يهيم شركة سوموسار أن توضح لمساهميها وللعموم النقاط التالية:

- أن تعيين المؤتمن العدلي الأنف ذكره لن يؤثر على أنشطة الشركة و معاملتها وعلاقتها مع جميع شركائها خارج وداخل البلاد.

- يتمثل دور المؤتمن العدلي طيلة فترة عهده، في تسيير الشركة مؤقتا الى حين رفع الائتمان و ذلك حرصا على ديمومة نشاطها و المحافظة التامة على ممتلكاتها التي أوتمن عليها وتسهيل تواصل السير العادي للالتزامات المادية لشركة سوموسار.

هذا وتؤكد شركة سوموسار أنّ وضعيتها سليمة في جميع المجالات، وأن عمل الشركة مستمر بالنسق العادي.

(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 24 juin 1996  
**Siège social** : Rue Hédi Nourira-1001 Tunis

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. SAMI EL OUNI Président du Conseil d'Administration de la SICAV	Directeur Centrale Pilotage de La Performance	Représentant permanent de la BNA aux Conseils d'Administration des sociétés suivantes : - Société Immobilière et de Participations « SIMPAR »
M. SAMI AKERMI Directeur Général de la SICAV	Directeur du Pôle Organisation et Système d'Information à La BNA	Représentant permanent de la BNA aux Conseils d'Administration des sociétés suivantes : - Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE » - Société Tunisie Informatique Services « TIS »
Banque Nationale Agricole « BNA »	Banque	Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes : - BNA-CAPITAUX - SICAR INVEST - Société Immobilière et de Participations « SIMPAR » - Société ESSOUKNA - Société de Promotion Immobilière EL MADINA - Société Immobilière des Œillets - Société Immobilière et de Viabilisation « SIVIA » - Société d'Etudes et de Développement Touristique « SODET SUD » - Société Générale d'Etudes, de Supervision et de Travaux « SOGEST » - Société Tunisie Informatique Services « TIS » - Société Financière de Recouvrement de Créances « SOFINREC » - Société d'Investissement en Valeurs Mobilières « SOIVM SICAF » - Société SICAF Participations-BNA (SPB) - Société Agro-services - Assurances Multirisques ITTIHAD « AMI Assurances » - SICAV BNA - Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RE » - La Générale de Vente « GEVE » - Société de Développement et d'Investissement du Nord-Ouest « SODINO »

Société Immobilière et de Viabilisation « SIVIA »	Activité Immobilière	<b>Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- BNA-CAPITAUX</li> <li>- SICAR INVEST</li> <li>- Société Immobilière et de Participations « SIMPAR »</li> <li>- Société ESSOUKNA</li> <li>- SICAV BNA</li> <li>- Société de Promotion Immobilière EL MADINA</li> <li>- Société Immobilière des Œillets</li> <li>- Société d'Etudes et de Développement Touristique « SODET SUD »</li> <li>- Société d'Investissement en Valeurs Mobilières « SOIVM SICAF »</li> <li>- Société Tunisie Informatique Services « TIS »</li> </ul>
SICAV BNA	OPCVM	Néant
BNA-CAPITAUX	Intermédiaire en Bourse	<b>Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- TUNISIE CLEARING</li> <li>- SICAR INVEST</li> <li>- SICAV BNA</li> </ul>
Société Immobilière et de Participations « SIMPAR »	Promotion Immobilière	<b>Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- BNA-CAPITAUX</li> <li>- SICAR INVEST</li> <li>- Société de Promotion Immobilière EL MADINA</li> <li>- Société ESSOUKNA</li> <li>- Société Générale d'Etudes, de Supervision et de Travaux « SOGEST »</li> <li>- Société d'Investissement en Valeurs Mobilières « SOIVM SICAF »</li> <li>- Société Tunisie Informatique Services « TIS »</li> <li>- Société Immobilière et de Viabilisation « SIVIA »</li> <li>- SICAV BNA</li> <li>- Société Immobilière des Œillets</li> <li>- Société d'Etudes et de Développement Touristique « SODET SUD »</li> </ul>
Société ESSOUKNA	Promotion Immobilière	<b>Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- BNA-CAPITAUX</li> <li>- Société Immobilière et de Participations « SIMPAR »</li> <li>- Société d'Investissement en Valeurs Mobilières « SOIVM SICAF »</li> <li>- SICAV BNA</li> <li>- Société Immobilière des Œillets</li> <li>- Société d'Etudes et de Développement Touristique « SODET SUD »</li> <li>- SICAR INVEST</li> <li>- Société Générale d'Etudes, de Supervision et de Travaux « SOGEST »</li> </ul>

<p>Société de Promotion Immobilière EL MADINA</p> <p>Société d'Investissement en Valeurs Mobilières « SOIVM SICAF »</p>	<p>Promotion Immobilière</p> <p>Société d'Investissement</p>	<p><b>Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- BNA-CAPITAUX</li> <li>- SICAR INVEST</li> <li>- Société d'Investissement en Valeurs Mobilières « SOIVM SICAF »</li> <li>- SICAV BNA</li> <li>- Société Immobilière des Œillets</li> <li>- Société d'Etudes et de Développement Touristique « SODET SUD »</li> </ul> <p><b>Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- BNA-CAPITAUX</li> <li>- Société de Promotion Immobilière EL MADINA</li> </ul>
<p>Société Tunisie Informatique Services « TIS »</p> <p>Société Générale d'Etudes, de Supervision et de Travaux « SOGEST »</p>	<p>Activité Informatique</p> <p>Etudes et Services techniques</p>	<p><b>Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes :</b></p> <p>Néant</p> <p><b>Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Société ESSOUKNA</li> <li>- Société Immobilière et de Viabilisation « SIVIA »</li> <li>- BNA-CAPITAUX</li> <li>- Société Immobilière et de Participations « SIMPAR »</li> </ul>

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****SICAV BNA**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 2 août 1993

**Siège social** : Rue Hédi Nourira-1001 Tunis

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Karim BEN AISSA Président du Conseil d'Administration de la SICAV	Directeur du Pôle Finances, Comptabilité et Pilotage de La performance à la BNA	Représentant permanent de la BNA aux Conseils d'Administration et Président du CA des sociétés suivantes : - AGRO- SERVICES (PC) - SICAF PARTICIPATIONS BNA « SPB » (PC) - Société d'Etudes et de Développement Touristique « SODET SUD » (PC) - Société Financière de Recouvrement de Créances « SOFINREC »
M. Kamel SFAXI Directeur Général de la SICAV	Directeur du Pôle Opérations et Services Client à la BNA	Représentant permanent de SICAV BNA au Conseil d'Administration de PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV Représentant permanent de la BNA aux Conseils d'Administration et Président du CA des sociétés suivantes : -Société Générale d'Etudes, de Supervision et de Travaux « SOGEST » (PC) -Société ESSOUKNA (PC) -Société d'Etudes et de Développement Touristique « SODET SUD » -Société Immobilière et de Viabilisation « SIVIA » -SICAR INVEST
Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances " STAR "	Assurance	<b>Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes :</b> - Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RE » - Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE » - Société Tunisienne de Banque « STB » - Société de Fabrication des Boissons de Tunisie « SFBT »
BNA-CAPITAUX	Intermédiaire en Bourse	<b>Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes :</b> - TUNISIE CLEARING - SICAR INVEST - PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

Banque Nationale Agricole « BNA »	Banque	<p><b>Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-BNA-CAPITAUX</li> <li>-SICAR INVEST</li> <li>-Société Immobilière et de Participations « SIMPAR »</li> <li>-Société ESSOUKNA</li> <li>-Société de Promotion Immobilière EL MADINA</li> <li>-Société Immobilière des Œillets</li> <li>-Société Immobilière et de Viabilisation « SIVIA »</li> <li>-Société d'Etudes et de Développement Touristique « SODET SUD »</li> <li>-Société Générale d'Etudes, de Supervision et de Travaux « SOGEST »</li> <li>-Société Tunisie Informatique Services « TIS »</li> <li>-Société Financière de Recouvrement de Créances « SOFINREC »</li> <li>-Société d'Investissement en Valeurs Mobilières « SOIVM SICAF »</li> <li>-Société Sicaf Participations-BNA (SPB)</li> <li>-Société Agro-Services</li> <li>-Assurances Multirisques ITTIHAD « AMI Assurances »</li> <li>-PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV « POS »</li> <li>-Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RE »</li> <li>-La Générale de Vente « GEVE »</li> <li>-Société de Développement et d'Investissement du Nord-Ouest « SODINO »</li> </ul>
Société Immobilière et de Viabilisation « SIVIA »	Activité Immobilière	<p><b>Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- BNA-CAPITAUX</li> <li>- SICAR INVEST</li> <li>- Société Immobilière et de Participations « SIMPAR »</li> <li>- Société ESSOUKNA</li> <li>- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV</li> <li>- Société d'Investissement en Valeurs Mobilières « SOIVM SICAF »</li> <li>- Société Tunisie Informatique Services « TIS »</li> <li>-Société Immobilière des Œillets</li> <li>- Société de Promotion Immobilière EL MADINA</li> <li>-Société d'Etudes et de Développement Touristique « SODET SUD »</li> </ul>

Société Immobilière et de Participations « SIMPAR »	Promotion Immobilière	<p><b>Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- BNA-CAPITAUX</li> <li>- SICAR INVEST</li> <li>- Société de Promotion Immobilière EL MADINA</li> <li>- Société ESSOUKNA</li> <li>- Société Générale d'Etudes, de Supervision et de Travaux « SOGEST »</li> <li>- Société d'Investissement en Valeurs Mobilières « SOIVM SICAF »</li> <li>- Société Tunisie Informatique Services « TIS »</li> <li>- Société Immobilière et de Viabilisation « SIVIA »</li> <li>- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV</li> <li>-Société Immobilière des Œillets</li> <li>-Société d'Etudes et de Développement Touristique « SODET SUD »</li> </ul>
Société ESSOUKNA	Promotion Immobilière	<p><b>Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- BNA-CAPITAUX</li> <li>- Société Immobilière et de Participations « SIMPAR »</li> <li>- Société d'Investissement en Valeurs Mobilières « SOIVM SICAF »</li> <li>- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV</li> <li>- Société Générale d'Etudes, de Supervision et de Travaux « SOGEST »</li> <li>-SICAR INVEST</li> <li>-Société Immobilière des Œillets</li> <li>-Société d'Etudes et de Développement Touristique « SODET SUD »</li> </ul> <p><b>Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- BNA-CAPITAUX</li> <li>- SICAR INVEST</li> <li>- Société d'Investissement en Valeurs Mobilières « SOIVM SICAF »</li> <li>- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV</li> <li>-Société Immobilière des Œillets</li> <li>-Société d'Etudes et de Développement Touristique « SODET SUD »</li> </ul>
Société de Promotion Immobilière EL MADINA	Promotion Immobilière	<p><b>Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- BNA-CAPITAUX</li> <li>- SICAR INVEST</li> <li>- Société d'Investissement en Valeurs Mobilières « SOIVM SICAF »</li> <li>- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV</li> <li>-Société Immobilière des Œillets</li> <li>-Société d'Etudes et de Développement Touristique « SODET SUD »</li> </ul>

**AVIS DES SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2023, pour tout placement sollicité après le 30/04/2024.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**Emprunt Obligataire  
«ENDA Tamweel 2024-1»**

**Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société ENDA Tamweel réunie le **23/06/2022** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires par appel public à l'épargne et/ou privé pour un montant global maximum de 300 millions de dinars dans un délai ne dépassant pas le 31/12/2024 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **24/01/2024** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire par appel public à l'épargne « ENDA Tamweel 2024-1 » selon les conditions suivantes :

**Montant :** 40 millions de dinars, susceptible d'être porté à 50 millions de dinars

**Taux d'intérêts :**

- Taux fixe : une fourchette avec un minimum de 10% brut l'an et un maximum de 13% brut l'an ;
- Taux variable : TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+4,00% brut l'an au maximum.

**Durée :** de 5 à 10 ans

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

- Catégorie A : 10,80% et/ou TMM + 2,90% brut l'an sur 5 ans ;
- Catégorie B : 11,00% et/ou TMM + 3,15% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant :**

L'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2024-1 » est d'un montant de 40 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 50 Millions de dinars, divisé en 400 000 obligations, susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ENDA Tamweel 2024-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **10/05/2024** et clôturées sans préavis au plus tard le **24/07/2024**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit.

**L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.**

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24/07/2024**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24/07/2024**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **07/08/2024** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **10/05/2024** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

**But de l'émission :**

ENDA Tamweel a décidé d'émettre cet emprunt obligataire par appel public à l'épargne dans le cadre d'une stratégie visant la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

- **Dénomination de l'emprunt :** « ENDA Tamweel 2024-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par ENDA Tamweel, mentionnant la catégorie choisie ainsi que la quantité y afférente.

**Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24/07/2024**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **24/07/2024**.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations « **ENDA Tamweel 2024-1** » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

***Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :***

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,80%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,90%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 290 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

***Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :***

- Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,15%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 315 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1<sup>ère</sup> année pour la catégorie A et à la 3<sup>ème</sup> année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **24/07/2029** pour la catégorie A et le **24/07/2031** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **24 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **24/07/2025**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **24/07/2025** et le premier remboursement en capital aura lieu le **24/07/2027**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,80%** l'an pour la catégorie A et de **11,00%** l'an pour la catégorie B.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2024 à titre indicatif, qui est égale à 7,991% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,891% pour la catégorie A et de 11,141% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,90%** pour la catégorie A et de **3,15%** pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire « **ENDA Tamweel 2024-1** » sont émises pour une durée de :

- **5 ans** pour la catégorie A ;
- **7 ans dont 2 années de grâce** pour la catégorie B.

**Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- **3 ans** pour la catégorie A ;
- **5 ans** pour la catégorie B.

**Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration est de :

- **2,638 années** pour la catégorie A
- **4,037 années** pour la catégorie B.

**Garantie :**

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de la société :**

En date du **11/10/2023**, Fitch Ratings a relevé la note nationale à long terme attribuée à ENDA Tamweel de BBB- (tun) à **BBB (tun)** avec perspective stable. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à **F3 (tun)**.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-affirms-national-ratings-of-eight-tunisian-nbfis-upgrades-enda-to-bbb-tun-11-10-2023>

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **11/04/2024** une notation **provisoire** à long terme **BBB (tun) (EXP)** à l'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2024-1 » objet de la présente note d'opération.

**La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)**

**Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.**

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2024-1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations :**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « ENDA Tamweel 2024-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par

**TUNISIE CLEARING.** L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

**Marché des titres :**

Il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont cotés ni sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ni sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ENDA Tamweel s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse TUNISIE VALEURS de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ENDA Tamweel 2024-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

ENDA Tamweel s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ENDA Tamweel 2024-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **24/04/2024** sous le n°**24-1129**, du document de référence « ENDA Tamweel 2024 » enregistré auprès du CMF en date du **24/04/2024** sous le n°**24-003** ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2023, pour tout placement sollicité après le 30/04/2024.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la société ENDA Tamweel, Rue de l'Assistance, Cité Khadra, 1003 Tunis, TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Les états financiers relatifs à l'exercice 2023 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30/04/2024.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>						
<b>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</b>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	116,483	119,130	119,150
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	161,974	166,040	166,073
3	UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	133,909	137,033	137,056
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	145,572	149,128	149,157
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	139,251	142,214	142,241
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	142,304	146,169	146,198
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	133,870	136,043	136,063
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	53,810	55,112	55,120
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	39,375	40,426	40,434
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	134,030	137,520	137,545
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	117,462	120,474	120,496
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	117,320	120,226	120,250
<b>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</b>						
13	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	20,764	21,257	21,262
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	142,874	146,705	146,734
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP *	BH INVEST ****	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	139,085	141,951	141,974
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	13,339	13,564	13,567
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	199,359	204,305	204,345
19	FCP SALAMEIT PLUS	AFC	02/01/07	13,198	13,362	13,363
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	112,861	115,499	115,529
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	116,840	119,963	119,988
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	16,275	16,689	16,693
23	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	102,479	105,554	105,583
24	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	100,315	100,334
<b>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>						
25	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,191	2,243	2,245
<b>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</b>						
26	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	71,403	72,623	72,631
27	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	151,452	149,391	149,201
28	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	110,803	109,571	109,331
29	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	124,282	126,988	127,008
<b>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</b>						
30	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	156,441	159,300	158,894
31	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	590,491	599,169	598,156
32	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	144,009	141,084	139,721
33	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	200,676	201,669	200,876
34	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	104,179	105,849	105,507
35	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	147,938	146,902	146,757
36	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	172,750	178,662	178,734
37	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	157,666	163,305	163,109
38	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	25,461	25,151	25,094
39	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	105,718	106,311	106,956
40	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,089	1,110	1,109
41	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,077	1,116	1,114
<b>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>						
42	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 523,691	2 571,753	2 576,781
43	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	237,303	237,989	238,629
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,183	3,269	3,276
45	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,838	2,918	2,924
46	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	52,948	47,802	48,416
47	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,443	1,464	1,465
48	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,240	1,254	1,257
49	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,245	1,249	1,256
50	FCP PERSONNEL UB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	15,405	16,303	16,424
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,679	11,676	11,582
52	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	15,208	16,129	16,163
53	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 143,999	5 214,892	5 207,044
<b>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</b>						
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	94,943	96,022	95,720
<b>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>						
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,247	1,265	1,277

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>								
56	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	112,492	114,868	114,893
57	AMEN PREMIÈRES SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,715	103,820	103,837
58	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,976	111,706	111,727
59	ATTIJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	106,522	108,995	109,017
60	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,814	110,536	110,557
61	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	111,530	113,944	113,963
62	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	108,204	110,850	110,871
63	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,763	101,317	101,337
64	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	108,991	111,535	111,556
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	109,856	112,643	112,666
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	107,593	109,974	109,995
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	15/03/24	6,300	107,384	103,665	103,685
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	106,088	108,875	108,897
69	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	108,299	110,053	110,071
70	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,957	108,362	108,381
71	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	102,982	104,560	104,574
72	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	109,844	106,695	106,711
73	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	16/04/24	6,058	105,470	101,820	101,838
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
74	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	115,302	116,871	116,882
75	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	107,664	110,400	110,429
76	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	111,628	114,232	114,254
77	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	04/04/24	7,810	107,851	103,217	103,241
78	FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 015,847	1 040,085	1 040,278
79	FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	-	10 231,927	10 235,667
80	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	-	100,319	100,340
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
81	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,235	114,044	114,205
82	FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	99,895	102,497	102,644
<b>SICAV MIXTES</b>								
83	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	62,861	58,321	58,299
84	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	111,593	116,173	116,286
85	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,940	18,297	18,284
86	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	15/03/24	15,604	329,803	325,317	325,258
87	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 266,898	2 309,690	2 304,021
88	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,568	70,531	70,307
89	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,146	56,570	56,467
90	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	16/04/24	1,712	108,631	107,681	107,695
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,437	10,713	10,696
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	16,704	17,331	17,345
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	13/05/24	0,571	17,930	17,324	17,208
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	13/05/24	0,544	15,723	15,183	15,108
95	FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,039	105,987	105,777
96	FCP AL IMITIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	90,783	87,724	87,348
97	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	94,735	92,029	91,608
98	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	106,369	108,309	108,312
99	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	100,033	101,005	100,671
100	FCP SMART CEA **	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	14/08/23	0,280	11,001	11,258	11,211
101	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	12/02/24	5,182	104,393	97,535	97,393
102	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	78,463	74,258	74,038
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	90,370	93,325	93,204
104	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	124,098	126,689	126,822
105	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	151,568	155,310	155,765
106	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	-	-	156,449	161,519	162,766
107	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	196,794	202,726	203,977
108	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	186,237	191,398	192,523
109	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	181,047	188,271	188,734
110	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	25,149	26,120	26,373
111	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	10 866,132	10 653,106	10 665,847
112	FCP VIVBO NOUVELLES INTRODITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	139,448	139,314	143,860
113	FCP AMEN SÉLECTION	AMEN INVEST	04/07/17	12/07/23	3,189	97,599	99,840	100,296
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	4 947,705	4 863,886	4 819,334
115	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	05/04/24	0,401	10,736	10,618	10,612
116	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	173,918	177,918	177,798
117	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	11 448,885	11 140,679	11 086,442
118	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 487,634	10 805,498	10 877,548
119	FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 761,297	10 340,976	10 354,208
120	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	10 636,069	10 479,991	10 490,523
121	FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 503,745	10 347,651	10 364,799
122	FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	-	10,252	10,221
123	MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	-	-	-	-	100,000
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	126,098	128,287	127,499
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
125	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	10/05/24	32,661	1 033,783	1 055,676	1 033,005

\* OPCVM en liquidation anticipée

\*\* Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

\*\*\* La Valeur Liquidative de FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

\*\*\*\* BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'ouverture au public des fonds communs de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT », « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV », « FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL », « FCPR RELANCE+ » et « FCPR ADVANCED FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
25. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27. EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29. Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Léman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
32.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
40.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
42.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
46. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
47. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
48. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
52. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
53.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
54.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
55. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
56. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
57.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
58. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
59. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
60. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
61.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
64. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
67. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200

68. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
69. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
70. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
71. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
75. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
76. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200

26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
34. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
35. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
36. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
37. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
38. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
39. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
40.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
41.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
44. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
45. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
46.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
47. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
48.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
49. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
50. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
51.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
53. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
54. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
55.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
56. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
59.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
60.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
61.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190

64.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
65.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
66.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
67.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
68.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
69.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
70. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
71.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
72. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
73. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
74. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
75.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
78. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
81.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
82.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
83.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
84.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
85.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
86.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
89.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
90.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
91.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
94.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
95. société Unie des portefeuilles et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
96.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
97.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
98.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
99.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
100. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

101. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
102.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
103.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFUL, le Kram, Tunis	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIERE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
49	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
57	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
73	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
74	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
77	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
78	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis

84	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
86	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
96	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
102	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) OPCVM en liquidation anticipée

(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

**LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Dinars	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
6	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Euros	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
7	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis

*\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

**Informations Post AGO**

**Wifack International Bank**

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 avril 2024, Wifack International Bank publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

**I. Les résolutions adoptées**

**القرار الأول:**

إن الجلسة العامة العادية وبعد استماعها إلى تقرير مجلس الإدارة حول تصرف سنة 2023 وإلى التقرير العام لمراقبي الحسابات المتعلقة بنفس السنة المحاسبية، تصادق على تقرير مجلس الإدارة.  
تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

**القرار الثاني:**

إن الجلسة العامة العادية وبعد استماعها إلى تقرير هيئة مراقبة مطابقة معايير الصيرفة الإسلامية لسنة 2023، تأخذ علماً بهذا التقرير.  
تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

**القرار الثالث:**

إن الجلسة العامة العادية وبعد اطلاعها على القوائم المالية للسنة المحاسبية 2023 واستماعها إلى التقرير العام لمراقبي الحسابات، تصادق على القوائم المالية المقفلة في 31 ديسمبر 2023 والتي تحتوي على مجموع الموازنة بـ **1.461.526.755,467** دينار وعلى نتيجة صافية بـ **7.472.845,826 (+)** دينار.  
تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

**القرار الرابع:**

إن الجلسة العامة العادية وبعد استماعها للتقرير الخاص لمراقبي الحسابات المتعلقة بالعمليات المسجلة سنة 2023 والمنصوص عليها بالفصل 200 وما بعده والفصل عدد 475 من مجلة الشركات التجارية والفصلين 43 و62 من القانون عدد 48-2016 المؤرخ في 11 جويلية 2016 المتعلقة بالبنوك والمؤسسات المالية، تأخذ علماً بمحتوى هذا التقرير وتصادق على ما ورد فيه.  
تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

**القرار الخامس:**

تبرئ الجلسة العامة العادية تماماً وبدون أي تحفظ ذمة أعضاء مجلس الإدارة لتصرفهم بعنوان سنة 2023.  
تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

**القرار السادس:**

تسجل الجلسة العامة العادية أن النتيجة الصافية لسنة 2023 بلغت **7.472.845,826 (+)** دينار وباعتبار أن النتائج المؤجلة للسنة المحاسبية 2022 بلغت **25.763.195,894 (-)** دينار، تقرّر تويب النتيجة على النحو التالي:

نتائج مؤجلة 2022:	25.763.195,894 (-) دينار
النتيجة الصافية لسنة 2023:	7.472.845,826 دينار
احتياطي استثمارات معفاة من الضريبة	2.680.000,000 (-) دينار
مجموع النتائج المؤجلة 2023 :	20.970.350,068 (-) دينار

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

#### القرار السابع:

طبقاً لأحكام الفصل 472 من مجلة الشركات التجارية وبعد استماعها لتقرير مجلس الإدارة حول القوائم المالية المجمعة والتي تحتوي على مجموع الموازنة بـ **1.435.786.880,338** دينار وعلى نتيجة صافية بـ **8.998.656,932** (+) دينار وتقرير مراقبي الحسابات، تصادق الجلسة العامة العادية على القوائم المالية المجمعة لبنك الوفاق الدولي المقفلة في 2023/12/31. تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

#### القرار الثامن:

تقرر الجلسة العامة العادية باقتراح من مجلس الإدارة تعيين مكتب التونسية للاستشارة والتدقيق TCA مراقب حسابات ثان ممثلاً بالسيد البشير النادري لدورة أولى مدتها ثلاث سنوات ( 2024، 2025 و 2026) تنتهي عند انعقاد الجلسة العامة العادية التي ستنظر في القوائم المالية لسنة 2026. تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

#### القرار التاسع:

ترخص الجلسة العامة العادية اصدار قرض رقاعي أو عدة قروض رقاعية طبقاً لمعايير الصيرفة الإسلامية عادية أو مشروطة أو أو صكوك إسلامية أو قروض أجنبية بمبلغ جملي قدره 150 مليون دينار على مدى ثلاث سنوات وتفوض لمجلس الإدارة كل الصلاحيات اللازمة لتحديد ترتيبات اجراء العملية. تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

#### القرار العاشر:

قررت الجلسة العامة العادية تحديد منحة بدل الحضور لأعضاء مجلس الإدارة بـ 5 آلاف دينار صافية لكل عضو عن كل اجتماع ومنح بدل الحضور لأعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق ولجنة المخاطر ولجنة التعيينات والأجور واللجنة المختلطة بـ ألفين دينار صافية لكل عضو عن كل اجتماع ابتداء من غرة جانفي 2024. كما قررت الجلسة العامة العادية تحديد أتعاب هيئة مراقبة مطابقة معايير الصيرفة الإسلامية على النحو التالي:

- منحة سنوية صافية بـ 12 ألف دينار لبقية أعضاء اللجنة.
- منحة بدل الحضور بألف دينار صافية لكل عضو عن كل اجتماع.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

#### القرار الحادي عشر:

تفوض الجلسة العامة العادية لكل حامل لنسخة او مستخرج من هذا المحضر القيام بكافة إجراءات التسجيل والإيداع والإشهار القانوني.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

## II. Le Bilan après affectation du résultat comptable

(Montants exprimés en Dinars)

Désignation	31-déc.-23	31-déc.-22
AC01 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	124 318 558	111 969 507
AC02 Créances sur les établissements bancaires et financiers	156 644 119	164 672 843
AC03 Créances sur la clientèle (*)	995 896 903	803 392 578
AC04 Portefeuille titres commercial	41 691	43 010
AC05 Portefeuille d'investissement	43 193 289	45 299 377
AC06 Valeurs immobilisées (*)	56 270 835	52 918 884
AC07 Autres actifs	85 161 361	71 742 671
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>1 461 526 756</b>	<b>1 250 038 870</b>
PA01 Banque Centrale, CCP	115 129 535	130 477 750
PA02 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	60 953 723	15 185 399
PA03 Dépôts de la clientèle	903 800 835	747 992 618
PA04 Dettes de financements et Ressources spéciales	101 546 358	62 930 857
PA05 Autres passifs	112 423 888	133 253 575
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>1 293 854 339</b>	<b>1 089 840 199</b>
CP01 Capital	150 000 000	150 000 000
CP02 Réserves	23 222 419	20 542 419
CP03 Actions propres	(694 663)	(694 663)
CP04 Autres capitaux propres	16 115 011	16 114 111
CP05 Résultats reportés	(20 970 350)	(25 763 196)
CP06 Résultat de l'exercice	-	-
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>167 672 417</b>	<b>160 198 671</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>1 461 526 756</b>	<b>1 250 038 870</b>

### III- L'état d'évolution des capitaux propres

(Montants exprimés en Dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve statutaire	Réserves facultatives	Autres Réserves	Actions Propres	Réserve pour fonds spécial	Titres assimilés à des capitaux propres	Résultats reportés	Modification comptable	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux Propres N-1	150 000 000	1 867 419	30 000	1 615 000	17 030 000	(694 663)	677 111	15 437 000	(31 032 972)	-	5 269 776	<b>160 198 671</b>
Affectation résultat 2022									5 269 776	-	(5 269 776)	-
Variation de la période							900					900
Résultat de la période.											7 472 846	7 472 846
<b>Capitaux Propres au 31 déc 2023 avant affectation du résultat</b>	<b>150 000 000</b>	<b>1 867 419</b>	<b>30 000</b>	<b>1 615 000</b>	<b>17 030 000</b>	<b>-694 663</b>	<b>678 011</b>	<b>15 437 000</b>	<b>-25 763 196</b>	<b>-</b>	<b>7 472 846</b>	<b>167 672 417</b>
Affectation du Résultat de l'exercice 2023 selon l'AGO du 26 Avril 2024					2 680 000				4 792 846		(7 472 846)	-
<b>Capitaux Propres au 31 déc 2023 après affectation du résultat</b>	<b>150 000 000</b>	<b>1 867 419</b>	<b>30 000</b>	<b>1 615 000</b>	<b>19 710 000</b>	<b>(694 663)</b>	<b>678 011</b>	<b>15 437 000</b>	<b>(20 970 350)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>167 672 417</b>

**IV-Liste des membres du Conseil d'administration :**

<b>Membres</b>	<b>Qualité</b>	<b>Représenté par</b>	<b>Mandats</b>	<b>Principales activités professionnelles</b>
Mr Basem Ali TANTUSH	Président	Lui-même	2022-2024	EX-Directeur à l'ICD et Directeur Général de Yakeen Bank
M. Mohamed Hedi BEN AYED	Membre	Lui-même	2022-2024	Président Directeur Général du Groupe Ben Ayed Président Directeur Général de Intermetal
Sté PROSID	Membre	M. Mohamed Saidane	2022-2024	Gérant- Fondateur de Sté PROSID Président du Conseil d'administration à INTERMETAL
ICD	Membre	M. Taoufik LACHHEB	2022-2024	Directeur Général à BIM
CDC	Membre	Mme Nejia Gharbi	2022-2024	Directrice Générale de la CDC
Sté CIF Sicaf	Membre	M. Mohamed Riadh Zafzouf	2022-2024	Président Directeur Général de la société HERMES Capital
M. Monsieur Karim HAJ ROMDHANE	Membre	Représentant petits porteurs	2022-2024	Ex-Directeur du Pôle Contrôle Général à Banque Zitouna Consultant pour les PME depuis Janvier 2022
M. Hichem ZBIDI	Membre	Administrateur indépendant	2022-2024	Gérant- Fondateur de Leptis Capital
M. Mongi HIDRI	Membre	Administrateur indépendant	2022-2024	Ex-Directeur central des résolutions

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### Informations Post AGO

**UNION DE FACTORING**  
- UNIFACTOR -  
**SIÈGE SOCIAL : ENNOUR BUILDING CENTRE URBAIN NORD TUNIS**

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 avril 2024, l'Union de Factoring -UNIFACTOR- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

#### **Résolutions adoptées :**

##### *Première résolution :*

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de la Société arrêtés au 31/12/2023 tels qu'ils sont présentés.

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité*

##### *Deuxième résolution :*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivants du Code des sociétés Commerciales, et l'article 62 de la loi 2016-48, approuve les opérations qui y sont mentionnées.

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité*

##### *Troisième résolution :*

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023.

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité*

##### *Quatrième résolution :*

L'Assemblée Générale, décide d'allouer au **Conseil d'Administration** une enveloppe brute d'un montant égal à **225 Mille Dinars**, au titre de jetons de présence de l'exercice 2023.

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité*

##### *Cinquième résolution :*

L'Assemblée Générale, décide d'allouer au titre de l'année 2023 une enveloppe brute d'un montant égal à **187,5 Mille Dinars**, pour les membres du Comité d'Audit Interne et du Comité des Risques.

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité*

*Sixième résolution :*

L'Assemblée Générale décide de reclasser au compte résultats reportés, les réserves pour réinvestissement devenues disponibles au cours de cette année d'un montant de **1.287.700,000 Dinars** (réinvestissements sur le Résultat de l'exercice 2016).

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité*

*Septième résolution :*

L'Assemblée Générale, ratifie la répartition des bénéfices ci-après, telle que proposée par le **Conseil d'Administration** et fixe les dividendes au titre de l'exercice 2023 à **0,750 Dinars** par action soit **15%** du nominal. Les dividendes seront mis en paiement dès l'accomplissement des formalités légales et au plus tard le 24 juin 2024.

<b>Bénéfices de l'exercice 2023</b>	<b>6 318 225</b>
<b>(+) Résultats reportés</b>	<b>3 095 397</b>
Année 2022	1 807 697
Réserves disponibles (R.R. Exonérés)	1 287 700
<b>Total</b>	<b>9 413 622</b>
(-) Réserves Légales	0
<b>Reliquat</b>	<b>9 413 622</b>
(-) Réserves pour réinvestissements Exonérés 2023	4 385 413
<b>Bénéfices distribuables de l'exercice 2023</b>	<b>5 028 209</b>
(-) Réserves pour Fonds Social	80 000
(-) Dividendes (15%) Soit 2.250.000,000	2 250 000
<b>Résultats reportés 2023</b>	<b>2 698 209</b>

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des voix*

*Huitième résolution :*

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer tout dépôt ou publication prévus par la loi.

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité*

## Le Bilan après affectation du résultat comptable

AU 31-12-2023

U: DT

ACTIFS	2023	2022
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		
<i>Immobilisations incorporelles et corporelles</i>	6 188 111	6 105 440
Moins : Amortissements	-4 725 035	-4 494 952
<b>Total des immobilisation corporelles et incorporelles</b>	<b>1 463 075</b>	<b>1 610 489</b>
<i>Immobilisations financières</i>	21 471 648	20 040 735
Moins : Provisions	-3 693 533	-2 693 533
<b>Total Immobilisations financières</b>	<b>17 778 115</b>	<b>17 347 202</b>
<i>Autres actifs non courants</i>	0	5 329
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>19 241 190</b>	<b>18 963 020</b>
<i>Affacturages et comptes rattachés</i>	248 565 696	235 105 882
Moins: Provisions & Agios réservés	-15 614 897	-18 266 684
<i>Autres actifs courants</i>	4 122 394	3 517 907
<i>Liquidités et équivalents de liquidités</i>	4 962 436	10 098
<b>Total des actifs courants</b>	<b>242 035 629</b>	<b>220 367 202</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>261 276 819</b>	<b>239 330 222</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>		
<b>Capitaux propres</b>		
<i>Capital social</i>	15 000 000	15 000 000
<i>Réserves Légales</i>	1 500 000	1 500 000
<i>Réserves Fonds Social</i>	97 117	80 464
<i>Réserves Pour Réinvestissement exonérés</i>	25 025 788	21 928 075
<i>Résultats Reportés</i>	2 698 209	1 807 697
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>44 321 114</b>	<b>40 316 236</b>
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>44 321 114</b>	<b>40 316 236</b>
<i>Fonds de Garantie</i>	37 307 770	35 696 602
Passifs liés aux obligations IDR	560 038	
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>37 867 808</b>	<b>35 696 602</b>
<i>Adhérents et comptes rattachés</i>	31 544 003	30 819 675
<i>Autres passifs courants</i>	12 858 023	11 955 846
<i>Concours bancaires et autres passifs</i>	134 685 871	120 541 862
<b>Total des passif courants</b>	<b>176 837 897</b>	<b>163 317 384</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>214 705 705</b>	<b>199 013 986</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>261 276 819</b>	<b>239 330 222</b>

- L'état d'évolution des capitaux propres.

TABLEAU DU MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES  
APRES AFFECTATION  
EXERCICE 2023

U : D

Designations	Capital social	Réserve légale	Réserve Fond Social	Réserves Réinvest Exonéré	Résultats Reportés	Dividendes	Résultat de la période	Total capitaux propres
<b>Solde Après Affectation au 31/12/2022</b>	15 000 000	1 500 000	80 464	21 928 075	1 807 697	2 250 000	0	42 566 236
Utilisations Réserves pour Fonds Social			-63 347					-63 347
Distributions de Dividendes 2022						-2 250 000		-2 250 000
Résultats 2023							6 318 225	6 318 225
<b>Solde Avant Affectation au 31/12/2023</b>	15 000 000	1 500 000	17 117	21 928 075	1 807 697	0	6 318 225	46 571 114
Résultats Reportés 2022								0
Réserves Légales							0	0
Réserves pour Réinvestissements Exonérés Disponibles				-1287700			1287700	0
Réserves pour Réinvestissements Exonérés 2023				4 385 413			-4 385 413	0
Réserves pour Fonds Social			80 000				-80 000	0
Dividendes 2023						2 250 000	-2 250 000	0
Résultats Reportés 2023					890 512		-890 512	0
<b>Solde Après Affectation au 31/12/2023</b>	15 000 000	1 500 000	97 117	25 025 788	2 698 209	2 250 000	0	46 571 114
Distributions de Dividendes 2023						-2 250 000		-2 250 000
<b>Solde Après Affectation au 31/12/2023</b>	15 000 000	1 500 000	97 117	25 025 788	2 698 209	0	0	44 321 114

- **Liste des membres du Conseil d'administration**

Noms et Prénoms	Qualité	Mandat	Fonction actuelle	Poste occupé dans d'autres conseils s'il y'a lieu
Riadh HAJJEJ	Président	2023-2024	Directeur Général de l'ATB	Administrateur représentant l'ATB dans divers Conseil d'Administration
Nour El Houda BEN CHEIKH représentant AMEN BANK	Membre	2022-2024	Directeur de l'Analyse de Crédit au sein de l'AMEN BANK	-
ATB	Membre	2022-2024		-
Slim El MEMMI représentant BNA	Membre	2022-2024	Chef de Pôle Opérations Services Clients	-
Mohamed MASMOUDI représentant ATL	Membre	2022-2024	Directeur Central	-
Zied HAMZAoui représentant La CARTE VIE	Membre	2023-2024	Directeur Financier	-
Mohamed Sadok DRISS Représentant STE	Membre	2022-2024	Gérant	Administrateur BH Bank - KSM Financière - Alpha Hyundai Motors - SODEXA-TSA - Hôtel EL FELL - STIAL
Mohamed Ali BAKIR représentant SPDIT	Membre	2022-2024	PDG SPDIT	-
Hedi ZERZERI représentant ASIRAQ	Membre	2022-2024	Directeur	Sud Bitume - Ste Hôtelière Port Prince
Tayeb BAYAHI	Membre	2022-2024	PDG Lloyd Tunisien	Magasin General, TPR, SOTUVER, CFI, Indinvest SICAF, SICAM, TPS, MED INVEST
Ezzeddine SAIDANE	Membre Indépendant	2022-2024	Directeur Général : DIRECTWAY CONSULTING DIRECTWAY TRAINING	Al Baraka Bank Tunisia ATL, OneTech, Lloyd Assurance Al Baraka Bank Maroc
Mohamed Laroussi BOUZIRI	Membre Indépendant	2022-2024	NEANT	Administrateur indépendant à l'ATL, Administrateur représentant la BNA dans divers Conseil d'Administration depuis 1990 au 2010,

## AVIS DES SOCIETES

### INFORMATIONS POST AGO

#### **Banque Attijari de Tunisie « Attijari-Bank »**

Siège social : 24 rue Hédi KARRAY – centre urbain nord 1080 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 15 avril 2024, la Banque Attijari de Tunisie « Attijari-Bank » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres,
- ♦ Liste des membres du Conseil d'administration.

#### **I. Les résolutions adoptées :**

##### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.**

##### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes au titre des conventions réglementées arrêtées au 31/12/2023, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été présentées.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.**

##### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2023, et après lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes y relatif, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.**

##### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de donner quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2023.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.**

##### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du résultat bénéficiaire, dégagé au titre de l'exercice 2023 à hauteur de **212 022 804, 000** Dinars et décide de l'affecter comme suit :

<b>BENEFICE DE L'EXERCICE</b>	212 022 804,000
REPORT A NOUVEAU	178 733 687,195
<b>RESULTAT A REPARTIR</b>	390 756 491,195
RESERVES LEGALES	629 001,000
RESERVES DE REINVESTISSEMENT	50 000 000,000
DIVIDENDES	183 338 986,500
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	156 788 503,695

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe ainsi le montant des dividendes à 4,5 DT par action (Quatre dinars et cinq cent millimes) et fixe la date de détachement pour le mercredi 17/04/2024 et la date de paiement pour le vendredi 19/04/2024.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.**

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'Administration, fixe la somme annuelle brute et globale de 305 Mille Dinars (Trois Cent Cinq Mille Dinars) au titre des jetons de présence pour l'exercice 2023 pour les membres du Conseil d'Administration.

Les membres des comités règlementaires percevront en outre une somme annuelle brute et globale de 256,5 Mille Dinars (Deux Cent Cinquante Six Mille et Cinq Cent Dinars) en rémunération de leurs travaux au sein des réunions desdits comités au cours de l'exercice 2023.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.**

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir été informée de la fin du 2<sup>ème</sup> mandat du commissaire aux comptes, le **Cabinet Ernst & Young** représenté par **Monsieur Noureddine HAJJI**, et compte tenu de la proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer le **Cabinet ECC Mazars**, représenté par **Monsieur Borhen Chebbi**, en tant que commissaire aux comptes pour une durée de trois (03) ans pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.**

#### **HUITIEME RESOLUTION**

Le Président de l'Assemblée informe les actionnaires de la fin du mandat de l'ensemble des membres du présent Conseil d'Administration, et par application des dispositions de la circulaire de la BCT n°2021-05 du 19/08/2021 relative au cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers, l'Assemblée Générale Ordinaire, décide :

##### **A- De renouveler les mandats de messieurs :**

- **M. Moncef CHAFFAR, Président du Conseil d'Administration ;**
- **M. Mohamed EL KETTANI;**
- **M. Boubker JAI ;**
- **Mme Zohra DRISS BOUSLAMA ;**
- **M. M'zoughi M'ZABI ;**
- **M. Ahmed Ismail DOURI ;**
- **M. José REIG ECHEVESTE ;**
- **M. Rachid Kettani.**

##### **B- De désigner :**

- **Monsieur Choukri OIMDINA** en tant que nouvel administrateur en remplacement de **Monsieur Talal EL BELLAJ** qui a démissionné du Conseil d'Administration ;
- **Madame Catherine Cécile LUBOCHINSKY** en tant qu'administrateur indépendante et présidente du Comité d'Audit en remplacement de **Monsieur Ali Kadiri ;**
- **Monsieur Mohamed Ali ABABOU** pour un 2<sup>ème</sup> mandat en tant qu'administrateur indépendant et président du Comité des Risques.

##### **C- De ratifier la désignation de :**

- **Madame Neila BEN ZINA** en qualité d'administrateur représentant les petits porteurs élue par l'Assemblée Générale Elective du 25/03/2024, en remplacement de **Monsieur Boubaker MEHRI.**
- Cette ratification prend effet dès la présentation d'un quitus entier, définitif et sans réserve au titre de sa gestion de l'exercice 2023 et durant son dernier mandat en tant qu'administrateur indépendant à l'UBCI.

Les administrateurs nommés, sont élus pour une durée de trois (03) années, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à la majorité absolue.**

## **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions et responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, Membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance, et ce, en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.**

## **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer partout où besoin sera, tous dépôts, publications et autres formalités prévues par la loi.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.**

## **II. Le bilan après affectation du résultat comptable :**

### **BILAN APRES AFFECTATION ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023 (UNITE : en milliers de Dinars)**

	<b>Note</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC1-</b> Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	<b>(1-1)</b>	1 542 903	1 615 029
<b>AC2-</b> Créances sur les établissements bancaires et financiers	<b>(1-2)</b>	721 457	645 906
<b>AC3-</b> Créances sur la clientèle	<b>(1-3)</b>	7 013 035	6 648 115
<b>AC4-</b> Portefeuille-titres commercial	<b>(1-4)</b>	20 962	187 289
<b>AC5-</b> Portefeuille d'investissement	<b>(1-5)</b>	1 589 385	1 192 311
<b>AC6-</b> Valeurs immobilisées	<b>(1-6)</b>	142 366	140 598
<b>AC7-</b> Autres actifs	<b>(1-7)</b>	611 434	474 050
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>11 641 543</b>	<b>10 903 298</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA1-</b> Banque Centrale, CCP	<b>(2-1)</b>	0	139 112
<b>PA2-</b> Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	<b>(2-2)</b>	40 657	45 076
<b>PA3-</b> Dépôts et avoirs de la clientèle	<b>(2-3)</b>	10 045 750	9 338 805
<b>PA4-</b> Emprunts et ressources spéciales	<b>(2-4)</b>	99 808	114 182
<b>PA5-</b> Autres passifs	<b>(2-5)</b>	580 075	468 889
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>10 766 290</b>	<b>10 106 064</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
	<b>-3</b>		
<b>CP1-</b> Capital		210 000	203 710
<b>CP2-</b> Réserves		504 818	411 144
<b>CP4-</b> Autres capitaux propres		3 646	3 646
<b>CP5-</b> Résultats reportés		156 789	178 734
<b>CP6-</b> Résultat de la période		0	0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>875 252</b>	<b>797 234</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>11 641 543</b>	<b>10 903 298</b>

### III. L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital	Réserves	Réserve spéciale de réinvestissement	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde avant affectation du résultat au 31/12/2023</b>	210 000	184 189	270 000	3 646	178 734	212 023	1 058 591
<u>Affectation approuvée par l'AGO du 15/04/2024</u>		629	50 000		(21 945)	(28 684)	0
Dividendes						(183 339)	(183 339)
<b>Solde après affectation du résultat au 31/12/2023</b>	<b>210 000</b>	<b>184 818</b>	<b>320 000</b>	<b>3 646</b>	<b>156 789</b>	<b>0</b>	<b>875 252</b>

## I. Liste des membres du Conseil d'administration

Les Administrateurs	Cursus	Mandat des Administrateurs CA Attijari bank	Mandats des Administrateurs dans d'autres Sociétés
<p><b>M. Moncef CHAFFAR</b></p> <p>Président du conseil</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ex-PDG de banques et ex Vice-Gouverneur de la BCT.</li> <li>Il est le président du Conseil d'Administration d'Attijari bank Tunisie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>(3) trois années (2024-2025 &amp; 2026) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Président du Conseil d'Administration à Attijari Assurance (Tunisie) ;</li> </ul>
<p><b>M. Mohamed EL KETTANI</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Responsable de la Banque Commerciale du Maroc, DGA responsable des crédits et des activités parabancaires à la BCM, DG responsable du pôle Banque de Financement et d'Investissement à la BCM, DG à Attijariwafa bank (en charge du pôle Banque de Financement et d'Entreprise).</li> <li>✓ Il est le PDG d'Attijariwafa bank</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>(3) trois années (2024-2025 &amp; 2026) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Président du Conseil d'Administration d'Attijariwafa bank, Attijariwafa bank Europe, OGM SA Wafa, Corp et BCM Corporation</li> <li>Membre au Conseil d'Administration à Attijari bank.</li> <li>Administrateur à Wafa Assurance, Wafa salaf, ,wafa immobilier</li> <li>Président du Conseil d'Administration Conseil Fondation Actua et Fondation Attijariwafa bank ,</li> <li>Administrateur à : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Atijari Egypt, Attijari CBAO, Attijari Mali ;</li> <li>Andalucarthage, Sté Ivoirienne, Al MADA, CIMIR, CGEM, Fondation ONA,</li> <li>✓ Président de l'association gestion centre des TPE Solidaire</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>M. Jose REIG ECHEVESTE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ex-responsable dans des banques espagnoles notamment Banco Central, Banco De Valencia et Banco Central Hispano.</li> <li>Il est DGA au Grupo Santander, du Pôle filiales Afrique du Nord &amp; de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>(3) trois années (2024-2025 &amp; 2026) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Administrateur d'Attijariwafa bank – Maroc.</li> <li>Administrateur au Conseil d'Attijari bank Tunisie</li> <li>Administrateur au Conseil d'Attijariwafa bank Europe</li> <li>Administrateur au Conseil d'Attijari Factoring</li> </ul>

	<p>l'Ouest.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Comité des Grands Risques</li> <li>• Membre du Comité d'Audit Interne d'Attijari bank Tunis</li> <li>• Membre du Comité d'audit et des comptes de AWB – Maroc</li> </ul>		
<b>M. Boubker JAI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ex-responsable au niveau de la Banque Commerciale du Maroc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• (3) trois années (2024-2025 &amp; 2026) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur du Centre Monétique Interbancaire (Maroc)</li> <li>• Membre du Conseil d'Administration de Visa International.</li> <li>• Administrateur CBAO au Sénégal</li> <li>• Administrateur Sté Ivoirienne de Banque SIB</li> <li>• Administrateur Sté Commerciale de Banque Cameroun (SCB)</li> <li>• Administrateur Wafa Assurance au Maroc et Attijari Wafa bank Europe en France</li> <li>• Membre au Conseil d'Administration à Attijari bank Tunisie</li> <li>• Administrateur Groupe Attijariwafa bank</li> </ul>
<b>M. Choukri OIMDINA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancien Président de Directoire du Crédit du Maroc Capital (CDMC)-Crédit du Maroc (Casablanca)</li> <li>• Ancien Directeur Général du Fond d'investissement « Upline Alternative Investments » (Casablanca)</li> <li>• Depuis 2019, il a assuré le poste Directeur General des risques du groupe au sein de la Banque Centrale Populaire du Maroc (Casablanca).</li> <li>• Au cours de l'année 2024, Directeur Général des Risques au sein du groupe « Wafa Bank ».</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• (3) trois années (2024-2025 &amp; 2026) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit d'une trentaine de sociétés /participations.</li> <li>• Administrateur et membre des comités des risques et d'audit de plusieurs filiales : Maroc Leasing, Vivalis, Bank Al Amal, Attawfik Microfinance, Bank Al Yousr et plusieurs filiales bancaires africaines.</li> </ul>
<b>M. Ahmed Ismail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancien responsable stratégie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• (3) trois années (2024-2025 &amp;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre au Conseil d'Administration à Attijari bank</li> </ul>

<p><b>DOURI</b> Représentant permanent d'Andalucarthage</p>	<p>et développement Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur Général à Attijariwafa bank depuis 2008 et l'un des quatre membres du Comité de Direction Générale dirigeant le 1<sup>er</sup> groupe financier d'Afrique du Nord, responsable du pôle Finance, Transformation et Opérations.</li> </ul>	<p>2026) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.</p>	<p>Tunisie</p>
<p><b>Mr.Rachid Kettani</b> Représentant d'Andalucarthage</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancien responsable stratégie et développement Exécutif Attijari Wafa Bank</li> <li>• Responsable région du nord Maroc Asie.</li> <li>• Ex responsable au sein de la Banque Mondiale</li> <li>• Directeur Exécutif en charge de la direction Financière Groupe</li> <li>• En 2023, il est nommé Directeur Général Adjoint chargé de la Direction Financière Groupe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• (3) trois années (2024-2025 &amp; 2026) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre au Conseil d'Administration à Attijari bank Tunisie</li> <li>• Membre au Conseil d'Administration de plusieurs filiales : -CBO Sénégal -Wafa SALAF -BANK ASSAFA.</li> </ul>
<p><b>Mme. Zohra DRISS BOUSLAMA</b> Représentante du Groupe Driss</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PDG et DG de plusieurs hôtels du Groupe Driss.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• (3) trois années (2024-2025 &amp; 2026) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Conseil d'Administration de plusieurs hôtels du groupe Driss.</li> <li>• Membre au Conseil d'Administration à Attijari bank Tunisie</li> <li>• Président du Conseil d'Administration de plusieurs hôtels du groupe Driss</li> </ul>
<p><b>M. Mzoughi MZABI</b> Représentant du Groupe MZABI</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'un des fondateurs du Groupe MZABI. PDG de plusieurs sociétés du Groupe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• (3) trois années (2024-2025 &amp; 2026) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur dans l'ensemble des sociétés anonymes du groupe, Artes, Artegros, Sidef Sicar, Adef, Afrivaleurs, Bestoplast, Maghreb, Invest, Royal Garden Palace. Palm Azur, Atlandide, SITI, et SANES</li> <li>• Administrateur à Attijari bank Tunisie et Attijari Assurance (Tunisie)</li> <li>• Membre du Conseil d'Administration de COFIB capital.</li> </ul>

<p><b>Madame Catherine Cécile LUBOCHINSKY</b></p> <p>Administrateur indépendante</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancienne Conseillère consultante auprès du PNB, la société Marseillaise de crédit, la compagnie Parisienne de Réescampte et la banque de France.</li> <li>• Présidente entre 2006 et 2012 du SUERF (The Européan Money and Finance Forum) agissant dans le domaine de groupement professionnel entre académies, banques centrales et institutions financières.</li> <li>• Directrice du Global Risk Institute in Financial Services (Toronto) entre 2013 et 2014.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• (3) trois années (2024-2025 &amp; 2026) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur indépendant au LCH SA (2016-2020)</li> <li>• Administrateur indépendant et présidente du Comité de Risques à la banque Wormser frères (depuis 2016)</li> </ul>
<p><b>Mohamed Ali ABABOU</b></p> <p>Membre indépendant</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancien Directeur du développement (Etude, Marketing et contrôle de Gestion</li> <li>• Durant sa carrière il a occupé différents postes au sein de la société Générale Marocaine de Banques</li> <li>• Ex-Directeur Général société Générale Marocaine de Banques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• (3) trois années (2024-2025 &amp; 2026) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de Diana Holding</li> <li>• Administrateur HPS SWITCH et président du comité d'Audit</li> <li>• Administrateur à Attijari bank Tunisie + Président du comité des risques</li> <li>• Administrateur de Holmacon Insurance Activities</li> <li>• Administrateur au sein de, HIA ,AIMPACK ,Sogebourse, Sogelesse.(2021-2023)</li> </ul>

<p><b>M. Neila BENZINA</b></p> <p>Représentant des actionnaires minoritaires</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• CEO Business &amp; Décisions MEA</li><li>• Membre du Comex Business &amp; Décision Groupe</li><li>• CEO Wimbee.</li><li>• CEO Africated Academy.</li><li>• CEO Campusna.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• (3) trois années (2024-2025 &amp; 2026) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Membre du Conseil d'Administration et présidente du Comité d'Audit à l'UBCI (2018-2020 et 2021-2023)</li></ul>
--	--	---	--

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### **Société Immobilière et de Participations « SIMPAR »**

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

La société immobilière et de participations « SIMPAR » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 07 juin 2024. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr SAMIR LABIDI et Mr Anis SMAOUI.

**BILAN CONSOLIDÉ - ACTIFS**

(Montants exprimés en dinars)

		Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
<b>Actifs immobilisés</b>	Immobilisations incorporelles	3	222 563	218 554
	Moins : amortissements		<u>-185 738</u>	<u>-154 929</u>
			36 825	63 625
	Immobilisations corporelles	3	8 051 941	7 915 043
	Moins : amortissements		<u>-5 204 801</u>	<u>-5 041 278</u>
			2 847 140	2 873 764
	Immobilisations financières	4	15 885 347	16 233 101
	Moins : provisions		<u>-6 522 280</u>	<u>-5 403 316</u>
			9 363 067	10 829 786
	Titres mis en équivalence	5	11 299 911	10 575 064
	Actifs d'impôt différé	6	3 764 370	2 660 154
	<b>Total des actifs non courants</b>		<b>27 311 313</b>	<b>27 002 393</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
	Stocks	7	167 378 435	152 257 537
	Moins : provisions		<u>-802 356</u>	<u>-799 512</u>
			166 576 079	151 458 025
	Clients et comptes rattachés	8	4 804 944	8 859 583
	Moins : provisions		<u>-354 993</u>	<u>-334 573</u>
			4 449 951	8 525 011
	Autres actifs courants	9	9 658 969	8 614 064
	Moins : provisions		<u>-127 252</u>	<u>-81 647</u>
			9 531 717	8 532 417
	Placements et autres actifs financiers	10	645 926	1 595 823
	Moins : provisions		<u>-53 827</u>	<u>-29 362</u>
			592 099	1 566 461
	Liquidités et équivalents de liquidités	11	9 690 803	12 962 828
	<b>Total des actifs courants</b>		<b>190 840 649</b>	<b>183 044 742</b>
	<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>218 151 962</b>	<b>210 047 135</b>

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)

**BILAN CONSOLIDÉ - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		5 500 000	5 500 000
Avoirs du groupe		-499 650	-499 650
Réserves consolidées		44 108 909	47 425 634
Résultat consolidé		-5 512 252	-3 341 072
<b>Total des capitaux propres du groupe</b>	<b>12</b>	<b>43 597 007</b>	<b>49 084 912</b>
Intérêts minoritaires		4 883 218	7 229 168
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>48 480 225</b>	<b>56 314 080</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts	13	82 700 195	64 408 380
Autres passifs financiers	14	2 041 995	2 161 126
Provisions	15	2 671 980	2 815 428
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>87 414 170</b>	<b>73 384 933</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	16	13 551 487	11 619 461
Autres passifs courants	17	12 090 166	12 431 112
Emprunts et autres passifs financiers courants	18	54 916 721	50 567 703
Concours bancaires	19	1 699 193	8 729 845
<b>Total des passifs courants</b>		<b>82 257 567</b>	<b>80 348 122</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>169 671 737</b>	<b>153 733 055</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>218 151 962</b>	<b>210 047 135</b>

*(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)*

**ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT**
**(Montants exprimés en dinars)**

		Notes	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Chiffre d'affaires immobilier	<b>20</b>	43 508 279	66 112 258
	Produits des participations	<b>21</b>	669 676	413 418
	Autres produits d'exploitation	<b>22</b>	270 266	334 946
	<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>44 448 221</b>	<b>66 860 622</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Variation des stocks de produits finis et des en-cours	<b>23</b>	-15 120 898	20 573 546
	Achats de terrains		10 815 644	2 641 518
	Achats d'études et de prestations de services		2 830 079	1 168 105
	Achats de matériels, équipements et travaux		26 301 824	20 232 757
	Charges de personnel	<b>24</b>	9 315 793	8 881 657
	Dotations aux amortissements et aux provisions	<b>25</b>	1 622 501	-33 414
	Autres charges d'exploitation	<b>26</b>	3 597 315	4 154 565
	<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>39 362 258</b>	<b>57 618 735</b>
	<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>5 085 963</b>	<b>9 241 887</b>
	Charges financières nettes	<b>27</b>	-14 695 658	-13 360 889
	Autres gains ordinaires		424 932	163 933
	Autres pertes ordinaires		-38 114	-336 880
	<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>-9 222 877</b>	<b>-4 291 949</b>
Impôt sur les sociétés	<b>28</b>	1 002 050	261 484	
Éléments extraordinaires		-	-	
<b>RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES</b>		<b>-8 220 827</b>	<b>-4 030 465</b>	
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		548 862	98 260	
<b>RÉSULTAT NET DU GROUPE</b>		<b>-7 671 965</b>	<b>-3 932 205</b>	
Part du groupe		-5 512 252	-3 341 071	
Intérêts minoritaires		2 159 713	591 134	

*(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)*

<b>ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE</b> (Montants exprimés en dinars)		Notes	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022	
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>	<b>Résultat net</b>		-5 512 252	-3 341 073	
	Part des minoritaires dans le résultat des sociétés consolidées		-2 159 713	-591 134	
	Élimination de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-548 862	-98 260	
	• Ajustements pour :				
	- Amortissements & provisions		1 622 501	-33 411	
	• Variations des :				
	- Stocks		-15 120 898	20 558 277	
	- Clients		4 054 639	-2 521 156	
	- Autres actifs		-1 199 225	2 479 263	
	- Fournisseurs et autres passifs		4 784 855	-953 586	
• Plus ou moins-values sur sortie d'immobilisations et autres produits de placements		-151 310	289 575		
	<b>Flux de trésorerie affectés aux (provenant des) activités d'exploitation</b>		<b>-14 230 265</b>	<b>15 788 495</b>	
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		172 114	-269 284	
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-479 395	-307 808	
	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		909 220	1 040 344	
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières		-598 652	-253 046	
		<b>Flux de trésorerie affectés aux (provenant des) activités d'investissement</b>		<b>3 287</b>	<b>210 206</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	Dividendes et autres distributions		-167 251	231 331	
	Encaissements provenant des emprunts		41 680 037	34 042 678	
	Remboursements d'emprunts		-26 515 731	-46 162 950	
	Fonds social (variation)		-196 725	-4 755	
		<b>Flux de trésorerie affectés aux (provenant des) activités de financement</b>		<b>14 800 330</b>	<b>-11 893 696</b>
	Incidence de la variation du périmètre de consolidation		-	-	
	<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>		<b>573 352</b>	<b>4 105 005</b>	
	<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>7 418 258</b>	<b>3 313 253</b>	
	<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>11 &amp; 19</b>	<b>7 991 610</b>	<b>7 418 258</b>	

*(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)*

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES**

La Société Immobilière et de Participations (SIMPAR), Société Mère, a le statut juridique d'une société anonyme ; elle exerce ses activités dans les domaines de la promotion immobilière et de la prise de participations. Son siège social est au 15, Rue Masmouda - Mutuelle ville - Tunis.

La SIMPAR est le premier promoteur immobilier en Tunisie dont les actions sont cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

La structure du capital social de la SIMPAR se présente comme suit au 31 décembre 2023 :

<b>Actionnaires</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Valeur nominale en DT</b>	<b>% d'intérêt</b>
Banque Nationale Agricole (BNA)	332 951	1 664 755	30,27%
Groupe des Assurances de Tunisie	295 563	1 477 815	26,87%
CTAMA	116 349	581 745	10,58%
Société ZIED SARL	112 281	561 405	10,21%
SOIVM SICAF	58 010	290 050	5,27%
SICAR INVEST	47 189	235 945	4,29%
AFRIQUE AUTOS	29 372	146 860	2,67%
Autres actionnaires	106 767	533 835	9,71%
<b>Total</b>	<b>1 100 000</b>	<b>5 500 000</b>	<b>100%</b>

## **NOTE N°2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Les états financiers consolidés du Groupe SIMPAR sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, et des normes comptables tunisiennes, dont notamment NCT35, NCT 36, NCT 37 et NCT 38 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1<sup>er</sup> décembre 2003.

Les principes et méthodes comptables spécifiques du Groupe SIMPAR sont les suivants :

### **1. Consolidation**

#### ***a) Filiales***

Les filiales correspondent aux entreprises dans lesquelles le Groupe possède, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote ou dans lesquelles il a le pouvoir d'exercer le contrôle des activités. Elles sont consolidées à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date de leur cession.

Toutes les transactions intra-groupe ainsi que les soldes, pertes ou profits s'y rapportant sont éliminés.

Les méthodes comptables des filiales sont, le cas échéant, modifiées afin d'assurer une homogénéité avec celles du Groupe. Une présentation distincte est faite des intérêts minoritaires.

Les filiales sont consolidées par intégration globale (I.G.).

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche.

Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du Groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entités est reprise sous la rubrique « Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées ».

#### ***b) Entreprises associées***

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées par mise en équivalence (M.E.).

La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation, dans l'état du résultat du Groupe, de la quote-part dans les résultats de l'exercice des entreprises associées. Les participations du Groupe dans les entreprises associées sont comptabilisées au bilan pour un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de chaque entreprise associée.

### *c) Entreprises sous contrôle conjoint*

Il n'existe pas au sein du Groupe SIMPAR d'entreprises sous contrôle conjoint.

## **2. Actions propres et d'autocontrôle**

Conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 02 relative aux Capitaux propres :

- Les actions émises par la SIMPAR et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique « Actions propres et d'autocontrôle » ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres dans la rubrique « Actions propres et d'autocontrôle » sous l'intitulé « Plus ou moins-values sur actions propres et d'autocontrôle » ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au niveau de la rubrique « Actions propres et d'autocontrôle » sous l'intitulé « Dividendes sur actions propres et d'autocontrôle ».

## **3. Transactions en monnaies étrangères**

Le périmètre de consolidation n'inclut pas de filiales étrangères.

Les transactions en monnaies étrangères effectuées par les Sociétés du Groupe sont comptabilisées par application du taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Lorsque le règlement survient durant l'exercice au cours duquel la transaction a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte qui est pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

À la date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Le gain ou la perte de change en résultant est également pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

## **4. Immobilisations incorporelles et corporelles**

À leur date d'entrée dans le patrimoine des Sociétés du Groupe, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Bâtiments administratifs	5%
- Bâtiments de rapport	5%
- Matériel de transport	20%
- Agencements, Aménagements et Installations divers	10%
- Équipements de bureaux	20%
- Équipements informatiques	33,33%

#### 5. Titres de participation (non consolidables)

Les titres de participation sont comptabilisés au coût, frais d'acquisition exclus. Ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entité émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée aux Sociétés du Groupe).

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat.

#### 6. Stocks

Pour les Sociétés de Promotion Immobilière, les stocks sont valorisés en utilisant les méthodes suivantes :

##### *a) Terrains à bâtir ou à lotir*

Les acquisitions de terrains à bâtir ou à lotir sont comptabilisées à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires directement engagés par les Sociétés du Groupe et des charges financières éventuellement encourues, à la date de clôture, suite à ces acquisitions.

##### *b) Travaux en cours*

Les travaux en cours afférents aux projets de promotion immobilière sont évalués à leur coût de production, y compris les charges financières générées par les emprunts bancaires finançant spécifiquement ces stocks, encourues à la date de clôture.



## 7. Provisions

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque les Sociétés du Groupe ont une obligation actuelle résultant d'événements passés.

Les Sociétés de Promotion Immobilière constituent annuellement une provision pour réparation et maintenance au titre des projets construits, et ce, pour la meilleure estimation des dépenses de réparation qui seront éventuellement engagées par ces sociétés sur les projets de promotion immobilière commercialisés et qui ne seront pas couvertes par les retenues de garantie opérées sur les facturations des entrepreneurs ou par les contrats d'assurance décennale (en tenant compte de la franchise).

## 8. Revenus

Le chiffre d'affaires des Sociétés de Promotion Immobilière est constitué par des cessions définitives matérialisées par des contrats de vente signés et ayant donné lieu à la liquidation intégrale du prix de vente, et par des cessions financées en partie par des crédits et dont l'accord de financement partiel est formellement notifié.

Les ventes réalisées par les autres Sociétés du Groupe sont constatées lors de la livraison des produits et après acceptation du client ou lorsque des services sont rendus, nettes des taxes collectées pour le compte du Trésor public et des réductions commerciales consenties, et après élimination des ventes à l'intérieur du Groupe.

## 9. Impôt sur lessociétés

Conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue entre l'impôt courant et l'impôt différé.

### ➤ *Impôt courant*

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des Sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapporte le résultat.

### ➤ *Impôt différé*

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporaires existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs bases fiscales.

---

**Suite 4 Note N°2**

Des passifs d'impôt différé sont reconnus pour toutes les différences temporaires taxables à l'exception :

- Des différences temporairestaxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporairestaxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont constatés pour toutes les différences temporairestdéductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporaireset ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, *Impôts sur le résultat*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, et les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

## **10. Informations relatives au périmètre de consolidation**

Le Groupe SIMPAR englobe onze sociétés opérant en Tunisie dans les cinq domaines d'activités suivants :

- Promotion immobilière ;
- Prises de participations et placements boursiers ;
- Capital-risque ;
- Services informatiques ;
- Investissement touristique.

**Suite 5 Note N°2**

Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation, les pourcentages de contrôle et les pourcentages d'intérêt revenant au Groupe se présentent commesuit :

<b>Société</b>	<b>% de contrôle</b>	<b>Nature du contrôle</b>	<b>Méthode de consolidation</b>	<b>% d'intérêt</b>
SIMPAR	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale	97,04%
ESSOUKNA	69,63%	Contrôle exclusif	Intégration globale	67,58%
SOGEST	74,74%	Contrôle exclusif	Intégration globale	72,52%
SIVIA	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration globale	78,22%
EL MADINA	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration globale	80,76%
IMM. DES GILLETTS	70,61%	Contrôle exclusif	Intégration globale	57,33%
ZIED SARL	98,58%	Contrôle exclusif	Intégration globale	70,99%
SOIVM SICAF	32,57%	Influence notable	Mise en équivalence	26,46%
T.I.S	42,00%	Influence notable	Mise en équivalence	36,82%
SODET SUD	31,60%	Influence notable	Mise en équivalence	25,40%
SICAR INVEST	27,03%	Influence notable	Mise en équivalence	22,85%

**NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

	<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>Solde au 31 décembre 2022</b>
<b>Immobilisations incorporelles :</b>	<b>36 825</b>	<b>63 625</b>
- Logiciels	222 563	218 554
- Amortissements logiciels	-185 738	-154 929
<b>Immobilisations corporelles :</b>	<b>2 847 140</b>	<b>2 873 763</b>
<b>Valeurs brutes :</b>	<b>8 051 941</b>	<b>7 915 041</b>
- Terrains	1 615 517	1 615 517
- Matériel de transport	1 567 596	1 514 447
- Bâtiments administratifs	2 388 925	2 382 775
- Bâtiments de rapport	589 787	589 787
- Installations générales, agencements et aménagem. des constructions	200 050	200 050
- Installations générales, agencements et aménagements divers	754 693	695 761
- Equipements de bureaux	376 121	371 778
- Equipements informatiques	559 252	544 926
<b>Moins : Amortissements</b>	<b>-5 204 801</b>	<b>-5 041 278</b>
- Amortissements bâtiments administratifs	-2 017 587	-1 777 445
- Amortissements bâtiments de rapport	-589 787	-589 787
- Amortissements matériel de transport	-967 864	-1 106 714
- Amortissements AAI divers	-566 165	-536 318
- Amortissements équipements de bureaux	-361 921	-356 599
- Amortissements équipements informatiques	-501 427	-474 365
- Amortissements AAI des constructions	-200 050	-200 050
<b>Total en DT</b>	<b>2 883 965</b>	<b>2 937 388</b>

**NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

	<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>Solde au 31 décembre 2022</b>
Titres de participations (non consolidables)	14 211 549	14 691 712
Dépôts et cautionnements (versés)	761 485	761 485
Prêts au personnel	912 313	779 904
<b><i>Total brut en DT</i></b>	<b>15 885 347</b>	<b>16 233 101</b>
<b>Moins : Provisions</b>	<b>-6 522 280</b>	<b>-5 403 316</b>
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	-2 342 021	-1 238 582
- Provisions pour dépréciation des participations en fonds gérés	-4 171 069	-4 155 944
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements	-2 150	-1 750
- Provisions pour dépréciation des prêts au personnel	-7 040	-7 040
<b><i>Total net en DT</i></b>	<b>9 363 067</b>	<b>10 829 786</b>

**NOTE N°4-1 : TITRES DE PARTICIPATION (NON CONSOLIDABLES)**

	<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>Solde au 31 décembre 2022</b>
Titres de participation - Fonds gérés	8 234 267	8 879 149
Titres de participation - SIMPAR	5 164 766	5 164 766
Titres de participation - ESSOUKNA	381 748	381 748
Autres titres de participation	430 768	266 050
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>14 211 549</b>	<b>14 691 712</b>

**NOTE N°5 : TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE**

<b>Société apparentée</b>	<b>Actif Net au 31/12/2023</b>	<b>Ecart d'évaluation</b>	<b>Actif Net Corrigé au 31/12/2023</b>	<b>% d'intérêt</b>	<b>Part du Groupe</b>	<b>Ajustements de consolidation</b>	<b>TME au 31/12/2023</b>
SODET SUD	4 442 554	12 318 087	16 760 641	25,40%	4 257 203	20	<b>4 257 223</b>
SOIVM SICAF	6 883 477	-	6 883 477	26,46%	1 821 368	-13 846	<b>1 807 522</b>
T.I.S	598 011	-	598 011	36,82%	220 188	-91 555	<b>128 633</b>
SICAR INVEST	22 348 066	-	22 348 066	22,85%	5 106 533	-	<b>5 106 533</b>
<b>Total en DT</b>	<b>34 272 108</b>	<b>12 318 087</b>	<b>46 590 195</b>	-	<b>11 405 292</b>	<b>-105 401</b>	<b>11 299 911</b>

*L'écart d'évaluation a été calculé par référence au prix d'achat des actions SODET SUD par le Groupe (prise en compte d'une partie de la plus-value nette d'impôt dégagée par une expertise des terrains en stock, commandée par la BNA préalablement à l'achat des actions SODET SUD et dont les résultats sont confirmés par une autre expertise externe récemment effectuée).*

**NOTE N°6 : ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ**

	<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>Solde au 31 décembre 2022</b>
AID provenant des provisions	884 030	770 635
AID provenant des retraitements de consolidation	-12 271	-12 271
AID provenant des reports déficitaires	2 892 611	1 901 790
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>3 764 370</b>	<b>2 660 154</b>

## NOTE N°7 : STOCKS

	<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>Solde au 31 décembre 2022</b>
Terrains à bâtir	59 040 148	57 550 764
Travaux en cours	60 434 749	34 186 503
Travaux terminés	47 903 538	60 520 270
<b><i>Total brut en DT</i></b>	<b>167 378 435</b>	<b>152 257 537</b>
<b>Moins : Provisions</b>	<b>-802 356</b>	<b>-799 512</b>
- Provisions pour dépréciation des terrains à bâtir	-9 775	-9 775
- Provisions pour dépréciation des travaux terminés	-792 581	-789 737
<b><i>Total net en DT</i></b>	<b>166 576 079</b>	<b>151 458 025</b>

**Suite 1 Note N°7**
**1) Les stocks de biens immobiliers se ventilent par société du Groupe comme suit au 31 décembre 2023 :**

	<b>SIMPAR</b>	<b>ESSOUKNA</b>	<b>SIVIA</b>	<b>EL MADINAL DES ŒILLETES</b>	<b>Total au 31/12/2023</b>	
Terrains à bâtir	23 762 911	15 504 682	7 187 320	9 589 416	2 995 819	<b>59 040 148</b>
Travaux en cours	22 784 627	16 170 166	15 404 125	6 075 830	-	<b>60 434 748</b>
Travaux terminés	9 708 440	15 466 686	5 980 970	12 788 994	3 958 450	<b>47 903 540</b>
Provisions pour dépréciations des terrains à bâtir	-9 775	-	-	-	-	<b>-9 775</b>
Provisions pour dépréciations des travaux terminés	-512 021	-87 695	-189 250	-	-3 616	<b>-792 582</b>
<b>Total en DT</b>	<b>55 734 182</b>	<b>47 053 839</b>	<b>28 383 165</b>	<b>28 454 240</b>	<b>6 950 653</b>	<b>166 576 079</b>

- 2) La valeur comptable des terrains à bâtir acquis par la filiale « Immobilière des Œillets » (et constituant sa réserve foncière) inclut les intérêts et autres charges supportés dans le cadre des emprunts bancaires contractés pour leur financement encourus au cours de la période de leur détention à des fins de construction et sans s'accompagner d'une véritable activité de développement modifiant la substance de ces biens immobiliers (engagement des études architecturales nécessaires à l'obtention du permis de bâtir), et ce, contrairement aux dispositions de la norme comptable NCT 13 relative aux *Charges d'emprunt*.

De même, le coût de production des stocks de travaux en cours inclut les coûts d'emprunt encourus par cette filiale pendant la période de détention des terrains et avant le commencement de l'exécution d'une véritable activité de développement au sens décrit dans le paragraphe précédent.

Les coûts d'emprunt cumulés comptabilisés en stock de terrains à bâtir préalablement au fait générateur de leur incorporation, s'élèvent au 31 décembre 2023 à 1 090 918 DT imputables aux exercices antérieurs). À la même date, et par référence au même fait générateur, les coûts d'emprunt encourus au titre du financement des terrains avant le commencement de l'exécution d'une véritable activité de développement et incorporés au cout de production des stocks de travaux terminés, s'élèvent à 645 092 DT (totalement imputables aux exercices antérieurs).

Notons qu'une partie des stocks des travaux terminés a été vendue au cours des exercices 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023.

Il s'ensuit que les capitaux propres du Groupe (hors intérêts minoritaires) sont majorés d'un montant de 1 743 000 DT correspondant aux intérêts indument incorporés dans les stocks de terrains à bâtir et de travaux terminés non encore vendus au 31 décembre 2023, pondéré par le pourcentage d'intérêt du Groupe de 57,33% et par le taux d'impôt sur le résultat de 15%.

Cependant, la Direction considère que les justes valeurs des terrains à bâtir et des travaux terminés couvrent largement leurs coûts d'acquisition ou de production, y compris les charges d'emprunt incorporées.

**NOTE N°8 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS**

	<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>Solde au 31 décembre 2022</b>
Clients acquéreurs	3 552 861	6 406 306
Clients - effets à recevoir	934 990	2 131 106
Clients locataires	12 756	17 834
Clients douteux et litigieux	304 337	304 337
<b><i>Total brut en DT</i></b>	<b>4 804 944</b>	<b>8 859 583</b>
Moins : Provisions	-354 993	-334 573
<b><i>Total net en DT</i></b>	<b>4 449 951</b>	<b>8 525 011</b>

**NOTE N°9 : AUTRES ACTIFS COURANTS**

	<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>Solde au 31 décembre 2022</b>
<b>Fournisseurs - comptes débiteurs :</b>	<b>2 094 984</b>	<b>931 268</b>
- Entrepreneurs, avances et acomptes	1 656 330	618 037
- Bureaux d'études, avances et acomptes	6 025	6 025
- Autres fournisseurs, avances et acomptes	432 629	307 206
<b>Personnel - avances et acomptes</b>	<b>172 727</b>	<b>136 939</b>
<b>État - comptes débiteurs :</b>	<b>4 725 390</b>	<b>5 858 274</b>
- Acomptes provisionnels	1 856 260	1 056 815
- Retenues à la source	591 378	556 759
- TVA déductible	1 048 064	2 602 227
- Crédit de TVA à reporter	1 229 688	1 642 473
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>37 445</b>	<b>47 671</b>
<b>Produits à recevoir</b>	<b>299 640</b>	<b>179 004</b>
<b>Autres comptes débiteurs</b>	<b>2 328 783</b>	<b>1 460 908</b>
<b><i>Total brut en DT</i></b>	<b>9 658 969</b>	<b>8 614 064</b>
Moins : Provisions	-127 252	-81 647
<b><i>Total net en DT</i></b>	<b>9 531 717</b>	<b>8 532 417</b>

**NOTE N°10 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

	<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>Solde au 31 décembre 2022</b>
Titres de placement	328 321	316 154
Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	286 309	248 687
Placements liquides	24 000	1 024 000
Autres placements - actions	7 296	6 981
<b>Total brut en DT</b>	<b>645 926</b>	<b>1 595 822</b>
Moins : Provisions	-53 827	-29 362
<b>Total net en DT</b>	<b>592 099</b>	<b>1 566 460</b>

**NOTE N°11 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS**

	<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>Solde au 31 décembre 2022</b>
Billets de trésorerie	4 983 355	6 500 000
Chèques à l'encaissement	41 984	1 298 597
Effets à l'encaissement	1 500	-
Banques	4 661 868	5 162 137
Caisses	2 096	2 094
<b>Total en DT</b>	<b>9 690 803</b>	<b>12 962 828</b>

**NOTE N°12 : CAPITAUX PROPRES**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2023</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2022</b>
Capital social	5 500 000	5 500 000
Avoirs du groupe	-499 650	-499 650
Réserves consolidées	44 108 909	47 425 634
Résultat consolidé (*)	-5 512 252	-3 341 072
<b>Total en DT</b>	<b>43 597 007</b>	<b>49 084 912</b>

(\*) La contribution dans le résultat du Groupe de chaque société intégrée dans le périmètre de consolidation est la suivante :

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2023</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2022</b>
<i>SIMPAR</i>	-1 082 604	-1 954 043
<i>ESSOUKNA</i>	-1 534 774	389 977
<i>SIVIA</i>	72 089	746 468
<i>SOGEST</i>	-706 676	-697 108
<i>IMMOBILIÈRE DES CEILLETS</i>	-938 193	-440 114
<i>EL MADINA</i>	-1 879 601	-1 618 719
<i>ZIED SARL</i>	8 550	6 964
<i>T.I.S</i>	46 997	-153 702
<i>SOIVIM SICAF</i>	92 343	69 678
<i>SODET SUD</i>	-206 757	-180 829
<i>SICAR INVEST</i>	616 374	363 170
<b>Total en DT</b>	<b>-5 512 252</b>	<b>-3 468 258</b>

**NOTE N°13 : EMPRUNTS**

	<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>Solde au 31 décembre 2022</b>
Crédits bancaires assortis de garanties - BNA et BT - échéances à plus d'un an	82 696 350	68 371 681
Emprunts leasing - échéances à plus d'un an	3 845	36 698
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>82 700 195</b>	<b>68 408 380</b>

**NOTE N°14 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

	<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>Solde au 31 décembre 2022</b>
Cautionnements reçus	33 606	35 607
Dépôts reçus pour lotissements	1 525 549	1 507 612
Dépôts reçus pour enregistrement d'actes	247 335	413 006
Dépôts reçus pour rédaction d'actes	272 116	257 649
Dépôts reçus pour frais de syndic	-36 611	-52 748
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>2 041 995</b>	<b>2 161 126</b>

**NOTE N°15 : PROVISIONS**

	<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>Solde au 31 décembre 2022</b>
Provisions pour réparations et maintenance	236 189	196 783
Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	346 156	391 528
Provisions pour risques et charges	2 089 635	2 227 117
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>2 671 980</b>	<b>2 815 428</b>

---

**Suite Note N°15**

Le Groupement Immobilier (SIVIA, SIMPAR, ESSOUKNA, EL MADINA et Immobilière des Œillets) est actuellement en litige avec l'entreprise ECF qui réclame en justice diverses indemnités pour empêchement des travaux de construction relatifs au Projet El Bosten III Soukra et pour augmentation des prix des matériaux de construction. Dans ce cadre, l'entreprise ECF a procédé à une opposition conservatoire (sur le titre foncier du projet immobilier) en date du 9 septembre 2016 visant le recouvrement d'un montant de 958 877 DT. Il s'ensuit que chaque société du Groupement Immobilier serait, éventuellement, appelée à payer sa quote-part s'élevant à 191 775 DT (20%). Une action en justice a été engagée par la SIVIA (chef de file) en vue d'enlever cette opposition conservatoire et de libérer le titre foncier afin de faciliter la vente des biens immobiliers restants.

Le 06 juillet 2017, un jugement du Tribunal de Première Instance de Tunis a été prononcé en faveur de l'entreprise ECF, condamnant le Groupement Immobilier à payer un montant de 939 535 DT. Ainsi, il est plus probable qu'improbable que chaque membre du Groupement sera tenu de payer sa quote-part s'élevant à 187 907 DT. De ce fait, des provisions pour litiges ont été comptabilisées lors de l'établissement des états financiers annuels desdites sociétés arrêtés au 31 décembre 2021, déduction faite des montants des retenues de garantie et de la caution bancaire (mise en jeu par la SIVIA) comptabilisés parmi les passifs courants.

Le 27 février 2019, la Cour d'Appel de Tunis a condamné le Groupement Immobilier à payer, en faveur de l'entreprise ECF, un montant supplémentaire de 539 206 DT (dont 391 999 DT au titre de la somme des retenues de garantie et 147 207 DT au titre des pénalités de retard calculées à partir de décembre 2014). De ce fait, chaque membre du Groupement a versé à la Trésorerie Générale de Tunisie sa quote-part s'élevant à 107 841 DT et qui a fait l'objet d'un ajustement à la hausse de la provision pour litige comptabilisée à ce titre.

Le 23 novembre 2022, la cour de cassation a révoqué, en partie, l'arrêt de la cour d'appel (en ce qui concerne la retenue de garantie) avec renvoi de l'affaire devant une autre instance judiciaire. Compte tenu de ce jugement, le Groupement Immobilier est devenu redevable envers l'entreprise ECF de la somme de 230 475 DT. Au cours de l'exercice 2023, la Société SIMPAR a constaté, pour sa quote-part de 20%, une perte exceptionnelle de 46 095 DT tout en effectuant une reprise de la provision déjà constituée au titre de cette affaire en justice.

Le 28 novembre 2023, la cour d'appel a prononcé en faveur de l'entreprise ECF, un jugement définitif condamnant le Groupement Immobilier à payer un montant de 884 231 DT (391 999 DT au titre de la somme des retenues de garantie et 492 132 DT au titre des pénalités de retard calculées à partir de décembre 2014).

**NOTE N°16 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS**

	<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>Solde au 31 décembre 2022</b>
Entrepreneurs	2 880 334	2 640 903
Fournisseurs ordinaires	715 644	653 523
Fournisseurs effets à payer	-	131 811
Architectes	54 985	71 543
Bureaux d'études	93 239	131 603
Entrepreneurs, retenues de garantie	7 904 699	5 933 483
Fournisseurs, factures non parvenues	1 902 586	2 056 596
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>13 551 487</b>	<b>11 619 461</b>

**NOTE N°17 : AUTRES PASSIFS COURANTS**

	<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>Solde au 31 décembre 2022</b>
<b>Clients - avances et acomptes reçus</b>	<b>4 645 253</b>	<b>4 320 167</b>
<b>Personnel - comptes créditeurs :</b>	<b>1 978 929</b>	<b>2 090 063</b>
- Personnel, charges à payer	1 904 868	2 030 634
- Personnel, rémunérations dues	74 061	59 429
<b>État - comptes créditeurs :</b>	<b>2 156 024</b>	<b>3 260 577</b>
- Retenues à la source	450 435	355 339
- TVA à payer	172 936	2 159 396
- Impôt courant sur les sociétés	46 371	131 156
- Autres impôts et taxes à payer	1 486 282	614 686
<b>Organismes sociaux :</b>	<b>1 474 803</b>	<b>1 207 009</b>
- CNSS	1 027 822	804 854
- CNSS - régime complémentaire	46 625	47 024
- Assurance groupe	60 441	48 661
- Prêts CNSS (oppositions)	1 011	902
- Charges sociales à payer	338 904	305 569
<b>Actionnaires - dividendes à payer</b>	<b>17 882</b>	<b>14 368</b>
<b>Charges à payer</b>	<b>909 169</b>	<b>900 410</b>
<b>Autres comptes créditeurs</b>	<b>811 936</b>	<b>539 290</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>96 170</b>	<b>99 229</b>
<b>Total en DT</b>	<b>12 090 166</b>	<b>12 431 112</b>

**NOTE N°18 : EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS**

	<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>Solde au 31 décembre 2022</b>
Crédits bancaires à moins d'un an - BNA & BT	47 124 965	46 244 896
Emprunts leasing à moins d'un an	32 853	40 431
Intérêts courus	7 758 903	4 282 377
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>54 916 721</b>	<b>50 567 707</b>

**NOTE N°19 : CONCOURS BANCAIRES**

	<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>Solde au 31 décembre 2022</b>
Découverts bancaires - BNA	1 699 193	8 729 845
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>1 699 193</b>	<b>8 729 845</b>

**NOTE N°20 : VENTES DE BIENS IMMOBILIERS**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2023</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2022</b>
Ventes de logements	37 849 040	54 752 991
Ventes de magasins et autres immeubles	1 703 924	4 067 491
Ventes de terrains lotis	3 955 315	7 291 776
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>43 508 279</b>	<b>66 112 258</b>



**Suite Note N°20**

Les ventes de biens immobiliers réalisées par le Groupe durant l'exercice 2023 se ventilent comme suit :

	<b>SIMPAR</b>	<b>ESSOUKNA</b>	<b>SIVIA</b>	<b>EL MADINA</b>	<b>IMM. DES ŒILLETS</b>	<b>TOTAL</b>
Ventes de logements	10 405 918	2 762 650	13 663 026	10 297 328	720 118	<b>37 849 040</b>
Ventes de terrains lotis	61 113	3 857 535	-	36 668	-	<b>3 955 316</b>
Ventes de magasins et autres immeubles	693 000	-	-	1 010 923	-	<b>1 703 923</b>
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>11 160 031</b>	<b>6 620 185</b>	<b>13 663 026</b>	<b>11 344 919</b>	<b>720 118</b>	<b>43 508 279</b>

**NOTE N°21 : PRODUITS DES PAPTICIPATIONS**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2023</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2022</b>
Produits des participations	224 275	211 543
Revenus des valeurs mobilières de placement	445 401	201 875
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>669 676</b>	<b>413 418</b>

**NOTE N°22 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2023</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2022</b>
Études et prestations de services	-	85 250
Produits divers d'exploitation	233 710	203 427
Loyers immobiliers	36 556	46 269
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>270 266</b>	<b>334 946</b>

**NOTE N°23 : VARIATIONS DES STOCKS**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2023</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2022</b>
Variation des stocks de terrains à bâtir	6 308 121	-5 467 700
Variation des stocks de travaux en cours	18 644 423	9 118 274
Variation des stocks de travaux terminés	-9 831 646	-24 224 121
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>15 120 898</b>	<b>-20 573 546</b>

**NOTE N°24 : CHARGES DE PERSONNEL**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2023</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2022</b>
Salaires et compléments de salaires	7 156 770	6 744 926
Charges sociales légales	1 581 067	1 565 185
Autres charges de personnel	577 956	571 547
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>9 315 793</b>	<b>8 881 657</b>

**NOTE N°25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2023</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2022</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	511 676	349 804
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	1 149 450	701 167
Dotations aux provisions pour risques et charges	721 081	385 400
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	94 122	14 235
Diverses reprises sur provisions	-853 828	-1 484 019
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>1 622 501</b>	<b>-33 414</b>

**NOTE N°26 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2023</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2022</b>
Achats non stockés de matières et fournitures	187 329	212 381
Services extérieurs	426 323	600 962
Autres services extérieurs	1 477 224	1 663 567
Charges diverses ordinaires	675 867	1 075 120
Impôts, taxes et versements assimilés	830 572	602 535
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>3 597 315</b>	<b>4 154 565</b>

**NOTE N°27 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2023</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2022</b>
Charges financières liées à des projets immobiliers	12 035 727	10 622 216
Produits financiers	-17 850	-97 858
Charges financières hors projets immobiliers	2 677 781	2 836 531
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>14 695 658</b>	<b>13 360 889</b>

**NOTE N°28 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2023</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2022</b>
Charges d'impôt courant (Impôt sur les Sociétés)	-102 166	-153 954
Charges / Produits d'impôt différé (*)	1 104 216	415 438
<b>Total en DT</b>	<b>1 002 050</b>	<b>261 484</b>

(\*) Les produits d'impôt différé sont constitués d'économies d'impôt futures à réaliser par le Groupe au titre des provisions non admises en déduction et des pertes fiscales reportables (y compris les amortissements différés).

Toutefois, les charges d'impôt différé comptabilisées par le Groupe au cours de l'exercice 2023 découlent essentiellement de l'application restrictive des conditions de prise en compte des actifs d'impôt différé se rapportant notamment aux pertes fiscales reportables en avant. En effet, plusieurs filiales de la SIMPAR (SIVIA, EL MADINA, IMMOBILIÈRE DES CEILLETS et SOGEST) affichent des pertes récurrentes et sont devenues structurellement déficitaires, ce qui remet en cause leur capacité de réaliser des bénéfices futurs suffisants sur lesquels pourront s'imputer les pertes fiscales reportables au 31 décembre 2023 (en l'absence de plans de développement et de restructuration financière et de business plans à moyen terme mis en oeuvre et dont les prévisions financières sont confirmées par les faits).

---

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR  
LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière et de Participations (SIMPAR),*

**Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**

---

***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société Immobilière et de Participations - SIMPAR - et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2023, l'état consolidé du résultat et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 43.597.007 DT, y compris le résultat déficitaire consolidé s'élevant à (5.512.252) DT.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

**1) Évaluation des titres de participation non consolidables**

***a) Risques identifiés***

Les titres de participation directe ou à travers les fonds gérés (par SICAR INVEST), figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2023 pour un montant net de 7.698.459 DT, représentent l'un des postes les plus importants de ce bilan (se référer à la Note 4 des états financiers consolidés). Ils sont évalués à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage, telle que définie par la norme comptable NCT 07 relative aux Placements.

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers consolidés, la valeur d'usage est estimée par la Direction sur la base de la valeur des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs prévisions d'activité. Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée en prenant également en considération le cours moyen de bourse du dernier mois.

Les impayés relatifs aux contrats de portage liés à plusieurs titres de participation à travers les fonds gérés ont connu une augmentation significative au cours des derniers exercices. En outre, les derniers états financiers audités des entités concernées, disponibles chez SICAR INVEST, font apparaître que les quotes-parts de capitaux propres sont insuffisantes pour couvrir les coûts d'acquisition de ces titres de participation.

Pour l'évaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés, la Direction s'est appuyée essentiellement sur les informations communiquées par SICAR INVEST sur les situations financières des entités concernées (en se référant notamment aux derniers états financiers audités). En outre, elle a pris en compte les garanties régulièrement constituées et justifiées par SICAR INVEST ainsi que les autres informations pertinentes communiquées aux sociétés du Groupe par cette dernière.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

#### *b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés*

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des titres de participation directe ou à travers les fonds gérés, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que les garanties prises en compte pour le calcul des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés sont admises et convenablement documentées (contrat d'assurance, contrat d'hypothèque, etc.), et sont déduites des montants des pertes potentielles encourues par le Groupe pour leur juste valeur ;
- Vérifier les cours de bourse utilisés.

## 2) Caractère recouvrable des actifs d'impôt différé

#### *a) Risques identifiés*

Un montant de 3.764.370 DT est comptabilisé dans le bilan consolidé au 31 décembre 2023 au titre des actifs d'impôt différé. Comme le montre la Note 6 des états financiers consolidés, ce solde provient essentiellement de différences temporaires déductibles sous forme de provisions non admises en déduction et de pertes fiscales reportables affichées par la SIMPAR et certaines de ses filiales (y compris les amortissements différés).

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude relative au caractère recouvrable des actifs d'impôt différé et du jugement exercé par la Direction à cet égard. Le caractère recouvrable des actifs d'impôt différé repose notamment sur la capacité de la SIMPAR et ses filiales concernées de disposer de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporaires déductibles et ces pertes fiscales reportables pourront être imputées.

#### *b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés*

En l'absence de différences temporaires imposables relatives à la société du Groupe concernée par les différences temporaires déductibles et/ou les pertes fiscales reportables, les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour autant qu'il est probable que cette société dégagera des bénéfices imposables suffisants dans les exercices au cours desquels ces différences temporaires déductibles ou ces pertes fiscales reportables se résorberont, ou que cette société a des opportunités de planification fiscale grâce auxquelles elle générera des bénéfices imposables au cours des exercices appropriés.

Nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier que la méthodologie retenue par la Direction pour identifier et évaluer les différences temporaires déductibles, les pertes fiscales reportables (y compris les amortissements différés) et les actifs d'impôt différé correspondants est appropriée ;
- S'assurer que les règles fiscales (taux d'imposition, période de déduction, etc.) applicables dans les circonstances sont comprises et respectées par la Direction ;
- Apprécier la capacité de la société du Groupe concernée par les différences temporaires déductibles et/ou les pertes fiscales reportables à dégager des bénéfices imposables futurs permettant de les résorber.

À cet effet, et pour chaque société du Groupe concernée, nous avons examiné la fiabilité du processus d'établissement des prévisions financières à moyen terme, comparé les projections de résultats des exercices antérieurs avec les performances financières réelles correspondantes et vérifié que les bénéfices attendus sur les exercices à venir sont suffisants pour absorber, dans la période appropriée, les différences temporaires déductibles et/ou les pertes fiscales reportables sources des actifs d'impôt différé ;

- S'assurer que les opportunités de planification fiscale offertes à chaque société du Groupe concernée (telle que la cession d'un actif pour un prix supérieur à sa valeur comptable) sont réalisables et pourront générer, en cas de besoin, un bénéfice imposable dans la période appropriée.

### 3) Évaluation des stocks de biens immobiliers

#### a) *Risques identifiés*

Les stocks de biens immobiliers (terrains, travaux en cours et travaux terminés) figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2023 pour un montant net de 166.576.079 DT et représentent le poste le plus important de cet état de la situation financière (environ 77% du total des actifs). Ils proviennent entièrement de la SIMPAR (société mère) et ses filiales immobilières (ESSOUKNA, SIVIA, EL MADINA et Immobilières des Œillets).

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers consolidés, ils sont comptabilisés à leur coût spécifique (d'acquisition ou de production), tel que déterminé par la comptabilité de gestion, ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure.

Le coût de production de chaque projet de promotion immobilière (ou de lotissement) inclut les coûts directement encourus pour l'acquisition et l'aménagement des terrains, la conception des plans d'architecture et l'obtention des autorisations de bâtir ainsi que les coûts de construction et d'équipement des locaux à usage de commerce ou d'habitation, à l'exclusion des frais commerciaux et des frais d'administration générale. Ce coût de production est augmenté des coûts des emprunts spécifiques contractés pour son financement, encourus depuis le commencement des travaux d'aménagement ou de construction des biens immobiliers destinés à la vente jusqu'à l'obtention du procès-verbal de récolement.

Les coûts d'entrée des biens immobiliers en stocks sont donc déterminés par projet de promotion immobilière (ou de lotissement), déduction faite des coûts de production des lots de terrains ou des locaux à usage de commerce ou d'habitation vendus et pour lesquels le contrôle a été transféré aux acquéreurs, en se basant sur les données de la comptabilité de gestion ainsi que les surfaces et autres informations pertinentes indiquées dans le procès-verbal de récolement.

Pour les projets de promotion immobilière (ou de lotissement) entamés et non encore achevés et les terrains acquis et non encore développés depuis une longue période, accumulant les coûts des emprunts spécifiques incorporés, ainsi que les locaux à usage de commerce ou d'habitation accusant une mévente, la Direction leur détermine à la clôture de l'exercice une valeur nette de réalisation en se fondant sur les prix de vente nets pratiqués, en tenant compte des réductions commerciales et des coûts restant à encourir, ainsi que les perspectives d'écoulement compte tenu des prix offerts sur le marché de l'immobilier pour des terrains ou des locaux similaires situés dans le même endroit.

Il existe donc un risque que la valeur nette de réalisation soit inférieure au coût d'entrée pour certains biens immobiliers et, en conséquence, un risque de surévaluation des stocks, que nous avons considéré comme un point clé de l'audit au même titre que le risque d'une fausse évaluation des stocks suite à des erreurs ou des omissions commises lors de la détermination des surfaces non encore vendues et/ou des

montants des charges composant leurs coûts d'entrée, y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable.

#### ***b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés***

Nos travaux d'audit ont consisté à vérifier que les méthodes d'évaluation des coûts d'entrée en stock des biens immobiliers sont conformes aux prescriptions de la norme comptable NCT 04 relatives aux Stocks, et à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur nette de réalisation et identifier les biens immobiliers (terrains et locaux) qui doivent être comptabilisés à cette valeur.

Nous avons :

- Pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour la gestion physique et comptable des stocks de biens immobiliers destinés à la vente et pour l'identification des projets de promotion immobilière (ou de lotissement) accusant une longue période de réalisation ou de commercialisation (ou une mévente) ;
- Assisté aux inventaires physiques des différents stocks de biens immobiliers de la société mère SIMPAR et de ses filiales les plus importantes ESSOUKNA et SIVIA, et vérifié la fiabilité des surfaces non encore vendues à la date de clôture ;
- Consulté les rapports des commissaires aux comptes des filiales pour voir leurs conclusions d'audit relatives aux stocks de biens immobiliers ;
- Vérifié que les conditions d'incorporation des coûts d'emprunt aux coûts des terrains ou des projets de promotion immobilière (ou de lotissement) sont respectés ;
- Vérifié que le montant de la TVA sur les stocks de biens immobiliers destinés à l'habitation et n'ayant pas fait l'objet de contrats ou de promesses de vente jusqu'au 31 décembre 2017, devenu récupérable en application des dispositions de l'article 79 de la loi n° 2018-56 du 27 décembre 2018 portant loi de finances pour l'année 2019, relatives à la clarification de la fiscalité du secteur de la promotion immobilière, a été déterminé de manière fiable et traité correctement sur le plan comptable ;
- Vérifié que les coûts d'acquisition ou de production des biens immobiliers (y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable) sont couverts par les valeurs nettes de réalisation correspondantes et, dans le cas contraire, les provisions pour dépréciation nécessaires sont comptabilisées.

#### ***Rapport de gestion relatif au Groupe***

La responsabilité du rapport de gestion relatif au Groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe, et ce, par référence aux états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au Groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### ***Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés***

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se

rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

### *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont

été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

---

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### *Efficacité des systèmes de contrôle interne*

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la SIMPAR et de ses filiales. À cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans les systèmes de contrôle interne de la SIMPAR et de ses filiales susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Tunis, le 10 mai 2024

### **LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

P/ CSL  
SAMIR LABIDI

P/ ICCA  
Anis SMAOUI

## FCP HAYETT PLENITUDE

### SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

#### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

#### ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 29 avril 2022, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 sur :

- L'audit des états financiers de FCP Hayett Plénitude (le Fonds) tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître un total Bilan de 752.943 DT et un résultat de l'exercice de 2.863 DT.
- Les autres obligations légales et réglementaires.

Les états financiers ont été arrêtés par le gestionnaire du Fonds. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

#### **I. – Rapport sur les états financiers :**

##### **Opinion :**

**1-** Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers du Fonds, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

##### **Fondement de l'Opinion :**

**2-** Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Paragraphe d'observation**

**3-** Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le Fonds FCP Hayett Plénitude pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

### **Rapport du Gestionnaire du Fonds sur la gestion de l'exercice :**

**4-** La responsabilité du rapport sur la gestion du Fonds au titre de l'exercice 2023 incombe au Gestionnaire du Fonds. Ledit rapport est établi par le gestionnaire du Fonds conformément aux dispositions de l'article 140 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Gestionnaire sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'article **20 du Code des Organismes de Placement Collectif**, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds dans le rapport du Gestionnaire par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Gestionnaire sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Gestionnaire sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

### **Responsabilités du Gestionnaire pour les états financiers :**

**5-** Le Gestionnaire du Fonds est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux responsables de la gouvernance qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les responsables de la gouvernance ont l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers :**

**6-** Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport du commissaire aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. – Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne :**

1- En application des dispositions de **l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994** portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers annuels. **Autres obligations légales et réglementaires :**

2- Nous avons procédé à la vérification du respect par FCP Hayett Plénitude des normes prudentielles prévues par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents. A ce titre, nous avons relevé que :

-Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Décembre 2023 23,41% de l'actif du Fonds FCP Hayett Plénitude, soit 3,41% au-delà du seuil de 20% prévu par la réglementation en vigueur ;

-la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 576.122 DT au 31 Décembre 2023, et représente une quote-part de 76,52% de l'actif du Fonds FCP Hayett Plénitude, soit 3,48% en deçà du seuil de 80% prévu par la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 26 avril 2024**

**P/FINANCIAL AUDITING AND CONSULTING**

**DORSAF LITAIEM**

**BILAN**

(Montants exprimés en DT)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b><u>Portefeuille Titres</u></b>	<b>5.1.1</b>	<b><u>576 122</u></b>	<b><u>592 016</u></b>
Action, valeurs assimilées et droits rattachés		383 864	383 294
Obligations et valeurs assimilées		192 258	208 722
Autres valeurs			
<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>	<b>5.1.2</b>	<b><u>176 288</u></b>	<b><u>157 850</u></b>
Placements monétaires		0	0
Disponibilités		176 288	157 850
<b><u>Autres actifs</u></b>	<b>5.1.3</b>	<b><u>533</u></b>	<b><u>251</u></b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b><u>752 943</u></b>	<b><u>750 116</u></b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b><u>Opérateurs créditeurs</u></b>	<b>5.1.4</b>	<b><u>3 285</u></b>	<b><u>3 375</u></b>
Opérateurs créditeurs		3 285	3 375
<b><u>Autres créditeurs divers</u></b>	<b>5.1.5</b>	<b><u>4 514</u></b>	<b><u>4 606</u></b>
Autres créditeurs divers		4 514	4 606
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b><u>7 799</u></b>	<b><u>7 982</u></b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b><u>-</u></b>	<b><u>-</u></b>
<b><u>Capital</u></b>	<b>5.1.6</b>	<b>724 971</b>	<b>721 401</b>
<b><u>Sommes capitalisables</u></b>		<b><u>20 174</u></b>	<b><u>20 734</u></b>
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0	0
Sommes capitalisables de l'exercice en cours		20 174	20 734
<b>ACTIF NET</b>		<b><u>745 145</u></b>	<b><u>742 135</u></b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b><u>752 943</u></b>	<b><u>750 116</u></b>

**Etat de résultat**

**(Montants exprimés en DT)**

	Note	Période du 01/01/2022 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	5.2.1	30 804	32 530
<u>Revenus des placements monétaires</u>	5.2.2	8 125	7 006
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>38 929</b>	<b>39 537</b>
<u>Charges de gestion des placements</u>	5.2.3	-14 511	-14 712
<b>Revenu net des placements</b>		<b>24 418</b>	<b>24 824</b>
<u>Autres charges</u>	5.2.4	-4 244	-4 083
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>20 174</b>	<b>20 741</b>
<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>0</u>	<u>-7</u>
<b>Sommes capitalisables de la période</b>		<b>20 174</b>	<b>20 734</b>
<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>0</u>	<u>7</u>
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		-17 775	-20 486
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		508	11 260
<u>Frais de négociation de titres</u>		-45	-126
<b>Résultat net de la période</b>		<b>2 863</b>	<b>11 390</b>

## Etat de variation de l'actif net

(Montants exprimés en DT)

	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>2 863</u></b>	<b><u>11 390</u></b>
<u>Résultat d'exploitation</u>	<u>20 174</u>	<u>20 741</u>
<u>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</u>	<u>-17 775</u>	<u>-20 486</u>
<u>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</u>	<u>508</u>	<u>11 260</u>
<u>Frais de négociation de titres</u>	<u>-45</u>	<u>-126</u>
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>147</u></b>	<b><u>-4 528</u></b>
<u>Souscriptions</u>	<u>147</u>	<u>440</u>
<u>Capital*</u>	<u>147</u>	<u>429</u>
<u>Régularisation des sommes non capitalisables*</u>	<u>-4</u>	<u>-22</u>
<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	<u>4</u>	<u>33</u>
<u>Rachats</u>	<u>0</u>	<u>-4 968</u>
<u>Capital*</u>	<u>0</u>	<u>-4 947</u>
<u>Régularisation des sommes non capitalisables*</u>	<u>0</u>	<u>454</u>
<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	<u>0</u>	<u>-474</u>
<b><u>Variation de l'actif net</u></b>	<b><u>3 010</u></b>	<b><u>6 862</u></b>
<b><u>Actif net</u></b>		
<u>En début de période</u>	<u>742 135</u>	<u>735 273</u>
<u>En fin de période</u>	<u>745 145</u>	<u>742 135</u>
<b><u>Nombre de parts</u></b>		
<u>En début de période</u>	<u>592 804</u>	<u>596 523</u>
<u>En fin de période</u>	<u>592 922</u>	<u>592 804</u>
<b><u>Valeur liquidative</u></b>	<b><u>1,257</u></b>	<b><u>1,252</u></b>
<b><u>Taux de rendement annualisé</u></b>	<b><u>0,386%</u></b>	<b><u>1,566%</u></b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31-12-2023**

Les notes ci-après font partie intégrante des états financiers annuels du fonds commun de placement « **FCP HAYET Plénitude** » arrêtés au 31 décembre 2023, dont le bilan présente un total de **752 943 DT**, l'état de résultat présente un résultat bénéficiaire de **2 863 DT** et l'état de variation de l'actif net présente une variation de l'actif net de **3 010 DT**.

### **1. Présentation du Fonds**

**FCP HAYETT PLENITUDE** est un fonds commun de placement de catégorie mixte, de type capitalisation régi par le code des organismes de placement collectif. Il est un support à un contrat d'assurance vie en unités de comptes. Son unique souscripteur est HAYETT. Les souscriptions et les rachats ont été ouverts le 24 Mars 2015.

Le fonds a pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

- La gestion du fonds est assurée par **AMEN INVEST**.
- **HAYETT** a été désignée distributeur des titres du **FCP HAYETT PLENITUDE**.
- L'**AMEN BANK** a été désignée dépositaire des titres et des fonds du **FCP**.

### **2. Objectifs de placement**

**FCP HAYETT PLENITUDE** a pour objectif d'offrir aux investisseurs un taux de rendement supérieur au taux du marché monétaire, une exposition modérée du fonds au marché des actions leur permettant de tirer profit des possibilités de rendements supérieurs inhérents à ce type de placement.

### **3. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers et principes comptables appliqués**

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2023 sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Ils sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables **16 à 18** relatives aux **OPCVM**. Toutefois, le premier exercice du fonds comprend toutes les opérations effectuées depuis sa date de constitution jusqu'au 31 décembre 2015.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilés sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en Obligations et Valeur similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2 Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2023 ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêt.

### **3.3 Évaluation des placements en obligations et valeurs similaires**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fond « **FCP HAYETT PLENITUDE** » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2019.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2019 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **3.4 Évaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

### **3.5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6 Capital**

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

#### 4. Régime Fiscal

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, les fonds communs de placement sont dépourvus de la personnalité morale, en conséquence FCP HAYETT PLENITUDE ne dispose pas de la personnalité morale et est, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt. Les dividendes et les plus-values provenant des actions investies par FCP HAYETT PLENITUDE sont exonérés de l'impôt conformément à la réglementation en vigueur. Cependant les revenus des capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

#### 5. Notes explicatives sur les Etats financiers

(Tous les montants sont exprimés en dinars tunisien « DT »)

##### 5.1 Notes sur le bilan

###### 5.1.1 Portefeuille-titres

Le solde du portefeuille-titres totalise au 31 décembre 2023 un montant de 576 122 DT détaillé comme suit :

###### 5.1.1.1 Actions et valeurs assimilées et droits rattachés

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

(en TND)

Code ISIN	Désignation	Quantité	Prix de Revient Net	Valeur au 31/12/23	en % de l'actif net
TN0003400058	AMEN BANK	413	9 042,546	13 776,716	1,85%
TN0007830011	ASS.MAGHREBIA	200	11 606,000	10 490,000	1,41%
TN0001800457	BIAT	400	21 099,125	36 657,600	4,92%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	11 000	23 300,598	21 725,000	2,92%
TN0007670011	DELICE HOLDING	3 100	44 656,433	36 161,500	4,85%
TN0007410012	ENNAKL	1 084	13 484,515	13 306,100	1,79%
TN0007570013	EURO-CYCLES	2 000	44 957,724	31 670,000	4,25%
TN0007510019	LANDOR	1 400	11 779,000	8 401,400	1,13%
TN0007610017	LILAS	6 582	61 195,228	52 570,434	7,06%
TNDKJ8O68X14	MAGHREBIA VIE	1 000	6 070,800	6 049,000	0,81%
TN0007530017	ONE TECH	2 600	18 347,232	23 010,000	3,09%
TN0001100254	SFBT	4 500	62 077,714	55 642,500	7,47%
TN0007630015	SOTIPAPIER	3 763	23 301,890	20 986,251	2,82%
TN0006560015	SOTUVER	1 490	8 429,505	17 933,640	2,41%
TN0007440019	TELNET HOLDING	3 615	32 047,250	27 962,025	3,75%
TN0007720014	UNIMED	1 000	8 575,000	7 522,000	1,01%
<b>Total</b>	-		<b>399 970,560</b>	<b>383 864,166</b>	<b>51,52%</b>

### 5.1.1.2 Obligations et valeurs assimilées

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations de sociétés et se détaille comme suit :

(en TND)

Code ISIN	Désignation	Quantité	Prix de Revient Net	Valeur au 31/12/23	en % de l'actif net
TN0003400660	AMEN BANK 2020-03	250	15 000,000	15 977,000	2,14%
TN0004700803	ATL 2019 -1A	500	10 000,000	10 066,000	1,35%
TNCTFVWUXV74	ATTIJARI LEASING 2022-1 B	200	16 000,000	16 377,600	2,20%
TN0001901081	BH 2019-1	500	10 000,000	10 616,800	1,42%
TNUALDKV3BS3	BIAT SUB 2022-1 TMM+2.55%	200	16 000,000	16 777,760	2,25%
TN0001300680	BTE 2019-1B	200	16 000,000	17 435,680	2,34%
TN8X3GZLYOR8	STB SUB 2021-1 TV	300	24 000,000	25 804,560	3,46%
TN0002102135	TLG 2020-1	200	8 000,000	8 442,240	1,13%
TN0008000895	EN 2021 CAT. B /5 2EME T	200	20 000,000	20 492,480	2,75%
TNBII1MJCEF3	EN 2023 CATB 4T TFIXE	500	50 000,000	50 267,600	6,75%
<b>Total</b>			<b>185 000,000</b>	<b>192 257,720</b>	<b>25,80%</b>

Les mouvements sur le portefeuille se détaillent comme suit :

#### 1- Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

(En TND)

Acquisitions	Coût d'acquisition
OBLIGATIONS	50 000
ACTIONS	29 698
<b>Total</b>	<b>79 698</b>

#### 2- Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

(En TND)

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisé
ACTIONS	11 377	11 885	508
<b>Total</b>	<b>11 377</b>	<b>11 885</b>	<b>508</b>

3- Les remboursements en obligations au cours de l'exercice 2023 se présentent Comme suit :

(En TND)

Remboursements	Coût d'acquisition
OBLIGATIONS	64 500
<b>Total</b>	<b>64 500</b>

5.1.2 Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à 176 288 DT et se détaille comme suit :

(En TND)

Libellé	Valeur au 31/12/2023	En % de l'actif net
PLACT190224B	50 403	6,76%
Disponibilités	125 885	16,89%
<b>Total</b>	<b>176 288</b>	<b>23,66%</b>

5.1.3 Autres actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à 533 DT et se détaille comme suit :

(En TND)

Libellé	31-déc-23	31-déc-22
Intérêt courus/compte rémunéré	533	251
<b>Total</b>	<b>533</b>	<b>251</b>

5.1.4 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à 3 285 DT et se détaille comme suit :

(En TND)

Libellé	31-déc-23	31-déc-22
Gestionnaire	2 579	2 631
Dépositaire	706	744
<b>Total</b>	<b>3 285</b>	<b>3 375</b>

### 5.1.5 *Autres créiteurs divers*

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à 4 514 DT et se détaille comme suit :

(En TND)

<b>Libellé</b>	<b>31-déc-23</b>	<b>31-déc-22</b>
Honoraires commissaire aux comptes	3 873	3 979
Retenue à la source	577	577
Autres créiteurs (CMF)	63	51
<b>Total</b>	<b>4 514</b>	<b>4 606</b>

### 5.1.6 *Capital*

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 se présentent comme suit :

<b>Capital au 01/01/2023</b>	
Montant	721 401
Nombre des parts	592 804
Nombre de Porteurs de Parts	1
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	147
Nombre des parts émises	118
Nombre de Porteurs de Parts nouveaux	0
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	0
Nombre des parts rachetés	0
Nombre de Porteurs de Parts sortants	0
<b>Autres effets sur capital</b>	
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	508
Régularisation des sommes non capitalisables	(4)
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	(17 775)
Frais de négociation des titres	(45)
Résultats antérieurs incorporés au capital	20 734
Régul des Résultats antérieurs incorporés au capital	4
<b>Capital au 31/12/2023</b>	
Montant	724 971
Nombre des parts	592 922
Nombre de Porteurs de Parts	1

## 5.2 Notes sur l'état de résultat

### 5.2.1 Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

(En TND)

Libellé	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des Emprunt Obligataire	14 075	16 434
Revenus des OPCVM	0	431
Revenus des actions	16 728	15 665
<b>Total</b>	<b>30 804</b>	<b>32 530</b>

### 5.2.2 Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

(En TND)

Libellé	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus compte rémunéré	1 680	1 685
Revenus du compte courant rémunéré	6 445	5 321
<b>Total</b>	<b>8 125</b>	<b>7 006</b>

### 5.2.3 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions du prospectus d'émission du fonds.

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à 14 511 DT et se détaille comme suit :

(En TND)

Libellé	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	11 574	11 491
Rémunération du dépositaire	2 937	3 221
<b>Total</b>	<b>14 511</b>	<b>14 712</b>

### 5.2.4 Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à 4 244 DT et se détaille comme suit :

(En TND)

Libellé	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Redevance du CMF	759	741
TCL	82	102
Services bancaires et assimilés	301	240
Honoraires commissaire aux comptes	3 103	3 000
<b>Total</b>	<b>4 244</b>	<b>4 083</b>

### 6. Données par part et ratios pertinents

Données par part	31-déc-23	31-déc-22	31-déc-21	31-déc-20	31-déc-19
Revenus du portefeuille-titres	0,052	0,055	0,050	0,048	0,047
Revenus des placements monétaires	0,014	0,012	0,002	0,007	0,017
<b>Total des revenus de placements</b>	<b>0,066</b>	<b>0,067</b>	<b>0,053</b>	<b>0,055</b>	<b>0,064</b>
Charges de gestion des placements	-0,024	-0,025	-0,024	-0,023	-0,023
<b>Revenus Nets des placements</b>	<b>0,041</b>	<b>0,042</b>	<b>0,029</b>	<b>0,032</b>	<b>0,042</b>
Autres charges	-0,007	-0,007	-0,012	-0,002	-0,005
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,034</b>	<b>0,035</b>	<b>0,017</b>	<b>0,030</b>	<b>0,037</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	(0,000)	0,000	0,000	0,003
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>	<b>0,034</b>	<b>0,035</b>	<b>0,017</b>	<b>0,030</b>	<b>0,039</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0,030	-0,035	0,008	0,016	-0,028
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,001	0,019	0,000	-0,017	-0,012
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation</b>	<b>-0,029</b>	<b>-0,016</b>	<b>0,008</b>	<b>-0,001</b>	<b>-0,040</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>0,005</b>	<b>0,019</b>	<b>0,025</b>	<b>0,029</b>	<b>-0,004</b>
Droits d'entrée et droit de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non capitalisable de l'exercice</b>	<b>-0,029</b>	<b>-0,016</b>	<b>0,008</b>	<b>-0,001</b>	<b>-0,040</b>
Régularisation du résultat non capitalisable	0,000	-0,001	0,001	-0,001	0,000
<b>Sommes non capitalisables de l'exercice</b>	<b>-0,029</b>	<b>-0,017</b>	<b>0,009</b>	<b>-0,002</b>	<b>-0,040</b>
Valeur liquidative	1,257	1,252	1,233	1,207	1,178

<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion de placement/actif net moyen	1,95%	1,95%	1,95%	1,96%	1,96%
Autres charges/ actif net moyen	0,57%	0,55%	0,95%	0,15%	0,45%
Résultat capitalisable de l'exercice/ actif net moyen	2,71%	2,84%	1,38%	2,56%	3,19%
<b>Nombre de part</b>	<b>592 922</b>	<b>592 804</b>	<b>596 523</b>	<b>594 354</b>	<b>596 364</b>
<b>Actif net moyen</b>	<b>745 597</b>	<b>741 118</b>	<b>735 967</b>	<b>695 181</b>	<b>684 897</b>

#### **7. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :**

- a)** Le règlement intérieur de FCP HAYETT PLENITUDE prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1,55% TTC l'an de la valeur de l'actif net du fonds au profit du gestionnaire AMEN INVEST. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement.

La charge de l'exercice s'élève à 11 574 DT TTC .

- b)** Le règlement intérieur du FCP HAYETT PLENITUDE prévoit le paiement d'une commission égale à 0,15% HT de l'actif net par an, avec un minimum de 2 000 DT HT par an et d'une commission de clearing de 500 DT HT par an au profit du dépositaire AMEN BANK.

Ces commissions sont calculées et prélevées quotidiennement sur l'actif net et sont versées trimestriellement à AMEN BANK, le dépositaire, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque trimestre.

La charge de l'exercice s'élève à 2 937 DT TTC.

**FCP KOUNOUZ**  
**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023**  
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET**  
**ET LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023**

**Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration du gestionnaire du 17 Mars 2023 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds commun de placement « FCP-KOUNOUZ » et la vérification de la composition de l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2023. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 747 904,018 TND, un actif net de 742 520,843 TND et un bénéfice net annuel de 30 291,206 TND.

A notre avis, les états financiers annuels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du fonds commun de placement « FCP-KOUNOUZ » au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Observations**

Nous attirons l'attention sur la note 2.3 « Evaluation des autres placements » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par FCP KOUNOUZ pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenu le 29 aout 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différents parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilité du gestionnaire du fonds commun de placements pour les états financiers**

Le gestionnaire du fonds commun de placements est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placements qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds commun de placements a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placements de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placements.

### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de

s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la Préparation des états financiers. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 02 avril 2024

**Le Commissaire aux Comptes:**

**BDO TUNISIE**

**Adnène ZGHIDI**

**BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2023**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>Actif</b>	<b>Note</b>	<b>31-déc.-23</b>	<b>31-déc.-22</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>579 446,605</b>	<b>544 524,169</b>
Obligations de sociétés		17 192,040	37 815,480
Emprunts d'Etat		159 766,590	106 901,459
Actions et droits rattachés		371 589,175	364 631,850
Titres des Organismes de Placement Collectif		30 898,800	35 175,380
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.3</b>	<b>167 811,249</b>	<b>174 821,524</b>
Placements monétaires		72 197,780	70 498,497
Disponibilités		95 613,469	104 323,027
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>3.5</b>	<b>646,164</b>	<b>481,468</b>
<b>Total Actif</b>		<b>747 904,018</b>	<b>719 827,161</b>
<b>Passif</b>			
<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>3.6</b>	<b>1 837,754</b>	<b>1 791,484</b>
<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.7</b>	<b>3 545,421</b>	<b>2 429,880</b>
<b>Total Passif</b>		<b>5 383,175</b>	<b>4 221,364</b>
<b>Actif net</b>		<b>742 520,843</b>	<b>715 605,797</b>
<b>Capital</b>	<b>3.8</b>	<b>713 017,932</b>	<b>691 367,264</b>
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.11</b>	<b>29 502,911</b>	<b>24 238,533</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
Sommes distribuables de la période		29 502,911	24 238,533
<b>Actif net</b>		<b>742 520,843</b>	<b>715 605,797</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>747 904,018</b>	<b>719 827,161</b>

**ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023**

	Note	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2023	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>3.2</b>	<b>31 711,653</b>	<b>25 057,338</b>
Dividendes titres OPCVM		1 481,700	-
Revenus des obligations		3 097,152	4 508,048
Revenus des emprunts d'Etat		5 400,421	3 464,290
Revenus Actions et droits rattachés		21 732,380	17 085,000
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.4</b>	<b>9 886,944</b>	<b>8 145,012</b>
Revenus des billets de trésorerie		-	-
Revenus des certificats de dépôt		-	-
Revenus des comptes à vue		3 503,569	4 815,666
Revenus des prises en pensions		6 383,375	3 329,346
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>41 598,597</b>	<b>33 202,350</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>3.9</b>	<b>7 126,508</b>	<b>6 588,086</b>
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>34 472,089</b>	<b>26 614,264</b>
<b>Autres charges</b>	<b>3.10</b>	<b>4 954,561</b>	<b>3 020,794</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>29 517,528</b>	<b>23 593,470</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		14,617	645,063
<b>Sommes distribuables de la période</b>		<b>29 502,911</b>	<b>24 238,533</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		14,617	(645,063)
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>		2 287,036	37 263,466
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres</b>		(896,328)	3 130,376
<b>Frais de négociation de titres</b>		(617,030)	(1 623,484)
<b>Résultat de la période</b>		<b>30 291,206</b>	<b>62 363,828</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2023

	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2023	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>30 291,206</b>	<b>62 363,828</b>
Résultat d'exploitation	29 517,528	23 593,470
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	2 287,036	37 263,466
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	(896,328)	3 130,376
Frais de négociation de titres	(617,030)	(1 623,484)
<b>Distributions de dividendes</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Transaction sur capital</b>	<b>(3 376,160)</b>	<b>97 987,394</b>
<b>Souscription</b>	<b>0,000</b>	<b>169 000,048</b>
Capital	0,000	93 200,000
Régularisation des sommes non distribuables	0,000	73 657,223
Régularisation des sommes distribuables	0,000	2 142,825
<b>Rachat</b>	<b>3 376,160</b>	<b>71 012,654</b>
Capital	1 800,000	38 100,000
Régularisation des sommes non distribuables	1 561,543	31 414,892
Régularisation des sommes distribuables	14,617	1 497,762
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>26 915,046</b>	<b>160 351,222</b>
<b>Actif net</b>		
En début de période	715 605,797	555 254,575
En fin de période	742 520,843	715 605,797
<b>Nombre d'actions</b>		
En début de période	3 704	3 153
En fin de période	3 686	3 704
<b>Valeur liquidative</b>	<b>201,444</b>	<b>193,198</b>
<b>Taux de rendement de la période</b>	<b>4,268%</b>	<b>9,708%</b>

**Notes aux états financiers**  
**Exercice clos le 31 Décembre 2023**  
**(Unité : en Dinars Tunisiens)**

**Présentation du fonds :**

FCP KOUNOUZ est un FCP de catégorie mixte de capitalisation.

Il a obtenu le visa du CMF le 21 Mai 2008 et les opérations de souscriptions publiques ont démarré le 28 juillet 2008.

Son capital initial s'élève à 500 000 TND divisés en 5 000 parts de 100 dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 20 ans.

Le dépositaire de ce fonds est la TUNISIAN SAUDI BANK « TSB ».

Son gestionnaire est la Tuniso-Séoudienne d'Investissement « TSI ».

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts.

**1. Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers du FCP KOUNOUZ arrêtés au 31/12/2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**2. Principes comptables appliqués**

Les états financiers du FCP KOUNOUZ sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

**2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **2.3. Evaluation des autres placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2023, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

Le fonds détient une souche de BTA, valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souverains :

- BTA 7.2% Février 2027,
- 

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

### **2.4. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **2.5 . Opérations de pensions livrées :**

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le FCP procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus de placements monétaires sous une rubrique distincte « revenus des prises en pension ».

### **3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat**

#### **3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 579 446 ,605 Dinars et se détaille comme suit :

<b>Code ISIN</b>	<b>Désignation du titre</b>	<b>Nombre de titres</b>	<b>Coût d'acquisition en TND</b>	<b>Valeur actuelle au 31/12/2023</b>	<b>% actif</b>
-	<b><u>Actions</u></b>	<b>71 890</b>	<b>385 568,308</b>	<b>371 589,175</b>	<b>49,684%</b>
TN0007300015	ARTES	9 200	54 319,880	59 487,200	7,954%
TN0003100609	BNA	8 100	74 206,461	65 796,300	8,797%
TN0002200053	BT	3 000	15 170,340	16 014,000	2,141%
TN0001300557	BTE (ADP)	3 065	37 844,250	15 233,050	2,037%
TN0007310139	HANNIBAL LEAS.AA	2 000	10 380,000	10 540,000	1,409%
TN0007540016	NBL AA	6 000	34 700,000	31 734,000	4,243%
TN0007610017	SAH AA	175	1 719,375	1 397,725	0,187%
TN0006590012	SIAME	18 350	64 366,819	69 986,900	9,358%
TN0002600955	STB	18 000	66 061,183	66 600,000	8,905%
TN0007200017	WIFAK LEAS	4 000	26 800,000	34 800,000	4,653%
	<b><u>Titres OPCVM</u></b>	<b>300</b>	<b>30 755,700</b>	<b>30 898,800</b>	<b>4,131%</b>
TNO5BUFFR7Y6	SICAV AL HIFADH	300	30 755,700	30 898,800	4,131%
	<b><u>Obligations de sociétés</u></b>	<b>1 050</b>	<b>16 800,000</b>	<b>17 192,040</b>	<b>2,299%</b>
TN0003600509	ATB 2007/1(25 ANS)	50	1 800,000	1 886,440	0,252%
TN0007200173	WIB ISLAMIQUE 2019-1 A	1 000	15 000,000	15 305,600	2,046%
	<b><u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u></b>	<b>1 055</b>	<b>151 095,000</b>	<b>159 766,590</b>	<b>21,362%</b>
TN0008000721	BTA 7.2% FEVRIER 2027	55	51 095,000	54 195,660	7,246%
TNHG2VXQ3BG0	EMPRUNT NATIONAL 2022 T1 CB	500	50 000,000	52 782,000	7,057%
TNHG2VXQ3BG0	EMPRUNT NATIONAL 2022 T1 CB	250	25 000,000	26 394,465	3,529%
TNHG2VXQ3BG0	EMPRUNT NATIONAL 2022 T1 CB	250	25 000,000	26 394,465	3,529%
	<b>TOTAL</b>		<b>567 419,008</b>	<b>579 446,605</b>	<b>77,476%</b>

Les entrées en portefeuille titres en 2023 se détaillent comme suit :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions sociétés cotées	79 195,020
Obligations sociétés	-
Emprunts d'Etat	50 000,000
Actions SICAV	-
<b>TOTAL</b>	<b>129 195,020</b>

Les sorties du portefeuille-titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

Sorties (cession/remboursement)	Coût d'acquisition	Prix de cession/ Remboursement	Plus ou moins-values réalisées
Actions sociétés cotées	74 570,208	73 606,240	- 963,968
Obligations sociétés	20 200,000	20 200,000	-
Emprunts d'Etat	-	-	-
Actions SICAV	4 100,760	4 168,400	67,640
<b>TOTAL</b>	<b>98 870,968</b>	<b>97 974,640</b>	<b>- 896,328</b>

### 3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 31 711,653 DT Dinars au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2022
<b>Dividendes</b>	<b>23 214,080</b>	<b>17 085,000</b>
- des actions admises à la cote	21 732,380	17 085,000
- des Titres OPCVM	1 481,700	-
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>	<b>8 497,573</b>	<b>7 972,338</b>
Revenus des obligations de sociétés	<u>3 097,152</u>	<u>4 508,048</u>
- intérêts	3 097,152	4 508,048
- primes de remboursement	-	-
Revenus des Emprunts d'Etat	<u>5 400,421</u>	<u>3 464,290</u>
- intérêts	5 400,421	3 464,290
- primes de remboursement	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>31 711,653</b>	<b>25 057,338</b>

### 3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 167 811,249 DT et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nbre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle au 31/12/2023	% actif
<b>PLACEMENTS MONETAIRES</b>		<b>72 000,000</b>	<b>72 197,780</b>	<b>9,653%</b>
<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>				
Pension livrée ATB au 31/01/2024 à 8,99% pour 41 jours : 79 BTA 7.5% Décembre 2028		72 000,000	72 197,780	9,653%
<b>Disponibilités</b>		<b>95 613 ,469</b>	<b>95 613,469</b>	<b>12,784%</b>
Dépôts à vue		96 130 ,016	96 130,016	12,853%
Sommes à l'encaissement		3 365 ,124	3 365,124	0,450%
Sommes à régler		-3 881, 671	- 3 881,671	-0,519%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>167 613,469</b>	<b>167 811,249</b>	<b>22,438%</b>

### **3.4 Note sur les revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2023 à 9 886,944 DT et représente le montant des revenus des différents placements monétaires.

<b>Désignation</b>	<b>Période du 01/01 au 31/12/2023</b>	<b>Période du 01/01 au 31/12/2022</b>
Intérêts des billets de trésorerie	0,000	0,000
Intérêts des certificats de dépôt	0,000	0,000
Intérêts des comptes courants	3 503,569	4 815,666
Revenus des prises en pensions	6 383,375	3 329,346
<b>TOTAL</b>	<b>9 886,944</b>	<b>8 145,012</b>

### **3.5 Note sur les créances d'exploitation**

Les créances d'exploitation s'élèvent à 646,164 TND au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 31/12/2023</b>	<b>Montant au 31/12/2022</b>
Retenues à la source sur Obligations Sociétés achetés en bourse	0,000	0,000
Agios créditeurs à recevoir	646,164	481,468
<b>TOTAL</b>	<b>646,164</b>	<b>481,468</b>

### **3.6 Note sur les opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 1 837,754 DT et représente le montant de la rémunération à payer au gestionnaire, au dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 31/12/2023</b>	<b>Montant au 31/12/2022</b>
Commission distributeurs (TSB et TSI)	643,211	627,019
Commission gestionnaire (TSI)	735,102	716,590
Commission dépositaire (TSB)	459,441	447,875
<b>TOTAL</b>	<b>1 837,754</b>	<b>1 791,484</b>

### **3.7 Note sur les autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 3 545,421 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les autres impôts et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 31/12/2023</b>	<b>Montant au 31/12/2022</b>
Redevance CMF	62,889	60,419
Etat impôts à payer	0,000	0,000
Honoraires commissaire aux comptes	3 482,532	2 369,461
<b>TOTAL</b>	<b>3 545,421</b>	<b>2 429,880</b>

### 3.8 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

	2023	2022
<b>Capital au 31-12-2022</b>		
Montant (en nominal)	370 400,000	315 300,000
Nombre de Parts	3 704	3 153,000
Nombre de porteurs de Parts	31	36
<b>Souscriptions réalisées (en nominal)</b>		
Montant	-	93 200,000
Nombre de parts émises	-	932
<b>Rachats effectués (en nominal)</b>		
Montant	1 800,000	38 100,000
Nombre de parts rachetées	18	381
<b>Capital au 31-12-2023</b>		
Montant (en nominal)	368 600,000	370 400,000
Sommes non distribuables	344 417,932	320 967,264
Montant du capital au 31-12	713 017,932	691 367,264
<b>Nombre de parts</b>	3 686	3 704
Nombre de porteurs de Parts	31	31

#### 3.8.1 Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et aux plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2023 :

Désignation	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres OPCVM	-175,820	-586,640
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur actions et droits	2 332,513	26 771,454
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur Emprunt d'Etat	130,343	11 078,652
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession titres OPCVM	67,640	2 277,470
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	-963,968	852,906
Frais négociation de titres	-617,030	-1 623,484
<b>RESULTATS NON DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE</b>	<b>773,678</b>	<b>38 770,358</b>
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	345 205,797	239 954,575
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	0,000	73 657,223
Régularisations sommes non distribuables rachats	-1 561,543	-31 414,892
<b>TOTAL SOMMES NON DISTRIBUTABLES</b>	<b>344 417,932</b>	<b>320 967,264</b>

### 3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 7 126,508 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2022
Commission distributeurs (TSI & TSB)	2 494,277	2 305,824
Commission gestionnaire (TSI)	2 850,606	2 635,226
Commission dépositaire (TSB)	1 781,625	1 647,036
<b>TOTAL</b>	<b>7 126,508</b>	<b>6 588,086</b>

### 3.10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 4 954,561 DT et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes, et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2022
Redevance CMF	712,626	658,804
Honoraires commissaire aux comptes	4 241,935	2 361,990
Dotations aux amortissement et provisions	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>4 954,561</b>	<b>3 020,794</b>

### 3.11 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2023 :

Désignation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercices n-1 et antérieurs	0,000	0,000	0,000	0,000
Exercice 2023	29 517,528	0,000	-14,617	29 502,911
<b>SOMMES DISTRIBUTUABLES</b>				<b>29 502,911</b>

## 4. Autres informations

### 4.1- Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de FCP KOUNOUZ au 31/12/2023 se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
- Titres à recevoir	-3 881,671	-3 712,768
<b>Total</b>	<b>-3 881,671</b>	<b>-3 712,768</b>

## 4.2- Données par parts et ratios pertinents

### 4.2.1- Données par parts

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
<b>Revenus des placements</b>	<b>11,286</b>	<b>8,964</b>	<b>8,803</b>	<b>3,351</b>	<b>9,021</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>-1,933</b>	<b>-1,779</b>	<b>-2,076</b>	<b>-1,004</b>	<b>-1,747</b>
<b>REVENUS NET DES PLACEMENTS</b>	<b>9,352</b>	<b>7,185</b>	<b>6,727</b>	<b>2,347</b>	<b>7,273</b>
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-1,344	-0,816	-1,283	-0,413	-0,918
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>8,008</b>	<b>6,370</b>	<b>5,444</b>	<b>1,935</b>	<b>6,355</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,004	0,174	-0,706	1,379	-0,097
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>8,004</b>	<b>6,544</b>	<b>4,738</b>	<b>3,313</b>	<b>6,258</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	0,620	10,060	5,580	-9,186	2,660
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-0,243	0,845	-6,441	1,613	0,627
Frais de négociation de titres	-0,167	-0,438	-0,345	-0,195	-0,268
<b>Plus ou moins valeurs sur titres et frais négociation</b>	<b>0,210</b>	<b>10,467</b>	<b>-1,205</b>	<b>-7,768</b>	<b>3,020</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>8,218</b>	<b>16,837</b>	<b>4,239</b>	<b>-5,834</b>	<b>9,375</b>
Droits d'Entrée et de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE</b>	<b>0,210</b>	<b>10,467</b>	<b>-1,205</b>	<b>-7,768</b>	<b>3,020</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,032	0,084	3,595	-6,244	0,407
<b>SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>0,242</b>	<b>10,552</b>	<b>2,389</b>	<b>-14,012</b>	<b>3,426</b>
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>201,444</b>	<b>193,198</b>	<b>176,103</b>	<b>168,976</b>	<b>179,675</b>

### 4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
<b>Charges gestion des placements / Actif Net Moyen</b>	<b>0,971%</b>	<b>1,030%</b>	<b>1,179%</b>	<b>0,857%</b>	<b>0,952%</b>
<b>Autres charges / Actif Net Moyen</b>	<b>0,675%</b>	<b>0,472%</b>	<b>0,728%</b>	<b>0,529%</b>	<b>0,500%</b>
<b>Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen</b>	<b>4,022%</b>	<b>3,690%</b>	<b>3,091%</b>	<b>2,246%</b>	<b>3,462%</b>
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>733 865,590</b>	<b>639 415,818</b>	<b>555 254,575</b>	<b>764 208,692</b>	<b>583 238,242</b>

#### **4.3- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

La gestion de FCP KOUNOUZ est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement" TSI". Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,4% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TUNISIAN SAUDI BANK « TSB » assure les fonctions de dépositaire pour FCP KOUNOUZ, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts du FCP KOUNOUZ. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,35% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

**FCP HAYETT VITALITE  
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS  
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 29 avril 2022, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 sur :

- L'audit des états financiers de FCP Hayett Vitalité (le Fonds) tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître un total Bilan de 752.585 DT et un résultat de l'exercice de 7.551 DT.
- Les autres obligations légales et réglementaires.

Les états financiers ont été arrêtés par le gestionnaire du Fonds. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

**I. – Rapport sur les états financiers :**

**Opinion :**

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers du Fonds, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

**Fondement de l'Opinion :**

2- Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Paragraphe d'observation**

**3-** Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le Fonds FCP Hayett Vitalité pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

### **Rapport du Gestionnaire du Fonds sur la gestion de l'exercice :**

**4-** La responsabilité du rapport sur la gestion du Fonds au titre de l'exercice 2022 incombe au Gestionnaire du Fonds. Ledit rapport est établi par le gestionnaire du Fonds conformément aux dispositions de l'article 140 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Gestionnaire sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'article **20 du Code des Organismes de Placement Collectif**, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds dans le rapport du Gestionnaire par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Gestionnaire sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Gestionnaire sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

### **Responsabilités du Gestionnaire pour les états financiers :**

**5-** Le Gestionnaire du Fonds est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux responsables de la gouvernance qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les responsables de la gouvernance ont l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers :**

**6-** Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport du commissaire aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. – Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne :**

1- En application des dispositions de **l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994** portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers annuels.

### **Autres obligations légales et règlementaires :**

2- Nous avons procédé à la vérification du respect par FCP Hayett Vitalité des normes prudentielles prévues par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents. A ce titre, nous avons relevé que :

-Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Décembre 2023 25,57% de l'actif du Fonds FCP Hayett Vitalité, soit 5,57% au-delà du seuil de 20% prévu par la réglementation en vigueur ;

-la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 559.656 DT au 31 Décembre 2023, et représente une quote-part de 74,36% de l'actif du Fonds FCP Hayett Vitalité, soit 5,64% en deçà du seuil de 80% prévu par la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 26 avril 2024**

**Le Commissaire aux Comptes :**

**P/FINANCIAL AUDITING AND CONSULTING**

**DORSAF LITAIEM**

**FCP HAYETT VITALITE****BILAN ARRETE AU 31/12/2023  
(Montants exprimés en DT)**

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b><u>Portefeuille Titres</u></b>	<b>5.1.1</b>	<b><u>559 656</u></b>	<b><u>583 447</u></b>
Action, valeurs assimilées et droits rattachés		477 077	482 874
Obligations et valeurs assimilées		82 579	100 573
Autres valeurs			
<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>	<b>5.1.2</b>	<b><u>192 428</u></b>	<b><u>161 319</u></b>
Placements monétaires		0	0
Disponibilités		192 428	161 319
<b><u>Autres actifs</u></b>	<b>5.1.3</b>	<b>502</b>	<b>289</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>752 585</b>	<b>745 054</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b><u>Dettes sur Opérations de Pension livrée</u></b>		<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>
<b><u>Opérateurs créditeurs</u></b>	<b>5.1.4</b>	<b><u>3 988</u></b>	<b><u>4 083</u></b>
Opérateurs créditeurs		3 988	4 083
<b><u>Autres créditeurs divers</u></b>	<b>5.1.5</b>	<b><u>4 883</u></b>	<b><u>4 955</u></b>
Autres créditeurs divers		4 883	4 955
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>8 871</b>	<b>9 038</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b><u>Capital</u></b>	<b>5.1.6</b>	<b>724 500</b>	<b>718 010</b>
<b><u>Sommes capitalisables</u></b>		<b><u>19 214</u></b>	<b><u>18 007</u></b>
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0	0
Sommes capitalisables de l'exercice en cours		19 214	18 007
<b>ACTIF NET</b>		<b>743 714</b>	<b>736 016</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>752 585</b>	<b>745 054</b>

**FCP HAYETT VITALITE****Etat de résultat****(Montants exprimés en DT)**

	Note	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	5.2.1	31 347	31 827
<u>Revenus des placements monétaires</u>	5.2.2	8 295	7 067
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>39 642</b>	<b>38 894</b>
<u>Charges de gestion des placements</u>	5.2.3	-16 165	-16 850
<b>Revenu net des placements</b>		<b>23 476</b>	<b>22 044</b>
<u>Autres charges</u>	5.2.4	-4 262	-4 043
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>19 214</b>	<b>18 002</b>
<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>0</u>	<u>5</u>
<b>Sommes capitalisables de la période</b>		<b>19 214</b>	<b>18 007</b>
<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>0</u>	<u>-5</u>
<u>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</u>		-13 829	3 742
<u>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</u>		2 214	4 571
<u>Frais de négociation de titres</u>		-49	-74
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>7 551</b>	<b>26 241</b>

**FCP HAYETT VITALITE****Etat de variation de l'actif net****(Montants exprimés en DT)**

	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>7 551</u></b>	<b><u>26 241</u></b>
Résultat d'exploitation	19 214	18 002
<u>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</u>	<u>-13 829</u>	<u>3 742</u>
<u>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</u>	<u>2 214</u>	<u>4 571</u>
Frais de négociation de titres	-49	-74
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>146</u></b>	<b><u>-4 524</u></b>
Souscriptions	146	438
<u>Capital*</u>	<u>148</u>	<u>426</u>
	<u>-5</u>	<u>-13</u>
<u>Régularisation des sommes non capitalisables*</u>		
<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	4	25
Rachats	0	-4 962
<u>Capital*</u>	<u>0</u>	<u>-4 966</u>
<u>Régularisation des sommes non capitalisables*</u>	<u>0</u>	<u>339</u>
<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	<u>0</u>	<u>-335</u>
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>7 698</b>	<b>21 717</b>
<b><u>Actif net</u></b>		
En début de période	736 016	714 300
En fin de période	743 714	736 016
<b><u>Nombre d'actions</u></b>		
En début de période	588 917	592 723
En fin de période	589 035	588 917
<b><u>Valeur liquidative</u></b>	<b><u>1,263</u></b>	<b><u>1,250</u></b>
<b><u>Taux de rendement annualisé</u></b>	<b><u>1,03%</u></b>	<b><u>3,71%</u></b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**

### **ARRETES AU 31-12-2023**

Les notes ci-après font partie intégrante des états financiers annuels du fonds commun de placement « **FCP HAYET VITALITE** » arrêtés au 31 décembre 2023, dont le bilan présente un total de **752 585 DT**, l'état de résultat présente un résultat bénéficiaire de **7 551 DT** et l'état de variation de l'actif net présente une variation de l'actif net de **7 698 DT**.

#### **1. Présentation du Fonds**

**FCP HAYETT VITALITE** est un fonds commun de placement de catégorie mixte, de type capitalisation régi par le code des organismes de placement collectif. Il est un support à un contrat d'assurance vie en unités de comptes. Son unique souscripteur est **HAYETT**.

Les souscriptions et les rachats ont été ouverts le **24 Mars 2015**. Le fonds a pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

- La gestion du fonds est assurée par **AMEN INVEST**.
- **HAYETT** a été désignée distributeur des titres du **FCP HAYETTE VITALITE**.
- **L'AMEN BANK** a été désignée dépositaire des titres et des fonds du **FCP**.

#### **2. Objectifs de placement :**

**FCP HAYETT VITALITE** a pour objectif d'offrir aux investisseurs un taux de rendement supérieur au taux du marché monétaire, une forte exposition du fonds au marché des actions leur permettant de tirer profit des possibilités de rendements supérieurs inhérents à ce type de placement.

#### **3. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers et principes comptables appliqués**

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2023 sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Ils sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables **16** à **18** relatives aux **OPCVM**. Toutefois, le premier exercice du fonds comprend toutes les opérations effectuées depuis sa date de constitution jusqu'au 31 décembre 2015.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilés sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en Obligations et Valeur similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2 Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2023 ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

### **3.3 Évaluation des placements en obligations et valeurs similaires**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « **FCP HAYETT VITALITE** » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **3.4 Évaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

### **3.5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6 Capital**

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal

## **4. Régime fiscal**

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, les fonds communs de placement sont dépourvus de la personnalité morale, en conséquence **FCP HAYETT VITALITE** ne dispose pas de la personnalité morale et est, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values provenant des actions investies par **FCP HAYETT VITALITE** sont exonérés de l'impôt conformément à la réglementation en vigueur. Cependant les revenus des capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

## 5. Notes explicatives sur les Etats financiers

(Tous les montants sont exprimés en dinars tunisien « DT »)

### 5.1 Notes sur le bilan

#### 5.1.1 Portefeuille-titres

Le solde du portefeuille-titres totalise au 31 décembre 2023 un montant de 559 656 DT détaillé comme suit

##### 5.1.1.1 Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

						(EN TND)
Code ISIN	Désignation	Quantité	Prix de Revient Net	Valeur au 31/12/2023	En % de l'actif net	
TN0003400058	AMEN BANK	657	18 290	21 901	2,94%	
TN0001600154	ATTIJARI BANK	800	27 723	36 743	4,94%	
TN0001800457	BIAT	810	42 915	74 232	9,98%	
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	4 500	8 967	8 888	1,20%	
TN0007670011	DELICE HOLDING	2 458	32 307	28 673	3,86%	
TN0007410012	ENNAKL	1 607	19 906	19 726	2,65%	
TN0007570013	EURO-CYCLES	2 800	55 912	44 338	5,96%	
TN0007510019	LANDOR	1 106	9 615	6 637	0,89%	
TN0007610017	LILAS	6 991	63 348	55 837	7,51%	
TNDKJ8O68X14	MAGHREBIA VIE	1000	6 071	6 049	0,81%	
TN0007530017	ONE TECH	2097	14 873	18 558	2,50%	
TN0001100254	SFBT	3 525	41 243	43 587	5,86%	
TN0007630015	SOTIPAPIER	2 600	15 294	14 500	1,95%	
TN0006560015	SOTUVER	2 380	13 449	28 646	3,85%	
TN0007440019	TELNET HOLDING	5 000	46 342	38 675	5,20%	
TN0007720014	UNIMED	4000	34 987	30 088	4,05%	
<b>Total</b>			<b>451 242</b>	<b>477 077</b>	<b>64,15%</b>	

##### 5.1.1.2 Obligations et valeurs assimilés

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations de sociétés et se détaille comme suit :

						(EN ND)
Code ISIN	Désignation	Quantité	Prix de Revient Net	Valeur au 31/12/2023	En % de l'actif net	
TN0003400660	AMEN BANK 2020-03	200	12 000	12 782	1,72%	
TN0004700803	ATL 2019 -1A	500	10 000	10 066	1,35%	
TNCTFVWUXV74	ATTIJARI LEASING 2022-1 B	150	12 000	12 283	1,65%	
TN0001901081	BH 2019-1	400	8 000	8 493	1,14%	
TN8X3GZLYOR8	STB SUB 2021-1 TV	100	8 000	8 602	1,16%	
TN0008000895	EN 2021 CAT. B /5 2EME T	100	10 000	10 246	1,38%	
TNBII1MJCEF3	EN 2023 CATB 4T TFIKE	200	20 000	20 107	2,70%	
<b>Total</b>			<b>80 000</b>	<b>82 579</b>	<b>11,10%</b>	

Les mouvements sur le portefeuille se détaillent comme suit :

**1- Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :**

		<i>(En TND)</i>
<b>Acquisitions</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	
Actions		25 604
Obligations		20 000
<b>Total</b>		<b>45 604</b>

**2- Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :**

				<i>(En TND)</i>
<b>Sorties</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Prix de cession</b>	<b>Plus ou moins-values réalisés</b>	
Actions	18 062	20 276	2 214	
<b>Total</b>	<b>18 062</b>	<b>20 276</b>	<b>2 214</b>	

**3- Les remboursements en obligations au cours de l'exercice 2023 se présentent comme suit :**

		<i>(En TND)</i>
<b>Remboursements</b>	<b>Remboursement en capital</b>	
Obligations		37 000
<b>TOTAL</b>		<b>37 000</b>

**5.1.2 Placements monétaires et disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à 192 428 DT et se détaille comme suit :

			<i>(En TND)</i>
<b>Libellé</b>	<b>Valeur au 31/12/2023</b>	<b>En % de l'actif net</b>	
PLACT190224	80 645	10,84%	
Disponibilités	111 783	15,03%	
<b>Total</b>	<b>192 428</b>	<b>25,87%</b>	

**5.1.3 Autres actifs**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à 502 DT et se détaille comme suit :

			<i>(En TND)</i>
<b>Libellé</b>	<b>31-déc-23</b>	<b>31-déc-22</b>	
Autres actifs	502	289	
<b>Total</b>	<b>502</b>	<b>289</b>	

**5.1.4 Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à 3 988 DT et se détaille comme suit :

			<i>(En TND)</i>
<b>Libellé</b>	<b>31-déc-23</b>	<b>31-déc-21</b>	
Gestionnaire	3 204	3 280	
Dépositaire	784	803	
<b>Total</b>	<b>3 988</b>	<b>4 083</b>	

### 5.1.5 Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à 4 883 DT et se détaille comme suit :

*(En TND)*

Libellé	31-déc-23	31-déc-22
Commissaire aux comptes	4 187	4 283
Retenue à la source	634	634
Autres créiteurs (CMF)	62	38
<b>Total</b>	<b>4 883</b>	<b>4 955</b>

### 5.1.6 Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 se présentent comme suit :

*(En TND)*

<b>Capital au 01/01/2023</b>	
Montant	718 010
Nombre des parts	588 917
Nombre de Porteurs de Parts	1
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	148
Nombre des parts émis	118
Nombre de Porteurs de Parts nouveaux	0
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	0
Nombre des parts rachetés	0
Nombre de Porteurs de Parts sortants	0
<b>Autres effets sur capital</b>	
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	2 214
Régularisation des sommes non capitalisables	(5)
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	(13 829)
Frais de négociation des titres	(49)
Résultats antérieurs incorporés au Capital	18 007
Régl. des Résultats antérieurs incorporés au Capital	4
<b>Capital au 31/12/2023</b>	
Montant	724 500
Nombre des parts	589 035
Nombre de Porteurs de Parts	1

## Notes sur l'état de résultat

### 5.2.1 Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

*(En TND)*

Libellé	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des actions	24 657	23 242
Revenus des Emprunts Obligataires	6 690	8 585
<b>Total</b>	<b>31 347</b>	<b>31 827</b>

### 5.2.2 Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

*(En TND)*

Libellé	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus Placement à terme	6 687	5 321
Revenus compte rémunéré	1 608	1 746
<b>Total</b>	<b>8 295</b>	<b>7 067</b>

### 5.2.3 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions du prospectus d'émission du fonds.

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à 16 165 DT et se détaille comme suit :

*(En TND)*

Libellé	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	12 972	12 751
Rémunération du dépositaire	3 194	4 099
<b>Total</b>	<b>16 165</b>	<b>16 850</b>

### 5.2.4 Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à 4 262 DT et se détaille comme suit :

*(En TND)*

Libellé	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Redevance du CMF	765	729
Services bancaires et assimilés	296	232
TCL	97	82
Honoraire du commissaire aux comptes	3 103	3 000
<b>Total</b>	<b>4 262</b>	<b>4 043</b>

## 6. Données par part et ratios pertinents

Données par part	31-déc-23	31-déc-22	31-déc-21	31-déc-20	31-déc-19
Revenus du portefeuille-titres	0,053	0,054	0,047	0,037	0,041
Revenus des placements monétaires	0,014	0,012	0,003	0,007	0,017
<b>Total des revenus de placements</b>	<b>0,067</b>	<b>0,066</b>	<b>0,050</b>	<b>0,044</b>	<b>0,058</b>
Charges de gestion des placements	-0,027	-0,029	-0,026	-0,025	-0,025
<b>Revenus Nets des placements</b>	<b>0,040</b>	<b>0,037</b>	<b>0,023</b>	<b>0,019</b>	<b>0,033</b>
Autres charges	-0,007	-0,007	-0,012	-0,002	-0,005
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,033</b>	<b>0,031</b>	<b>0,019</b>	<b>0,017</b>	<b>0,028</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,002
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>	<b>0,033</b>	<b>0,031</b>	<b>0,019</b>	<b>0,017</b>	<b>0,030</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-0,023	0,006	0,009	0,038	-0,037
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	0,004	0,008	0,004	-0,023	-0,018
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation</b>	<b>-0,020</b>	<b>0,014</b>	<b>0,013</b>	<b>0,014</b>	<b>-0,055</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>0,013</b>	<b>0,045</b>	<b>0,032</b>	<b>0,031</b>	<b>-0,027</b>
Droits d'entrée et droit de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non capitalisable de l'exercice</b>	<b>-0,020</b>	<b>0,014</b>	<b>0,013</b>	<b>0,014</b>	<b>-0,055</b>
Régularisation du résultat non capitalisable	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Sommes non capitalisables de l'exercice</b>	<b>-0,020</b>	<b>0,014</b>	<b>0,013</b>	<b>0,014</b>	<b>-0,055</b>
Valeur liquidative	1,263	1,250	1,205	1,180	1,149
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion de placement/actif net moyen	2,18%	2,31%	2,18%	2,20%	2,20%
Autres charges/ actif net moyen	0,58%	0,56%	0,96%	0,17%	0,45%
Résultat capitalisable de l'exercice/ actif net moyen	2,59%	2,47%	0,97%	1,50%	2,50%
<b>Nombre de part</b>	<b>589 035</b>	<b>588 917</b>	<b>592 723</b>	<b>592 117</b>	<b>594 182</b>
<b>Actif net moyen</b>	<b>740 859</b>	<b>728 310</b>	<b>718 513</b>	<b>668 585</b>	<b>667 028</b>

## 7. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

- a) Le règlement intérieur de FCP HAYETT VITALITE prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1,75% TTC l'an de la valeur de l'actif net du fonds au profit du gestionnaire AMEN INVEST. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement.

La charge de l'exercice s'élève à **12 972 DT**.

- b) Le règlement intérieur de FCP HAYETT VITALITE prévoit le paiement d'une commission égale à 0,15% HT de l'actif net par an, avec un minimum de 2 000 DT HT par an et d'une commission de clearing de 700 DT HT par an au profit du dépositaire AMEN BANK.

Ces commissions sont calculées et prélevées quotidiennement sur l'actif net et sont versées trimestriellement à AMEN BANK, le dépositaire, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque trimestre.

La charge de l'exercice s'élève à **3 194 DT**.

# **SICAV RENDEMENT**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2024**

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

**ARRETES AU 31 MARS 2024**

## **Introduction**

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV RENDEMENT, comprenant le bilan au 31 mars 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

## **Etendue de l'examen**

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

## **Opinion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV RENDEMENT arrêtés au 31 mars 2024, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la

société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

### **Paragraphe d'observation**

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- La note 2.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société SICAV RENDEMENT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ce point.

Tunis, le 29 Avril 2024

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C**  
**Selma LANGAR**

**BILAN ARRETE AU 31 MARS 2024**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/03/2024</b>	<b>31/03/2023</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	3	<b>338 428 175</b>	<b>316 748 354</b>	<b>336 851 965</b>
Obligations et valeurs assimilées		338 428 175	316 748 354	336 851 965
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	4	<b>169 137 371</b>	<b>120 454 577</b>	<b>191 042 556</b>
Placements monétaires		169 136 581	120 453 946	191 042 091
Disponibilités		790	631	465
<b>Créances d'exploitation</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 675 400</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>507 565 546</b>	<b>437 202 931</b>	<b>530 569 921</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Autres créditeurs divers</b>	5	184 309	152 750	215 113
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>184 309</b>	<b>152 750</b>	<b>215 113</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	10	499 080 411	431 161 349	499 247 900
<b>Sommes distribuables</b>		8 300 826	5 888 832	31 106 908
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2 895	798	798
Sommes distribuables de la période		8 297 931	5 888 034	31 106 110
<b>ACTIF NET</b>		<b>507 381 237</b>	<b>437 050 181</b>	<b>530 354 808</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>507 565 546</b>	<b>437 202 931</b>	<b>530 569 921</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>Note</i>	Période du 01/01 au 31/03/2024	Période du 01/01 au 31/03/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023	
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	6	5 497 223	4 329 662	19 308 173
Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 497 223	4 329 662	19 308 173
<b>Revenus des placements monétaires</b>	7	3 898 436	2 560 108	16 112 292
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		9 395 659	6 889 770	35 420 465
<b>Charges de gestion des placements</b>	8	(945 849)	(810 146)	(3 708 319)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		8 449 810	6 079 624	31 712 146
<b>Autres produits</b>		506	133	792
<b>Autres charges d'exploitation</b>	9	(166 848)	(138 182)	(644 924)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		8 283 468	5 941 575	31 068 014
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		14 463	(53 541)	38 096
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		8 297 931	5 888 034	31 106 110
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		(14 463)	53 541	(38 096)
		249 960	123 030	1 040 012
<b>Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres</b>		-	-	18 423
<b>Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres</b>				
<b>Frais de négociation de titres</b>		-	-	(19 008)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		8 533 428	6 064 605	32 107 441

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/03/2024	Période du 01/01 au 31/03/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>8 533 428</b>	<b>6 064 605</b>	<b>32 107 441</b>
Résultat d'exploitation	8 283 468	5 941 575	31 068 014
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	249 960	123 030	1 040 012
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0	0	18 423
Frais de négociation de titres	0	0	(19 008)
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>(27 718 790)</b>	<b>(19 825 029)</b>	<b>(19 825 029)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(3 788 209)</b>	<b>(6 037 587)</b>	<b>61 224 204</b>
<b>Souscriptions</b>	<b>179 441 353</b>	<b>188 256 893</b>	<b>706 839 178</b>
- Capital	171 990 375	180 934 385	681 732 808
- Régularisation des sommes non distribuables	54 985	43 680	612 573
- Régularisation des sommes distribuables	7 395 993	7 278 828	24 493 797
<b>Rachats</b>	<b>(183 229 562)</b>	<b>(194 294 480)</b>	<b>(645 614 974)</b>
- Capital	(172 408 097)	(184 271 679)	(617 889 189)
- Régularisation des sommes non distribuables	(54 711)	(54 315)	(633 966)
- Régularisation des sommes distribuables	(10 766 754)	(9 968 486)	(27 091 819)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(22 973 571)</b>	<b>(19 798 011)</b>	<b>73 506 616</b>
<b>ACTIF NET</b>			
En début de période	530 354 808	456 848 192	456 848 192
En fin de période	507 381 237	437 050 181	530 354 808
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>			
En début de période	4 937 211	4 304 551	4 304 551
En fin de période	4 933 080	4 271 480	4 937 211
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>102,853</b>	<b>102,318</b>	<b>107,420</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>6,47%</b>	<b>5,37%</b>	<b>6,13%</b>

## **Notes aux états financiers trimestriels**

**(Les chiffres sont exprimés en dinars)**

### **NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :**

La SICAV RENDEMENT est une Société Anonyme créée le 8 Juillet 1992. Il s'agit d'un OPCVM obligataire de type distribution régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n°59 du 24 Juillet 2001). La société a pour objet unique la gestion de portefeuille de valeurs mobilières constitué par utilisation de ses fonds propres. La société s'intéresse particulièrement aux emprunts d'Etat et de collectivités, aux obligations et d'une manière générale aux placements à revenu fixe.

### **NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :**

#### **1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS :**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### **2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV RENDEMENT figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 31 mars 2024 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

### **2.3 Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **2.5 Opérations de pensions livrées**

#### **Titres mis en Pension :**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

#### **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

### Note 3 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2024 à 338 428 175 DT. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2024	% Actif Net
<b>OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES</b>					
<b>Obligations de sociétés</b>		<b>594 000</b>	<b>33 731 450</b>	<b>35 373 321</b>	<b>6,97%</b>
Obligations STB		<b>178 000</b>	<b>4 326 250</b>	<b>4 599 597</b>	<b>0,91%</b>
- STB 2008/1 TMM+2%	TN0002601011	33 000	1 320 000	1 412 862	0,28%
- STB 2008/2 6,5%	TN0002601029	65 000	406 250	408 655	0,08%
- STB 2019/1 10,50%	TN0002601144	30 000	600 000	616 980	0,12%
- STB SUB 2020/1 10,50%	TN0002601201	50 000	2 000 000	2 161 100	0,43%
Obligations TL		<b>90 000</b>	<b>8 600 000</b>	<b>8 945 750</b>	<b>1,76%</b>
- TUNISIE LEASING 2021-1 9,7%	TN0002102150	10 000	600 000	644 770	0,13%
- TUNISIE LEASING 2023-1 10,55%	TN99P72UERY9	30 000	3 000 000	3 235 170	0,64%
- TUNISIE LEASING 2023-2 TF 10,70%	TNMCJHUZPRD0	30 000	3 000 000	3 058 410	0,60%
- TUNISIE LEASING 2024-1 TF 10,60%	TN4SCYEXIVY5	10 000	1 000 000	1 003 720	0,20%
- TUNISIE LEASING 2024-2 TMM+2,50%	TNUSNP2H8PH1	10 000	1 000 000	1 003 680	0,20%
Obligations AMEN BANK		<b>70 000</b>	<b>5 800 000</b>	<b>5 976 790</b>	<b>1,18%</b>
- AMEN BANK SUB 2020-3 9,2%	TN0003400652	20 000	800 000	807 740	0,16%
- AMEN BANK SUB 2023-2 TMM +2,15%	TNL8PUGUB9C93	50 000	5 000 000	5 169 050	1,02%
Obligations BH		<b>50 000</b>	<b>2 402 000</b>	<b>2 489 980</b>	<b>0,49%</b>
	TN0001900844				
- BH 2009 TMM+0,8%		20 000	152 000	154 660	0,03%
- BH 2021-2 TMM+2,55%	TNSH8NXC1WC4	30 000	2 250 000	2 335 320	0,46%
Obligations CIL		<b>45 000</b>	<b>3 450 000</b>	<b>3 663 300</b>	<b>0,72%</b>
-CIL 2020/1 10,5%	TN0004201471	15 000	450 000	462 120	0,09%
-CIL 2023/1 10,55%	TNY1F6BOX6F5	30 000	3 000 000	3 201 180	0,63%
Obligations BTK		<b>10 000</b>	<b>66 200</b>	<b>66 630</b>	<b>0,01%</b>
- BTK 2009 TMM+0,8% 15 ans C	TN0004620134	10 000	66 200	66 630	0,01%
Obligations ATB		<b>21 000</b>	<b>756 000</b>	<b>807 534</b>	<b>0,16%</b>
- ATB 2007/1 25 ANS TMM+2%	TN0003600509	21 000	756 000	807 534	0,16%
Obligations BNA		<b>50 000</b>	<b>331 000</b>	<b>345 050</b>	<b>0,07%</b>
- BNA SUB 2009 5,4%	TN0003100674	50 000	331 000	345 050	0,07%
Obligations Attijari Leasing		<b>30 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>3 114 690</b>	<b>0,61%</b>
- Attijari Leasing 2023-1 10,70%	TNMEZPU3I4U2	30 000	3 000 000	3 114 690	0,61%
Obligations BIAT		<b>50 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 364 000</b>	<b>1,06%</b>
- BIAT 2022-1 TMM+3%	TNG0JL1IIN67	50 000	5 000 000	5 364 000	1,06%
<b>Titres émis par le Trésor et négociables sur le marché financier</b>		<b>1 674 140</b>	<b>290 762 756</b>	<b>303 054 854</b>	<b>59,73%</b>
<b>* BTA</b>		<b>146 140</b>	<b>137 962 756</b>	<b>144 536 924</b>	<b>28,49%</b>
BTA 6% AVRIL 2024	TN0008000366	15 000	14 385 000	15 700 168	3,09%
BTA 6,3% MARS 2026	TN0008000622	36 401	33 507 652	35 865 033	7,07%
BTA 6,6% MARS 2027	TN0008000655	94 739	90 070 104	92 971 723	18,32%
<b>* EMPRUNT NATIONAL</b>		<b>1 528 000</b>	<b>152 800 000</b>	<b>158 517 930</b>	<b>31,24%</b>
Emp NATIONAL 2021 CAT B 1ère tranche	TN0008000838	150 000	15 000 000	15 786 900	3,11%
Emp NATIONAL 2021 CAT B 2ème tranche	TN0008000895	200 000	20 000 000	20 833 200	4,11%
Emp NATIONAL 2022 CAT B 1ère tranche	TN00U20VQYS5	100 000	10 000 000	10 029 900	1,98%
Emp NATIONAL 2022 CAT B 3ème tranche	TNFOOWIRG8H7	50 000	5 000 000	5 217 950	1,03%
Emp NATIONAL 2022 CAT B 4ème tranche	TN7PM93UZP50	118 000	11 800 000	12 143 026	2,39%
Emp NATIONAL 2023 CAT B 1ère tranche	TN3C6DVEWM76	300 000	30 000 000	30 262 800	5,96%
Emp NATIONAL 2023 CAT B 2ème tranche	TNN50G7PX8W5	350 000	35 000 000	37 407 734	7,37%
Emp NATIONAL 2023 CAT B 3ème tranche	TNRS9CVT3SJ7	150 000	15 000 000	15 640 950	3,08%
Emp NATIONAL 2023 CAT B 4ème tranche	TNMCPXLL1EE2	60 000	6 000 000	6 147 420	1,21%
Emp NATIONAL 2024 CAT B 1ère tranche	TN2781ZB9E10	50 000	5 000 000	5 048 050	0,99%
<b>TOTAL</b>			<b>324 494 206</b>	<b>338 428 175</b>	<b>66,70%</b>

#### **Note 4 : Placements monétaires et disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2024 à 169 137 371 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Tenu chez la	Date d'acquisition	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2024	% Actif net
<b>CERTIFICATS DE DEPOTS</b>			<b>66 000</b>	<b>65 868 635</b>	<b>65 908 112</b>	<b>12,99%</b>
<b>Certificat de dépôt à moins d'un an BT</b> (10 jours au taux de 8,97%)	TNH10AZGIWG6	29/03/2024	<b>30 000</b>	<b>29 940 349</b>	<b>29 958 275</b>	<b>5,90%</b>
<b>Certificat de dépôt à moins d'un an BIAT</b> (10 jours au taux de 8,97%)	TNEF8Z3WJT84	29/03/2024	<b>30 000</b>	<b>29 940 349</b>	<b>29 958 275</b>	<b>5,90%</b>
<b>Certificat de dépôt à moins d'un an AB</b> (10 jours au taux de 9,07%)		29/03/2024	<b>6 000</b>	<b>5 987 937</b>	<b>5 991 562</b>	<b>1,18%</b>
<b>CREANCES SUR OPERATIONS DE PENSIONS LIVREES</b>				<b>13 400 790</b>	<b>13 506 895</b>	<b>2,66%</b>
Prise en pension BTA Novembre 2025, 8,00% BIAT du 29/03/2024 au 15/04/2024, taux de 8,97%				2 000 779	2 001 776	0,39%
Prise en pension BTA Juin 2025, 6,50% BIAT du 29/03/2024 au 17/04/2024, taux de 8,97%				3 000 783	3 002 279	0,59%
Prise en pension BTA Mai 2027, 7,20% AMEN BANK du 24/01/2024 au 24/04/2024, taux de 9,24%				2 999 728	3 051 313	0,60%
Prise en pension BTA Mai 2027, 7,20% AMEN BANK du 25/01/2024 au 24/04/2024, taux de 9,24%				3 000 333	3 051 158	0,60%
Prise en pension BTA Juin 2025, 6,50% AMEN BANK du 29/03/2024 au 16/05/2024, taux de 9,02%				2 399 167	2 400 369	0,47%
<b>COMPTES A TERME A MOINS D'UN AN</b>			<b>14 114</b>	<b>14 114 000</b>	<b>14 248 950</b>	<b>2,81%</b>
(91 jours au taux de TMM +1%)	B.T	04/01/2024	1 109	1 109 000	1 128 207	0,22%
(93 jours au taux de TMM +1%)	B.T	08/01/2024	1 065	1 065 000	1 082 606	0,21%
(94 jours au taux de TMM +1%)	B.T	12/01/2024	4 000	4 000 000	4 062 973	0,80%
(91 jours au taux de TMM +1%)	B.T	16/01/2024	297	297 000	301 442	0,06%
(92 jours au taux de TMM +1%)	B.T	18/01/2024	445	445 000	451 480	0,09%
(93 jours au taux de TMM +1%)	B.T	20/01/2024	334	334 000	338 732	0,07%
(94 jours au taux de TMM +1%)	B.T	26/01/2024	67	67 000	67 870	0,01%
(91 jours au taux de TMM +1%)	B. T	29/01/2024	457	457 000	462 664	0,09%
(91 jours au taux de TMM +1%)	B.T	09/02/2024	249	249 000	251 547	0,05%
(91 jours au taux de TMM +1%)	B.T	18/03/2024	994	994 000	996 736	0,20%
(93 jours au taux de TMM +1%)	B.T	20/03/2024	391	391 000	391 922	0,08%
(92 jours au taux de TMM +1%)	B.T	21/03/2024	374	374 000	374 809	0,07%
(92 jours au taux de TMM +1%)	B.T	25/03/2024	4 332	4 332 000	4 337 962	0,85%
<b>COMPTE DE PLACEMENT</b>	B.T			<b>75 292 000</b>	<b>75 472 624</b>	<b>14,87%</b>
<b>DISPONIBILITES</b>					<b>790</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL</b>				<b>168 675 425</b>	<b>169 137 371</b>	<b>33,34%</b>

**Note 5 : Autres créditeurs divers**

Le poste Autres créditeurs divers totalise au 31 mars 2024 un montant de 184 309 DT se détaillant comme suit :

	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Retenue à la source	94 705	81 135	98 885
Redevance CMF	42 976	36 775	46 560
TCL	7 254	5 477	7 944
Provision honoraires commissaire aux comptes	38 574	28 563	28 560
Provision honoraires PDG	800	800	800
Intérêt perçu d'avance	0	0	32 364
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>184 309</b>	<b>152 750</b>	<b>215 113</b>

**Note 6 : Revenus du portefeuille – titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 5 497 223 DT pour le premier trimestre de 2024 contre 4 329 662 DT pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Trimestre 1 2024	Trimestre 1 2023	Période du 01/01 Au 31/12/2023
- Revenus des obligations des sociétés	247 241	389 386	2 068 249
- Revenus des BTA & Emprunt National	5 249 982	3 940 276	17 239 924
<b>TOTAL</b>	<b>5 497 223</b>	<b>4 329 662</b>	<b>19 308 173</b>

**Note 7 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2024 à 3 898 436 DT contre 2 560 108 DT pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Trimestre 1 2024	Trimestre 1 2023	Période du 01/01 au 31/12/2023
Intérêts des certificats de dépôt	265 259	289 028	1 929 554
Intérêts des comptes à terme	451 742	706 908	2 514 382
Intérêts des comptes de placement	585 295	489 770	2 443 889
Revenus des prises en pension	2 596 140	1 074 402	9 224 467
<b>TOTAL</b>	<b>3 898 436</b>	<b>2 560 108</b>	<b>16 112 292</b>

**Note 8 : Charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2024 à 945 849 DT contre 810 146 DT pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	<b>Trimestre 1 2024</b>	<b>Trimestre 1 2023</b>	<b>Période du 01/01 au 31/12/2023</b>
Commission de dépôt (Banque de Tunisie)	789 304	676 061	3 094 564
Commission de gestion (Société de Bourse de Tunisie)	156 545	134 085	613 755
<b>TOTAL</b>	<b>945 849</b>	<b>810 146</b>	<b>3 708 319</b>

**Note 9 : Autres charges d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2024 à 166 848 DT contre 138 182 DT pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<b>Trimestre 1 2024</b>	<b>Trimestre 1 2023</b>	<b>Période du 01/01 au 31/12/2023</b>
Redevance CMF	131 215	112 694	515 850
TCL	22 114	16 687	83 875
Contribution sociale de solidarité	400	400	400
Rémunération d'intermédiaires et honoraires (CAC)	10 015	5 964	34 522
Rémunération de personnel (PDG)	2 400	2 400	9 600
Charges diverses	704	37	677
<b>TOTAL</b>	<b>166 848</b>	<b>138 182</b>	<b>644 924</b>

### **Note 10 : Capital**

#### **Capital au 31-12-2023**

Montant	499 247 900
Nombre de titres	4 937 211
Nombre d'actionnaires	2 701

#### **Souscriptions réalisées**

Montant	171 990 375
Nombre de titres émis	1 700 871
Nombre d'actionnaires nouveaux	92

#### **Rachats effectués**

Montant	(172 408 097)
Nombre de titres rachetés	(1 705 002)
Nombre d'actionnaires sortants	(136)

#### **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	249 960
Régularisation des sommes non distribuables	274

#### **Capital au 31-03-2024**

Montant	499 080 411
Nombre de titres	4 933 080
Nombre d'actionnaires	2 657

### **Note 11 : Autres informations**

Le gestionnaire (la Société de Bourse de Tunisie) perçoit une rémunération de 0,1% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

Le dépositaire (B.T) perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

**ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2024**  
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET**  
**ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2024**

***Introduction***

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » au 31 Mars 2024 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Mars 2024, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **152 956 924** dinars et un résultat net bénéficiaire de la période de **2 579 261** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » au 31 Mars 2024, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

***Observation***

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 30,82% de l'actif au 31 Mars 2024. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 29 Avril 2024

**Le Commissaire aux Comptes**

**ECC MAZARS**

**Borhen CHEBBI**

# BILAN

arrêté au 31-03-2024

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
<b>ACTIF</b>				
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>3-1</b>	<b>105 819 883</b>	<b>121 542 157</b>	<b>104 339 085</b>
<b>a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés</b>		7 246 237	6 055 215	6 432 679
<b>b - Obligations et Valeurs assimilées</b>		98 573 646	115 486 942	97 906 406
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>47 137 041</b>	<b>43 005 400</b>	<b>38 152 410</b>
<b>a - Placements monétaires</b>	3-3	0	38 044 865	10 231 663
<b>b - Disponibilités</b>	3-5	47 137 041	4 960 535	27 920 747
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		0	0	0
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		0	0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>152 956 924</b>	<b>164 547 557</b>	<b>142 491 495</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	3-8	116 110	124 546	113 952
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	3-9	263 602	224 350	269 337
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>379 712</b>	<b>348 896</b>	<b>383 289</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>CP 1 -Capital</b>	3-6	142 090 576	153 556 119	134 257 668
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	3-7	<b>10 486 635</b>	<b>10 642 542</b>	<b>7 850 538</b>
<b>a - Sommes distribuables des exercices antérieurs</b>		8 300 047	8 451 118	1 311
<b>b - Sommes distribuables de la période</b>		2 186 588	2 191 424	7 849 227
<b>ACTIF NET</b>		<b>152 577 211</b>	<b>164 198 661</b>	<b>142 108 206</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>152 956 924</b>	<b>164 547 557</b>	<b>142 491 495</b>

**ETAT DE RESULTAT**

Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 2024

(Unité : en Dinars Tunisiens )

	Notes	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</b>	3-2	<b>1 629 725</b>	<b>1 800 503</b>	<b>7 142 404</b>
a - Dividendes		0	0	44 146
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 629 725	1 800 503	7 098 258
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	3-4	<b>1 202 034</b>	<b>1 068 199</b>	<b>3 674 283</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>2 831 759</b>	<b>2 868 702</b>	<b>10 816 687</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	3-10	<b>-346 484</b>	<b>-371 668</b>	<b>-1 369 790</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>2 485 275</b>	<b>2 497 034</b>	<b>9 446 897</b>
<b>PR 3 - Autres produits</b>		0	0	0
<b>CH 2 - Autres charges</b>	3-11	-66 975	-67 009	-277 413
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 418 300</b>	<b>2 430 025</b>	<b>9 169 484</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		-231 712	-238 600	-1 320 257
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>2 186 588</b>	<b>2 191 424</b>	<b>7 849 227</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat     <u>d'exploitation (annulation)</u></b>		231 712	238 600	1 320 257
* Variation des +/- values potentielles sur titres		155 262	115 021	-209 387
* +/- values réalisées sur cession des titres		5 699	34 351	910 953
* Frais de négociation de titres		0	0	0
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>2 579 261</b>	<b>2 579 397</b>	<b>9 871 050</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Au 31/03/2024**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
<b>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant <u>des opérations d'exploitation</u></b>	<b>2 579 261</b>	<b>2 579 397</b>	<b>9 871 050</b>
<b>a - Résultat d'exploitation</b>	2 418 300	2 430 025	9 169 484
<b>b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres</b>	155 262	115 021	-209 387
<b>c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres</b>	5 699	34 351	910 953
<b>d - Frais de négociation de titres</b>	0	0	0
<b>AN 2 - Distribution des dividendes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-7 467 600</b>
<b>AN 3 -Transaction sur le capital</b>	<b>7 889 744</b>	<b>-14 304 353</b>	<b>-36 218 862</b>
<b>a - Souscriptions</b>	<b>125 731 402</b>	<b>75 237 024</b>	<b>435 824 907</b>
* Capital	118 011 846	70 905 691	414 605 640
* Régularisation des sommes non distrib.	46 692	28 215	909 088
* Régularisations des sommes distrib.	7 672 865	4 303 118	20 310 180
<b>b - Rachats</b>	<b>-117 841 658</b>	<b>-89 541 378</b>	<b>-472 043 769</b>
* Capital	-110 324 469	-84 221 976	-447 696 847
* Régularisation des sommes non distrib.	-62 120	-44 171	-1 000 766
- Régularisation des sommes distrib.	-7 455 068	-5 275 231	-23 346 156
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>10 469 005</b>	<b>-11 724 956</b>	<b>-33 815 412</b>
<b>AN 4 - Actif Net</b>			
<b>a - En début de la période</b>	<b>142 108 206</b>	<b>175 923 617</b>	<b>175 923 617</b>
<b>b - En fin de la période</b>	<b>152 577 211</b>	<b>164 198 661</b>	<b>142 108 206</b>
<b>AN 5 - Nombre d'actions</b>			
<b>a - En début de période</b>	<b>1 333 429</b>	<b>1 663 586</b>	<b>1 663 586</b>
<b>b - En fin de période</b>	<b>1 409 779</b>	<b>1 530 727</b>	<b>1 333 429</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>108.228</b>	<b>107.268</b>	<b>106.574</b>
<b>Dividende par action</b>			<b>5.520</b>
<b>AN 6 Taux de Rendement de la période</b>	<b>6,22%</b>	<b>5.82%</b>	<b>6.00%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

**Arrêtées au 31/03/2024**  
(Unité en Dinars Tunisiens)

### **PRESENTATION DE LA SOCIETE**

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 mai 2000 et a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 08 Septembre 1999.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion d'ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV est confiée à la société de gestion « **Attijari Gestion** ». Le dépositaire et le distributeur de la Sicav est **ATTIJARI BANK**.

### **1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31/03/2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2- 2 Évaluation des placements**

##### **a. Évaluation des actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

##### **b. Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM les obligations et valeurs similaires sont évaluées postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent au 31/03/2024 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence les placements en obligations ont été évalués au 31 MARS 2022 au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- *Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « **Juillet 2032** » (compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;*
- *A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « **Juillet 2032** » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ». Il est à signaler que le portefeuille au 31/03/2024 ne contient pas cette catégorie de BTA.*

### C. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

### 2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 2.4 Traitement des opérations de pension livrée

• **Titres mis en pension** : les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC1-Portefeuille-titres** ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• **Titres reçus en pension** : les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC2- Placements monétaires et disponibilités** ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « **PR2-Revenus des placements monétaires** » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

### 3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

#### 3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2024 à 105 819 883 Dinars contre 121 542 157 Dinars au 31/03/2023, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2024(*)	31/03/2023	31/12/2023
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>98 311 694</b>	<b>113 820 743</b>	<b>97 796 149</b>
- Obligations et valeurs assimilées	92 180 132	108 489 842	92 365 131
- Titres OPCVM obligataires	6 131 562	5 330 901	5 431 018
<b>Plus ou moins -values potentielles</b>	<b>1 492 798</b>	<b>1 661 944</b>	<b>1 337 536</b>
-Obligations et valeurs assimilées	378 122	937 631	335 875
- Titres OPCVM obligataires	1 114 676	724 314	1 001 661
<b>Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.</b>	<b>6 015 391</b>	<b>6 059 469</b>	<b>5 205 400</b>
<b>Total</b>	<b>105 819 883</b>	<b>121 542 157</b>	<b>104 339 085</b>

(\*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

#### 3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille – titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 1 629 725 Dinars pour la période allant du 01/01/2024 au 31/03/2024 contre un montant de 1 800 503 Dinars pour la même période en 2023 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
- Revenus des Obligations	673 974	1 200 061	4 775 644
- Revenus des Bons de trésor Assimilables	955 751	600 442	2 342 614
- Revenus des titres OPCVM	0	0	44 146
<b>Total</b>	<b>1 629 725</b>	<b>1 800 503</b>	<b>7 142 404</b>

#### 3-3 Note sur les placements monétaires

Ce poste enregistre un solde au 31/03/2024 un solde Nul contre un solde de 38 044 865 Dinars au 31/03/2023 et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Certificats de dépôts	-	22 841 117	-
Intérêts courus sur certificats de dépôts	-	87 923	-
Créances sur opérations de pension livrée	-	14 999 322	9 999 128
Intérêts courus sur créances sur opérations de	-	116 503	232 535
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>38 044 865</b>	<b>10 231 663</b>

### 3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 1 202 034 Dinars pour la période allant du 01/01/2024 au 31/03/2024 contre 1 068 199 Dinars pour la même période en 2023 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
- Intérêts du compte courant	38 296	332 227	1 486 366
- Intérêts des Certificats de Dépôt	-	326 421	595 401
-Intérêts des prises en pension	1 163 738	409 551	1 592 517
-Intérêts des bons de trésor à court terme	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 202 034</b>	<b>1 068 199</b>	<b>3 674 283</b>

### 3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2024 à 47 137 041 Dinars contre 4 960 535 Dinars au 31/03/2023 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
- Avoirs en banque	65 382 471	11 901 721	59 836 404
- Sommes à l'encaissement	13 813 144	5 648 555	3 381 611
- Sommes à régler	-32 105 017	-12 916 909	-35 577 120
- Intérêts courus/Cpte courant	46 443	327 168	279 852
<b>Total</b>	<b>47 137 041</b>	<b>4 960 535</b>	<b>27 920 747</b>

### 3-6 Note sur le capital

#### Capital au 31/12/2023

- Montant	134 257 668
- Nombre de titres	1 333 429
- Nombre d'actionnaires	<b>891</b>

#### Souscriptions réalisées

- Montant	118 058 537
- Nombre de titres	1333 429
- Nombre d'actionnaires nouveaux	<b>80</b>

#### Rachats effectués

- Montant	110 386 590
- Nombre de titres	1 095 728
- Nombre d'actionnaires sortants	<b>112</b>

#### Autres effets s/capital

- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	155 262
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	5 699
- Frais de négociation de titres	0

#### Capital au 31/03/2024

- Montant	142 090 576
- Nombre de titres	1 409 779
- Nombre d'actionnaires	<b>859</b>

### 3- 7 Note sur les sommes distribuables

Libellé	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Sommes distribuables de l'exercice en cours	2 186 588	2 191 424	7 849 227
Sommes distribuables des exercices antérieurs	8 300 047	8 451 118	1 311
<b>Total</b>	<b>10 486 635</b>	<b>10 642 542</b>	<b>7 850 538</b>

### 3- 8 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2024 à 116 110 Dinars contre un solde de 124 546 Dinars au 31/03/2023, détaillé comme suit :

Libellé	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
- Gestionnaire	98 447	105 677	96 597
- Dépositaire	17 663	18 869	17 355
<b>Total</b>	<b>116 110</b>	<b>124 546</b>	<b>113 952</b>

### 3-9 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 263 602 Dinars au 31/03/2024 contre un solde de 224 350 Dinars au 31/03/2023 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
- Honoraires à payer (CAC)	8 702	4 716	38 925
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 026	1 026	1 026
- Dividende à payer exercice 2008	35 665	35 665	35 665
- Dividende à payer exercice 2009	8 087	8 087	8 087
- Dividende à payer exercice 2010	643	643	643
- Dividende à payer exercice 2011	778	778	778
- Dividende à payer exercice 2012	736	736	736
- Dividende à payer exercice 2013	763	763	763
- Dividende à payer exercice 2014	6 631	6 631	6 631
- Dividende à payer exercice 2015	2 892	2 892	2 892
- CMF à payer	14 093	15 105	13 834
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	26 499	-14 638*	3 272
- TCL à régulariser	11 808	11 808	11 808
- Compte d'attente	916	916	916
- Etat taxes à payer	13 819	18 678	12 817
<b>TOTAL</b>	<b>263 602</b>	<b>224 350</b>	<b>269 337</b>

*\*Un abonnement de charge de 22 000 a été comptabilisé afin de régler le débit de compte provision pour AG*

### **3- 10 Note sur les charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève à 346 484 Dinars pour la période allant du 01/01/2024 au 31/03/2024 contre 371 668 Dinars pour la même période en 2023 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2024</b>	<b>31/03/2023</b>	<b>31/12/2023</b>
- Rémunération du gestionnaire	296 986	318 573	1 174 106
- Rémunération du dépositaire	49 498	53 095	195 684
<b>Total</b>	<b>346 484</b>	<b>371 668</b>	<b>1 369 790</b>

### **3- 11 Note sur les autres charges**

Le solde de ce poste s'élève à 66 975 Dinars pour la période allant du 01/01/2024 au 31/03/2024 contre 67 009 Dinars pour la même période en 2023 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2024</b>	<b>31/03/2023</b>	<b>31/12/2023</b>
- Honoraires (CAC) et frais AGO	18 647	15 288	84 000
- Redevance CMF	41 595	44 618	164 441
-Autres charges/ Services bancaires	418	416	449
- TCL	6 315	6 687	28 523
<b>Total</b>	<b>66 975</b>	<b>67 009</b>	<b>277 413</b>

## **4 - AUTRES INFORMATIONS**

### **4- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société a été confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,714 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'«Attijari Gestion» au titre du premier trimestre de l'année 2024 s'élève à 98 447 Dinars TTC.

### **4- 2 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations le dépositaire perçoit une rémunération de 0,119 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération d'« Attijari Bank » au titre du deuxième premier de l'année 2024 s'élève à 17 663 Dinars.

**Attijari Obligataire SICAV**  
**Société d'investissement à capital variable**  
**société régie par le code des OPC Promulgué par la loi 2001-83 du 24/07/01**  
**paru au JORT N°: 59 du 24/07/01**

**Annexe I**

**Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme Au 31-03-2024**

Désignation Du Titre		Coût d'acquisition	Valeur au 31-03-2024	% Actif
<b>CODE ISIN</b>	<b>Obligations</b>	<b>29 824 290.000</b>	<b>32 681 332.903</b>	<b>21.37%</b>
TN0003400348	AMEN BANK 2009 TR A	20 000	132 790.000	0.09%
TN0003400660	AMEN BANK SUB. 2020-3 CAT B	30 000	1 200 000.000	0.79%
TN0004700803	ATL 2019-1 CATA TF	20 000	400 000.000	0.27%
TN0004700811	ATL 2020-1	20 000	800 000.000	0.54%
TN6KZZZEJ5N2	ATL 2021-1	23 000	2 300 000.000	1.53%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CAT A	10 000	800 000.000	0.53%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CAT B	20 000	2 000 000.000	1.36%
TN0006610539	ATTIJARI LEASING 2019-1 CAT A	20 000	400 000.000	0.28%
TN0006610539	ATTIJARI LEASING 2019-1 CAT A	25 640	512 800.000	0.36%
TN0006610554	ATTIJARI LEASING 2020-1 CAT A	60 000	2 400 000.000	1.61%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASING 2023-1	15 000	1 500 000.000	1.02%
TNO6AI2ZF0D3	ATTIJARI LEASING 2024-1	20 000	2 000 000.000	1.31%
TN0001300664	BTE 2019-1 CAT A TF	20 000	400 000.000	0.27%
TN0002601029	STB 2008/2	8 000	50 000.000	0.03%
TN0002601193	STB SUBORDONNE 2019-1 CAT E	20 000	2 000 000.000	1.83%
TN0002601193	STB SUBORDONNE 2019-1 CAT E	20 000	2 000 000.000	1.83%
TN0002601193	STB SUBORDONNE 2019-1 CAT E	10 000	1 000 000.000	0.91%
TN0002102150	TUNISIE LEASING 2021-1	12 500	750 000.000	0.53%
TN0003900263	UIB 2011-1 CATEGORIE B	7 500	300 000.000	0.20%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021 CAT A	30 000	3 000 000.000	2.11%
TN0003400405	AMEN BANK SUBORDONNE 2010	30 000	398 700.000	0.27%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT A	5 000	100 000.000	0.07%
TN0001900836	BH 2009	50 000	380 000.000	0.25%
TNA4HARL4UU5	BH BANK SUBORDONNE 2021-2	40 000	4 000 000.000	2.72%
TNAGSVAWF5T2	HL 2023-01	12 500	1 000 000.000	0.65%
<b>CODE ISIN</b>	<b>BTA &amp; OBLIGATIONS ETAT</b>	<b>62 355 841.540</b>	<b>65 892 312.889</b>	<b>43.08%</b>
TN0008000622	BTA 6,3 % MARS 2026	2 900	2 795 310.000	1.88%
TN0008000580	BTA 6,3 % OCTOBRE 2026	400	369 880.000	0.26%
TN0008000747	BTA 7,2% MAI 2027	5 676	5 225 893.200	3.65%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	1 100	1 039 390.000	0.74%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	4 350	4 140 808.500	2.92%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	5 000	4 900 900.000	3.40%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	5 728	5 633 659.840	3.90%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B	380 000	38 000 000.000	26.15%
TN0008000515	EMPRUNT NATIONAL 2014	20 000	250 000.000	0.17%
<b>CODE ISIN</b>	<b>TITRES OPCVM</b>	<b>6 131 561.598</b>	<b>7 246 237.233</b>	<b>4.74%</b>
TNKJ23DMA3N1	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	5 900	700 543.825	0.46%
TN0006830012	AXIS SICAV TRESORERIE	4 502	500 082.160	0.33%
TNBIC10E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIG	3 134	300 058.562	0.23%
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	34 565	4 000 186.660	3.27%
TNGUV3GCXU41	MCP SAFE FUND	731	100 117.029	0.07%
TN0003600418	SANADAT SICAV	4 922	530 573.362	0.37%
<b>Total Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme</b>		<b>98 311 693.138</b>	<b>105 819 883.025</b>	<b>69.18%</b>